PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

BILAN DE LA CONCERTATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges du

APPROUVE LE

arrêtant le projet de PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Faverges.
Mr le Président,
Michel COUTIN.

PIECE DU PLU

6.1

Cittànova

1. LA CONCERTATION DANS LES PLU.....7

2. LES MODALITES DE CONCERTATION DU PLUi DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES.....8

3. LES OUTILS MIS EN OEUVRE.....9

3.1. Le registre le dossier de concertation dans toutes les mairies et à la CCPF
3.2. L'organisation de réunions publiques
3.3. Les panneaux d'exposition
3.4. L'information via les sites internet et le bulletin communautaire
3.5. L'organisation d'une sortie terrain
3.6. La publication d'articles dans les journaux locaux
3.7. Le reportage vidéo « Mémoires d'Anciens »
3.8. Le projet pédagogique « Terristoire »
3.9. La modélisation 3D du territoire de la CCPF
3.10. L'organisation d'ateliers thématiques avec les élus , les PPA, les techniciens et la population
3.11. L'enquête auprès des agriculteurs
3.12. La disponibilité du chargé de mission PLUi de la Communauté de Communes

4. CONCLUSION.....30

ANNEXES.....35

La délibération du 28 février 2013 lance la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur la Communauté de Communes du Pays de Faverges. Cette délibération définit les modalités de concertation de la population que la collectivité souhaite mettre en oeuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLUi.

La concertation a été réalisée durant toute la procédure par la mise en oeuvre de plusieurs outils de concertation qui ont marqué les différentes phases de l'élaboration du PLUi. Afin de construire un projet le plus partagé possible avec l'ensemble des acteurs du territoire, des temps d'échanges et de débats ont été organisés.

Le présent document présente le bilan de la concertation qui s'organise de la manière suivante:

-dans un premier temps, les principes de la concertation sont rappelés,

-dans un second temps, les modalités de concertation définies pour le PLUi sont présentées,

-la troisième partie expose les outils d'information et de concertation qui ont été mis en place tout au long de la procédure,

enfin, la conclusion synthétise le bilan de concertation.

1. LA CONCERTATION DANS LES PLU

L'article L123-6 du Code de l'Urbanisme indique que *«le plan local d'urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'établissement public de coopération intercommunale»*, la procédure d'élaboration du PLUi est la suivante :

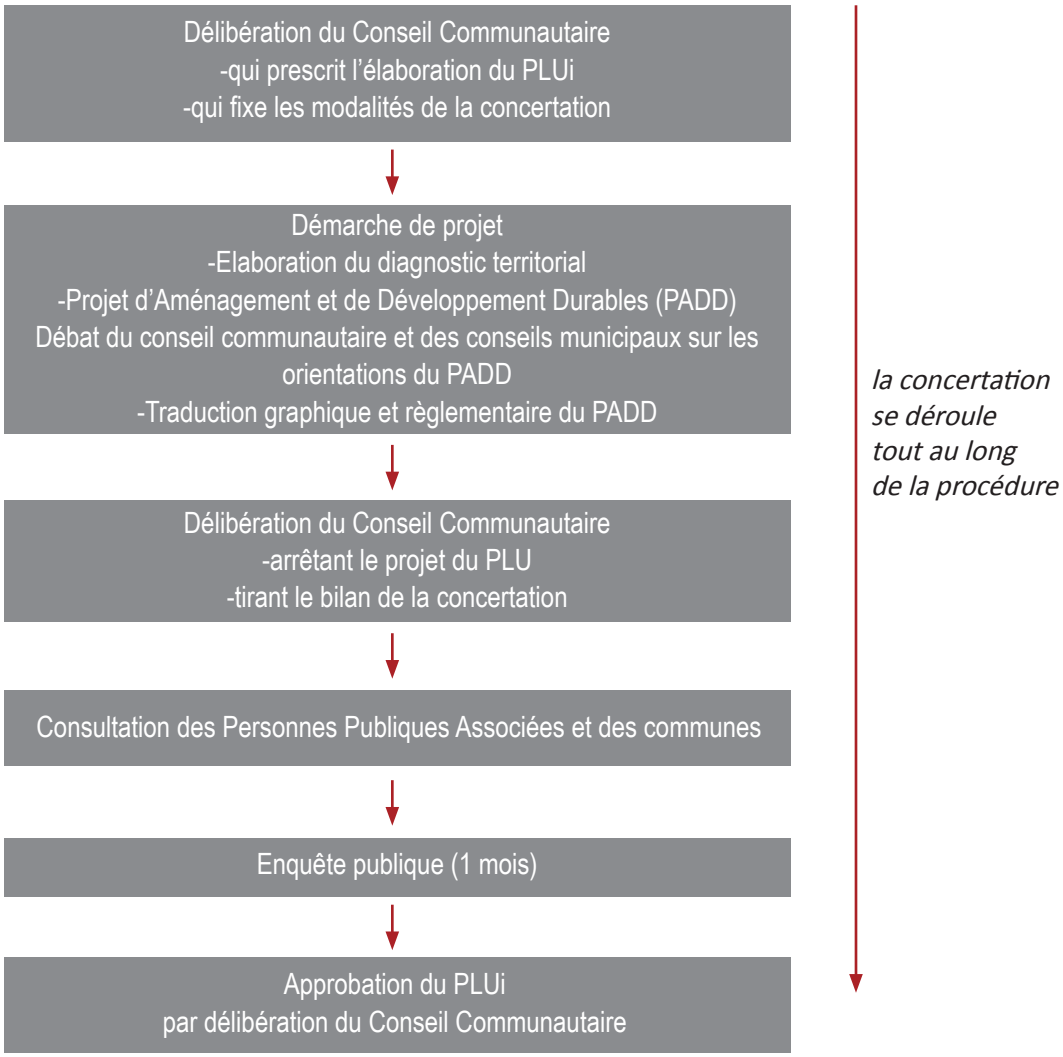

La concertation ne constitue pas une étape mais se déroule tout au long de la procédure. Elle est mise en oeuvre par le biais de différents outils (réunions publiques, expositions, ateliers participatifs,...).

Deux étapes clés peuvent être néanmoins distinguées:
-un bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLUi doit être réalisé et délibéré par le conseil communautaire,
-le projet de PLU arrêté est soumis à enquête publique, à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées et des communes.

L'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme prévoit que *«la délibération qui prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation, conformément à l'article L. 300-2, est notifiée au préfet, au président du conseil régional, au président du conseil général et, le cas échéant, au président de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4, ainsi qu'au président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et, si ce n'est pas la même personne, à celui de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre et aux représentants des organismes mentionnés à l'article L. 121-4. Lorsque la commune est limitrophe d'un schéma de cohérence territoriale sans être couverte par un autre schéma, la délibération est également notifiée à l'établissement public chargé de ce schéma en application de l'article L. 122-4».*

L'article L300-2 du Code de l'Urbanisme précise que la concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Les modalités de cette concertation sont définies dans la délibération prescrivant le PLUi et doivent «*permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente*». A l'issue de la concertation, le conseil communautaire en arrête le bilan.

2. LES MODALITÉS DE CONCERTATION DU PLUi DE LA CCPF

Lors de la délibération du **28 février 2013**, la Communauté de Communes du Pays de Faverges a défini les modalités de la concertation de la population qu'elle souhaitait mettre en oeuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLU. Ces modalités prennent la forme suivante:

- *Mise à disposition d'un registre et d'un dossier de concertation à chacune des étapes dans toutes les mairies et à la CCPF pour recevoir les observations de toute personne intéressée,*
- *Une réunion publique à chaque phase de la procédure,*
- *Des panneaux d'exposition dans chaque commune et à la CCPF,*
- *Présentation de l'état d'avancement de la démarche par le biais du site Internet de la CCPF ainsi que dans le bulletin communautaire,*

Les outils mis en oeuvre tout au long de l'élaboration du PLUi ont été plus nombreux que ceux inscrits dans les modalités de concertation de la délibération avec:

- *Une sortie terrain avec les élus,*
- *La publication d'articles dans les journaux locaux,*
- *L'organisation d'un projet pédagogique avec les écoles de chaque commune de la CCPF,*
- *L'organisation d'ateliers thématiques avec les élus, les PPA, les techniciens et les associations locales,*
- *Un reportage vidéo «Mémoires d'anciens»,*
- *Une enquête auprès des exploitants agricoles de la commune,*
- *La modélisation 3D du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges disponible dans chaque commune,*
- *La possibilité de rencontrer le chargé de mission du suivi du PLUi à la Communauté de Communes.*

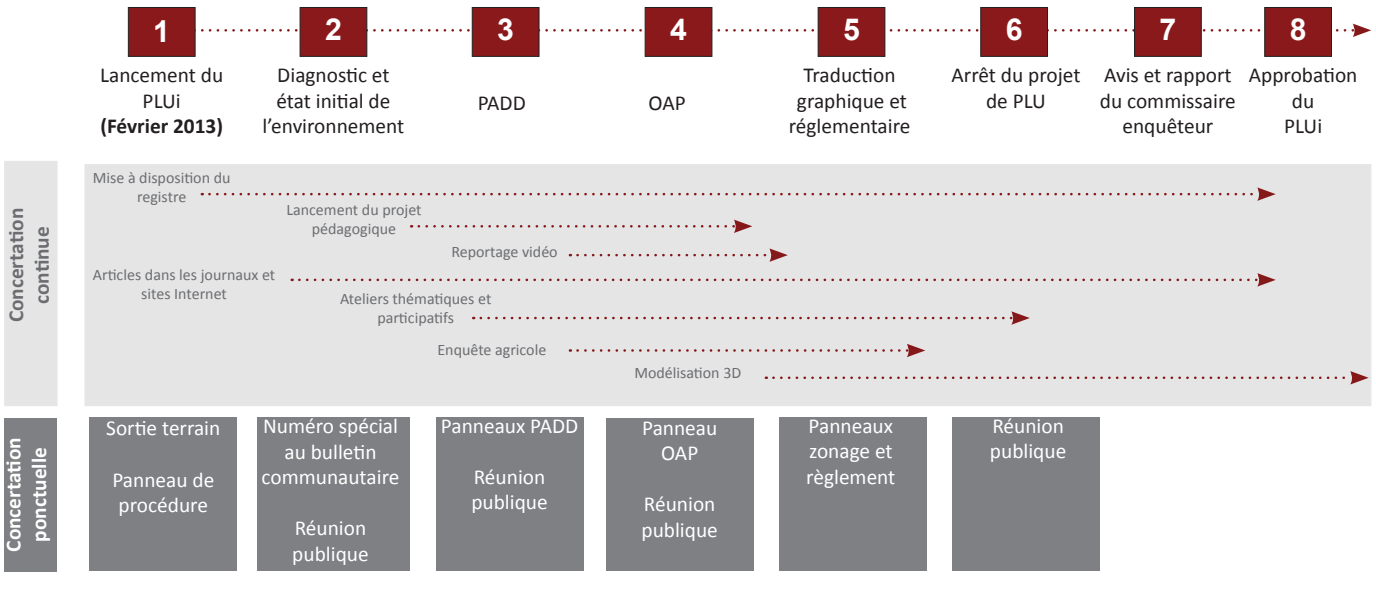

3. LES OUTILS MIS EN OEUVRE

Dans le cadre du respect de la délibération définissant les modalités de concertation, des outils d'information et de concertation ont été mis en oeuvre, afin de permettre à l'ensemble de la population d'exprimer ses remarques, observations sur le projet et de prendre connaissance de l'avancement du dossier et des pièces dont il est composé.

Les outils de concertation inscrits dans la délibération

3.1 Le registre et le dossier de concertation dans toutes les mairies et à la CCPF

Dès décembre 2013, après les premiers éléments produits et concertés, les communes ont mis à disposition de la population, en mairie et au siège de la communauté de communes, un registre permettant aux habitants et autres acteurs du territoire d'y afficher leurs remarques, avis ou demandes. A chaque grande étape de l'élaboration du PLUi, les communes informaient la Communauté de Communes d'éventuelles remarques recueillies dans ces registres. Des lettres ont également été envoyées à la CCPF et ont bénéficié du même traitement que les registres. Avant l'arrêt du projet de PLUi, un bilan est réalisé:

Les registres

Chevaline : Aucune consultation. Aucune remarque.

Cons-Ste- Colombe : Aucune consultation. Aucune remarque.

Doussard : Aucune consultation. Aucune remarque.

Faverges : Aucune consultation. Aucune remarque.

Giez : Aucune consultation. Aucune remarque.

Lathuile : Des consultations et plusieurs remarques ont été effectuées par un même habitant concernant :

- le manque de concertation sur la possibilité d'observations et l'absence de réunion publique
- le mode d'urbanisation des dernières années sur la commune
- la volonté de conserver la zone d'activités inscrite au PLU actuel
- le non déploiement des transports en commun
- la nécessité de promouvoir le tourisme intercommunal
- l'occasion de développer une politique artistique et sportive
- le respect des zones agricoles

Marlens : Des consultations et plusieurs remarques ont été effectuées par un même pétitionnaire concernant :

- La consommation de terres agricoles du projet prévu de la zone d'activités de Marlens
- Le classement en dehors d'une zone urbanisable le hameau d'Ombre
- La réduction des zones urbaines comparées à l'explosion urbaine connue à ce jour

Montmin : Des consultations et plusieurs remarques ont été effectuées :

2 remarques par un même pétitionnaire, concernant :

- la non constructibilité des terrains du propriétaire
- demande de possibilité d'extension des bâtiments existants et d'établir une annexe

2 remarques par un même pétitionnaire, concernant :

- la constructibilité du hameau du Bois aujourd'hui en zone N dans le projet de PLUi
- revenir aux droits à construire de l'actuel document d'urbanisme.

8 remarques par 8 pétitionnaires, concernant :

- la constructibilité du hameau du Bois aujourd'hui en zone N dans le projet de PLUi
- La mise à disposition du document
- revenir aux droits à construire de l'actuel document d'urbanisme
- La constructibilité du Col de la Forclaz (x4)
- la constructibilité du hameau du Bois aujourd'hui en zone N dans le projet de PLUi

Saint-Ferréol : Aucune consultation. Aucune remarque.

Seythenex : Aucune consultation. Aucune remarque.

Au total, 12 habitants ont laissé 19 remarques sur l'ensemble des communes de la CCPF.
Parmi ces remarques :

- 8 concernent la compétence générale du PLU (développement urbain, développement économique, développement touristique...). Un courrier individualisé a été retourné par la Communauté de Communes du Pays de Faverges renvoyant au projet de PLUi et aux réponses contenues à la fois dans le Projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et le réglement graphique.
- 7 concernent un intérêt privé (demande de classement de terrains, de hameaux en constructible, demande d'extension, etc.). Un courrier individualisé a été retourné invitant les personnes à réitérer leur demande lors de l'enquête publique.
- 2 concernent les modalités de la concertation.
- 2 sont hors cadre du PLUi (demande de conservation du document d'urbanisme existant sur la commune).

Les courriers à la CCPF

Chevaline : Aucun courrier à l'intention de la CCPF, en revanche, plusieurs pétitionnaires ont confirmé leur demande inscrites au registre par courrier.

Cons-Ste- Colombe : Aucun courrier

Doussard : 3 courriers - 3 pétitionnaires différents

Faverges : 14 courriers - 14 pétitionnaires différents.

Giez : 1 courrier

Lathuile : Aucun courrier à l'intention de la CCPF, en revanche, plusieurs pétitionnaires ont confirmé leur demande inscrites au registre par courrier.

Marlens : Aucun courrier

Montmin : Aucun courrier

Saint-Ferréol : 1 courrier.

Seythenex : 3 courriers par 3 pétitionnaires différents portant sur :

Au total, 22 courriers ont été reçus en commune et transmis à la CCPF. Ils ont fait l'objet d'une réponse individualisée de la Communauté de Communes aux pétitionnaires.

3.2 L'organisation de réunions publiques

Les réunions publiques ont fait l'objet de débats, questions réponses à la fin de chacune d'entre elle. L'ensemble de la prise en compte des questions figurent au sein des compte rendus annexés au présent bilan de la concertation.

1ère réunion publique : le 23 septembre 2013

Une quarantaine de personnes étaient présentes à la réunion. La réunion s'est tenue à la **salle polyvalente de Faverges à 19 heures.**

La réunion publique avait pour objet de partager le diagnostic dans son état d'avancement avec la population, et d'identifier grâce à elle le cas échéant les manques ou aspects à développer ou à préciser. La tenue de la réunion a été annoncée par voie d'affichage dans les mairies.

-Affiche informant de la tenue de la réunion publique -

Les échanges ayant eu lieu lors de cette réunion ont porté sur l'évolution de la population et du parc de logements, sur les facteurs d'attractivité du territoire, sur les éléments ayant eu une influence sur les dynamiques territoriales. Pour faire suite au diagnostic socio-économique, le bureau d'études Cittànova a fait une présentation de l'état initial de l'environnement. Des remarques ont été échangées, suite à ces deux présentations, afin de mieux cerner le cadre de l'élaboration du PLUi.

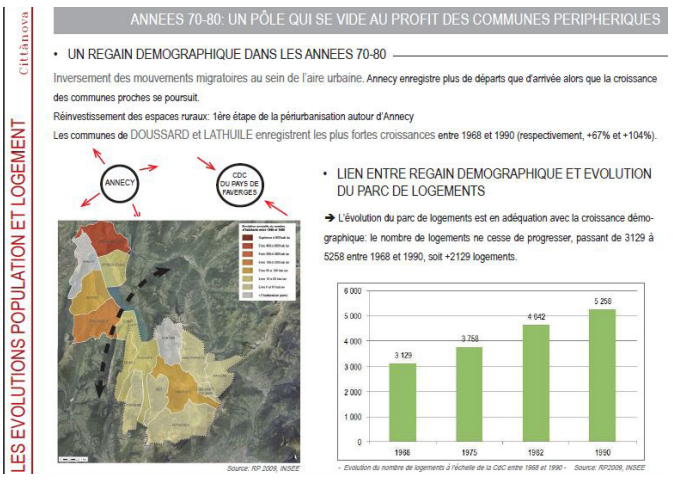

- Extrait de la présentation lors de la 1ère réunion publique -

2ème réunion publique : le 16 janvier 2014

Environ **50 personnes** ont participé à la réunion qui s'est déroulée à l'espace social et culturel de la Soierie, à Faverges. L'information de la tenue de la réunion publique a été réalisée par la voie de presse et des affiches.

La réunion avait pour objectif de présenter les orientations inscrites dans le PADD. Dans un premier temps, un état des lieux concernant la consommation d'espace sur le territoire ainsi que les objectifs de modération de consommation d'espace ont été évoqués. Puis, la déclinaison du PADD s'organisant autour des 6 grands axes a été présentée à la population.

Un temps d'échanges et de débats s'en est suivi. Un intervenant a soulevé la question de la réalité et des moyens de réaliser les grands axes proposés. De même, une personne de l'assemblée a souligné le caractère très général et peu précis de ces objectifs. Mme la Présidente a donc précisé qu'il s'agissait dans un premier temps de rester général et de se définir un projet commun avant de le décliner plus précisément. Le bureau d'études a précisé que chaque objectif décliné devrait trouver sa traduction règlementaire ou graphique au sein du PLUi. La question de l'encadrement des publicités sur le territoire est soulevée et a entraîné de nombreuses réactions : la volonté de conserver les paysages de l'intercommunalité est très présente.

PAYS DE FAVERGES

Réunion publique sur le PLUI

→ Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal du pays de Faverges et suite à la présentation du diagnostic territorial, la population est invitée à une réunion publique. Elle se tiendra le jeudi 16 janvier, à 19 h au centre social et culturel de La Soierie, route d'Alberville à Faverges.
À l'ordre du jour : présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement et de développement durable.
Sont concernés les habitants des communes de Chevaline, Cons-Sainte-Colombe, Doussard, Faverges, Giez, Lathuile, Marlens, Montmin, Seythenex et Saint-Ferréol .

-Article informant de la tenue de la réunion publique pour le PADD -

-Affiche informant de la tenue de la réunion publique -

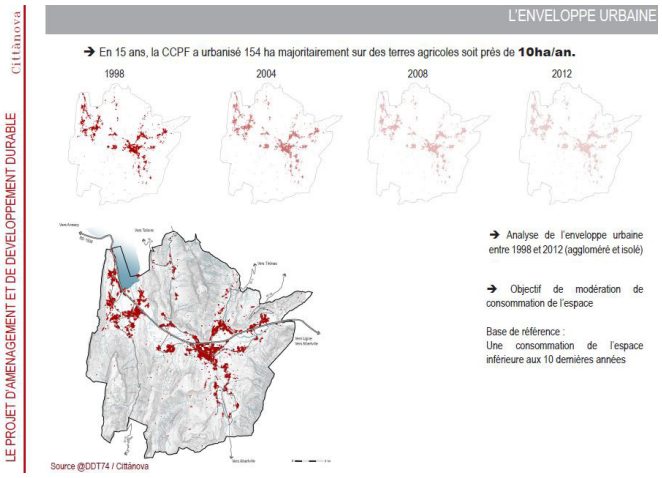

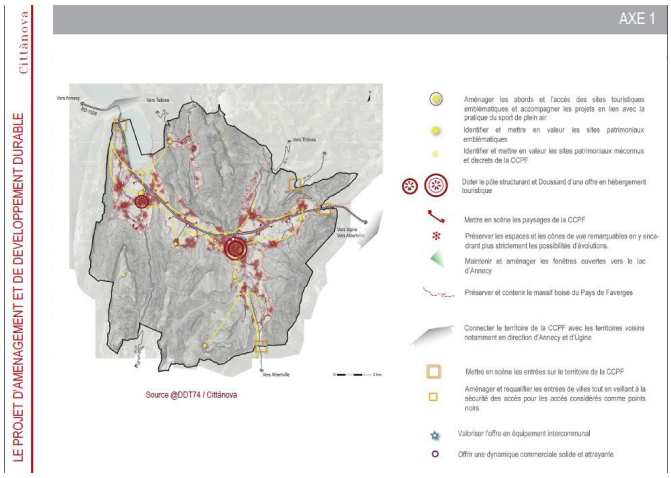

- Extraits de la présentation faite à la population lors de la 2ème réunion publique -

3ème réunion publique : le 15 janvier 2015

Environ **350 personnes** étaient présentes à cette réunion publique. La réunion était organisée à la salle polyvalente de Faverges. L'information de la tenue de la réunion publique a été réalisée par la voie d'affiches disposées en mairies.

-Affiche informant de la tenue de la réunion publique -

Après un rappel concernant la procédure du PLUi et concernant le SCoT du Bassin Annecien, Mr le Président a rappelé le projet de l'intercommunalité à travers les grands enjeux du PADD. Lors de cette réunion, les grands principes du zonage sont présentés afin d'avoir une lecture facilité du zonage lorsque celui-ci sera disponible. Ainsi, le plan local d'urbanisme intercommunal, le diagnostic du zonage, la présentation du zonage ont été présentés aux 350 personnes présentes.

De nombreux échanges ont fait suite à cette présentation, avec l'intervention d'une dizaine de participants soulevant, entre autre, la mise à disposition des plans de zonage aux particuliers. Cette remarque a ainsi permis au bureau d'études d'exposer le calendrier prévu et de rappeler que lors de l'enquête publique, l'ensemble des documents composants le PLUi seront accessibles à la population pour émettre son avis. D'autres questions concernant la proportion des zones constructibles et inconstructibles ou encore la prise en compte des besoins en équipements dans le PLUi sont soulevées.

- Salle Polyvalente du Faverges lors de la 3ème réunion publique -

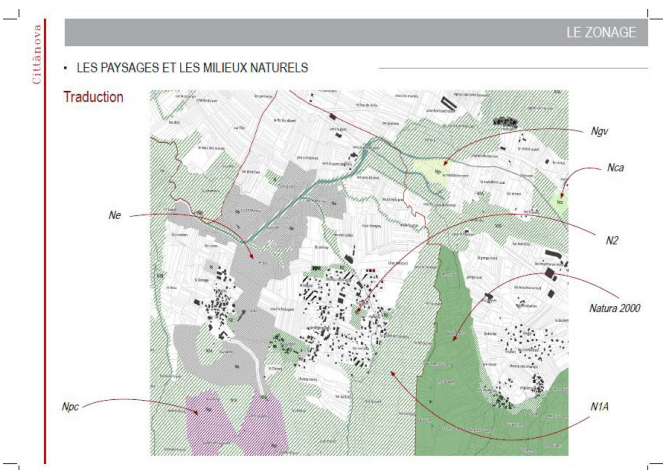

- Extraits de la présentation faite à la population lors de la 3ème réunion publique -

-Affiche informant de la tenue de la réunion publique -

Environ **125 personnes** étaient présentes à cette réunion publique. La réunion était organisée à la salle polyvalente de Faverges. L'information de la tenue de la réunion publique a été réalisée par la voie d'affiches disposées en mairie et de communiqués de presse.

La réunion publique avant l'arrêt du PLUi a eu pour objet de présenter les évolutions des dispositions réglementaires du document (réglement écrit et réglement graphique) depuis la réunion publique du 15 janvier 2015. Les différentes typologies de bâties et de zonages sont détaillées, accompagnées de schémas 3D afin d'illustrer la règlementation écrite appliquée aux différentes zones urbaines.

Les objectifs et actions du Programme local de l'habitat ont été présentés.

Les orientations d'aménagement et de programmation ont été expliqués à la fois en matière de méthodologie et selon leurs typologies (extensions urbaines, restructuration et densification, plan guide) ou leurs vocations (zones humides, services/équipements, habitat, etc.)

De nombreux échanges ont fait suite à cette présentation, avec une première série d'interventions sur les modalités de la concertation. Certains habitants estiment ne pas avoir été assez informés de l'avancée du projet et ne pas avoir pu participer à son élaboration. Le nombre d'outils mis en place a été rappelé par les élus et le peu de participation aux ateliers soulevé. Au-delà de la concertation, il est rappelé la distinction avec la communication sur le projet qui a été continue.
Les participants s'interrogent sur leur capacité actuellement à pouvoir faire bouger les lignes de ce projet. Il est rappelé que l'enquête publique est le moment pour les citoyens de faire part de leurs remarques et de leurs avis. Un débat autour de l'intérêt général est engagé. L'enquête publique n'a pas pour objectif de faire remonter une somme d'intérêt privés. Ainsi il est nécessaire d'argumenter sa demande, le commissaire enquêteur devant justifier les requêtes.
Une intervenante regrette quant à elle que le volet de la transition énergétique ne soit pas assez mis en avant dans le projet de PLUi.

3.3 Les panneaux d'exposition

Des panneaux d'informations ont été exposés dans les différentes communes du territoire tout au long de la procédure du PLUi. L'exposition a été complétée et enrichie au fur et à mesure de l'avancée de la procédure.

- Phase de lancement (explication de la procédure du PLUi, les objectifs et le calendrier) : 1 panneau par commune et 1 panneau présent à la Communauté de Communes,
- Phase du PADD : Panneaux de chaque commune affichés à la CCPF, 3 panneaux par commune dont deux présentant le PADD général sur la CCPF et 1 présentant le PADD propre à la commune,
- Phase de Zonage : 1 panneau du zonage présent à la CCPF et sur chaque commune,
- Phase du règlement : 1 panneau du règlement présent à la CCPF et sur chaque commune,
- Phase des OAP : 1 panneau des OAP présent à la CCPF et sur chaque commune.

Ces panneaux sont composés de texte, de documents graphiques et d'illustrations pour faciliter la lecture et rendre accessible le projet de PLUi à l'ensemble de la population.

- Panneaux de PADD exposés à la Communauté de Communes du Pays de Faverges-

- Panneau d'exposition expliquant la procédure du PLUi -

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PAYS DE FAVERGES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU

QU'EST-CE QUE LE PLUi ?

Un outil de gestion du sol :
Un projet partagé qui dessine le visage du Pays de Faverges de demain.

Un outil règlementaire qui détermine l'usage des sols sur l'ensemble du territoire intercommunal (zones à vocation urbaine, à urbaniser, agricole ou naturelle). Chaque zone possède un règlement où sont définis les droits à construire de chaque parcelle, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées.

C'est sur la base de ces règles que seront accordés ou refusés les permis de construire, de démolir et d'aménager.

LES OBJECTIFS DE L'ELABORATION DU PLUi

En matière d'habitat

- Différents objectifs guideront la réflexion et la stratégie du territoire en matière d'habitat. La programmation équilibrée des besoins en matière d'habitat et de lutte contre l'insalubrité accompagnera toute la démarche du PLUi qui fait également office de Plan Local de l'Habitat (PLH). La réflexion sur le logement des jeunes ménages et des personnes âgées comme la question de la reconversion du patrimoine bâti agricole seront au coeur des objectifs du PLUi.

En matière de déplacement

- La thématique du déplacement est directement liée aux objectifs de rationalisation de l'espace bâti comme la densification des constructions. De même, faciliter la «ville piétonne» et inciter à la mobilité douce sont autant d'objectifs affichés du PLUi.

En matière de développement économique et des communications numériques

- L'accès aux nouvelles technologies nécessaires au développement économique comme l'accès internet haut-débit sur la CCPF est également un enjeu du PLUi. De même, trouver un équilibre en termes d'organisation spatiale des activités économiques au sein de la Communauté de Communes et entre les différents territoires font partis des enjeux du PLUi. Des enjeux qui seront mis en parallèle avec ceux de la préservation et de la diversification de l'activité agricole.

En matière de prise en compte de l'environnement

- La mise en valeur des atouts patrimoniaux et paysagers du territoire comme la réflexion sur la place de la nature en ville ou l'insertion paysagère des constructions sont les grands objectifs de cette thématique. Le PLUi sera accompagné d'un Règlement Local de Publicité intercommunal toujours dans un souci d'intégration paysagère et de respect de l'environnement.

La Communauté de Communes du Pays de Faverges, composée de 10 communes (source Cittànova)

LES ETAPES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

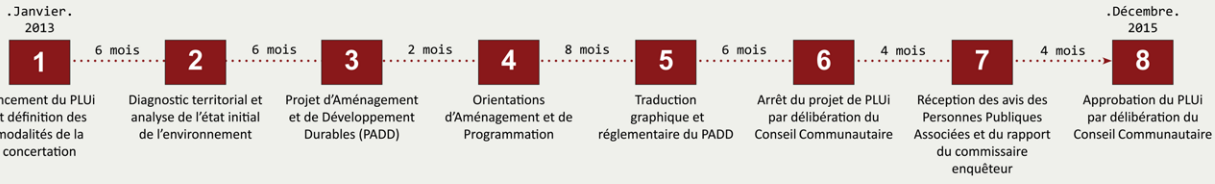

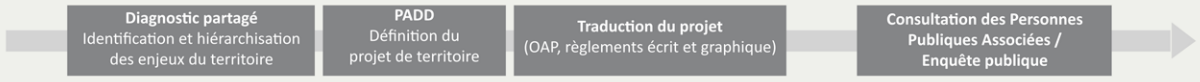

CONCERTATION

La concertation se déroule tout au long de la procédure

QUE CONTIENT LE PLUi ?

Le Plan local de l'Urbanisme Intercommunal contient :

- le rapport de présentation :
Il comprend : un diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement accompagné d'une évaluation environnementale, l'ensemble des justifications du projet PLUi.

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD):
Il définit les orientations générales en matière d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Communauté de Communes.

- les Orientations d'Aménagement et de Programmation :
Elles précisent les conditions d'aménagement de secteurs définis comme stratégiques par la commune.

- le règlement :
Il se compose d'un document écrit et d'un document graphique qui définissent les règles générales d'urbanisation du territoire communal.

- des annexes (servitudes d'utilité publiques, plan des réseaux...)

LE PLUi ET LA CONCERTATION PUBLIQUE

Un dialogue pour un projet commun

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunale s'effectue dans le cadre d'une concertation permanente avec la population et les personnes publiques associées.

Il est possible de faire part à tout moment de ses observations ou de ses remarques, qui sont systématiquement enregistrées et analysées.

La concertation autour du PLUi comprend entre autres :
- 44 panneaux d'exposition
- le montage 3D de l'intercommunalité
- 3 réunions publiques
- des ateliers de concertation avec la population
- un projet pédagogique avec les scolaires
- des vidéos-reportages
- des articles dans le bulletin de la CCPF
- le site internet : www. pays-de-faverges.com
- un registre dans chaque mairie

Cittànova

- Un des deux panneaux PADD présentant le projet global de la CCPF -

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CdC du PAYS DE FAVERGES

Qu'est-ce que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ?

➔ Le PADD, définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Communauté de Communes du Pays de Faverges. Ces orientations concernent l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.
Le PADD vise ainsi à répondre aux besoins présents et futurs du territoire.

➔ Les orientations inscrites dans le PADD, définies à partir des constats et enjeux identifiés dans le diagnostic et par les élus du territoire, sont organisées en six grands axes thématiques reliés entre eux par un projet global.

6 AXES AUTOUR D'UN PROJET GLOBAL

ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE A PARTIR DE SES SPECIFICITES

- AXE 1 - Valoriser l'identité du Pays de Faverges et la qualité de vie
- AXE 2 - Développer une offre diversifiée en logements respectueuse du patrimoine bâti et environnemental local sur l'ensemble de la CCPF
- AXE 3 - Diversifier et assurer un avenir perenne à l'agriculture du Pays de Faverges
- AXE 4 - Conforter et développer une économie durable fondée sur les richesses du territoire et l'innovation
- AXE 5 - Faire connaître et préserver les atouts paysagers, bâtis et environnementaux de la CCPF tout en assurant leur pérennité
- AXE 6 - Desservir le territoire et assurer la durabilité des ressources du territoire

ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE A PARTIR DE SES SPECIFICITES

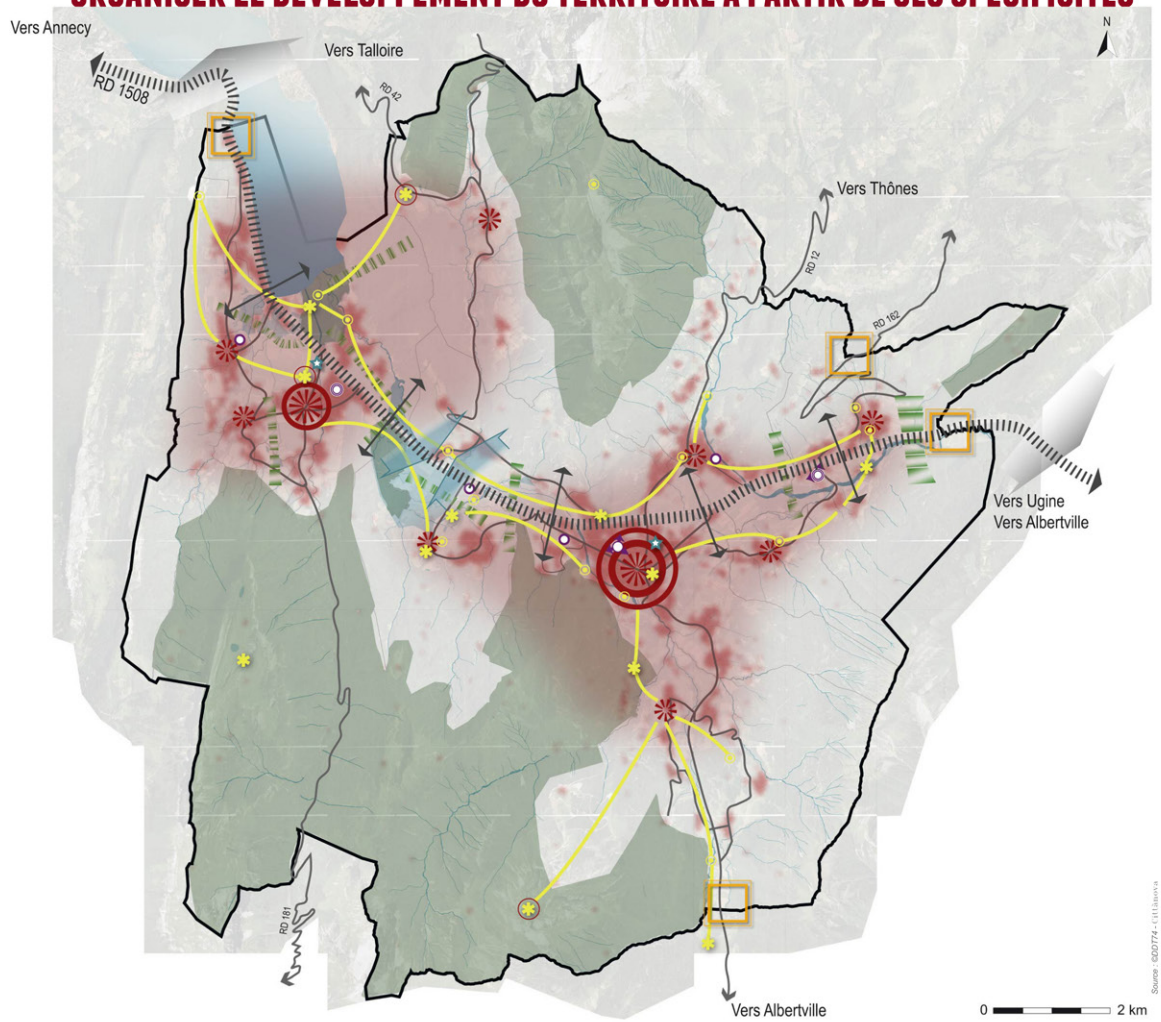

Développer en priorité les principales polarités de la CCPF

RENFORCER LES POLARITES PRINCIPALES INTERCOMMUNALES
- Conserver la double polarité intercommunale
- Maintenir la césure observée pour une connexion écologique intermassif optimale

DEFINIR FAVERGES (RANG B) COMME POLARITE PRIORITAIRE POUR ACCUEILLIR LE DEVELOPPEMENT DE LA CCPF

CONFORTER DOUSSARD (RANG C) COMME POLARITE SECONDAIRE

DONNER AUX AUTRES COMMUNES (RANG D) UN ROLE DE POLARITES SECONDAIRES

Perpétuer la cohérence intercommunale du Pays de Faverges par une dynamique de partage cohérente des équipements, services et activités économiques

CONSERVER ET CONFORTER LE LIEN ENTRE LES POLARITES DE LA CCPF VIA UNE REPARTITION COHERENTE DES EQUIPEMENTS SERVICES ET COMMERCES

Rechercher la mutation de l'axe principal de passage en axe de découverte du territoire intercommunal et faciliter le déplacement

AFFIRMER LE CARACTERE STRUCTURANT DE L'AXE RD 1508 EN VEILLANT A SON INSERTION PAYSAGERE
- Mettre en scène les entrées sur le territoire et fluidifier les connexions avec les territoires voisins
- Valoriser les sites touristiques emblématiques et méconnus de la CCPF

Un socle naturel et agricole riche, atout territorial à économiser et valoriser

PRESERVER LES EQUILIBRES ET LES ECHANGES NATURELS A TOUTES LES ECHELLES
- Préserver globalement à l'échelle du territoire l'équilibre et la complémentarité entre l'activité agricole et la gestion des espaces naturels

Cittànova

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de Doussard

Un objectif de modération de consommation de l'espace

➔ Le PADD fixe *«des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain»*. Ces objectifs sont justifiés par des dispositions prévues par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin Annécien.

➔ Pour la Communauté de Communes du Pays de Faverges, le SCoT du Bassin Annécien fixe des objectifs en corrélation avec une observation des tendances observées les périodes précédentes et les objectifs de modération de consommation de l'espace.
Des objectifs que le PLUi s'engage à intégrer et respecter.

ESPACE URBANISE A DOUSSARD...

de 1998 à 2004 - 18.4 ha	➔	3.1 ha par an en moyenne
de 2004 à 2008 - 11.26 ha	➔	2.8 ha par an en moyenne
de 2008 à 2012 - 4.66ha	➔	1.2 ha par an en moyenne

... ET SUR LA CCPF

de 1998 à 2004 - 67 ha	➔	11 ha par an en moyenne
de 2004 à 2008 - 43 ha	➔	10.75 ha par an en moyenne
de 2008 à 2012 - 22.3 ha	➔	5.6 ha par an en moyenne

Baisse de la consommation de l'espace

CES DERNIERES ANNEES

Les orientations du SCoT du Bassin Annecien sur la CCPF **1900 logements à l'horizon 20 ans**

FONCIER	DENSITE	LOGEMENTS
• Faverges de RANG B : 20 ha	• Faverges de RANG B : 40 lgts /ha	• Faverges de rang B : 1 000 lgts
➔ • Doussard de RANG C : 14 ha	• Doussard de RANG C : 30 lgts/ha	• Doussard de rang C : 450 lgts
• Communes de RANG D : 25 ha	• Communes de RANG D : 20 lgts/ha	• Communes de rang D : 450 lgts

LES OBJECTIFS

CCPF : 59 HA SOIT 32 LGTS/HA

➔ **3 ha/an en moyenne et 95 logements/an**

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

AXE 1 VALORISER L'IDENTITE DU PAYS DE FAVERGES ET LA QUALITE DE VIE
AXE 2 DEVELOPPER UNE OFFRE DIVERSIFIEE EN LOGEMENTS RESPECTUEUSE DU PATRIMOINE BATI ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL
AXE 3 DIVERSIFIER ET ASSURER UN AVENIR PERENNE A L'AGRICULTURE
AXE 4 CONFORTER ET DEVELOPPER UNE ECONOMIE DURABLE FONDEE SUR LES RICHESSES DU TERRITOIRE ET L'INNOVATION
AXE 5 FAIRE CONNAITRE ET PRESERVER LES ATOUTS PAYSAGERS, BATIS ET ENVIRONNEMENTAUX TOUT EN ASSURANT LEUR PERENNITE
AXE 6 DESSERVIR LE TERRITOIRE ET ASSURER LA DURABILITE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE

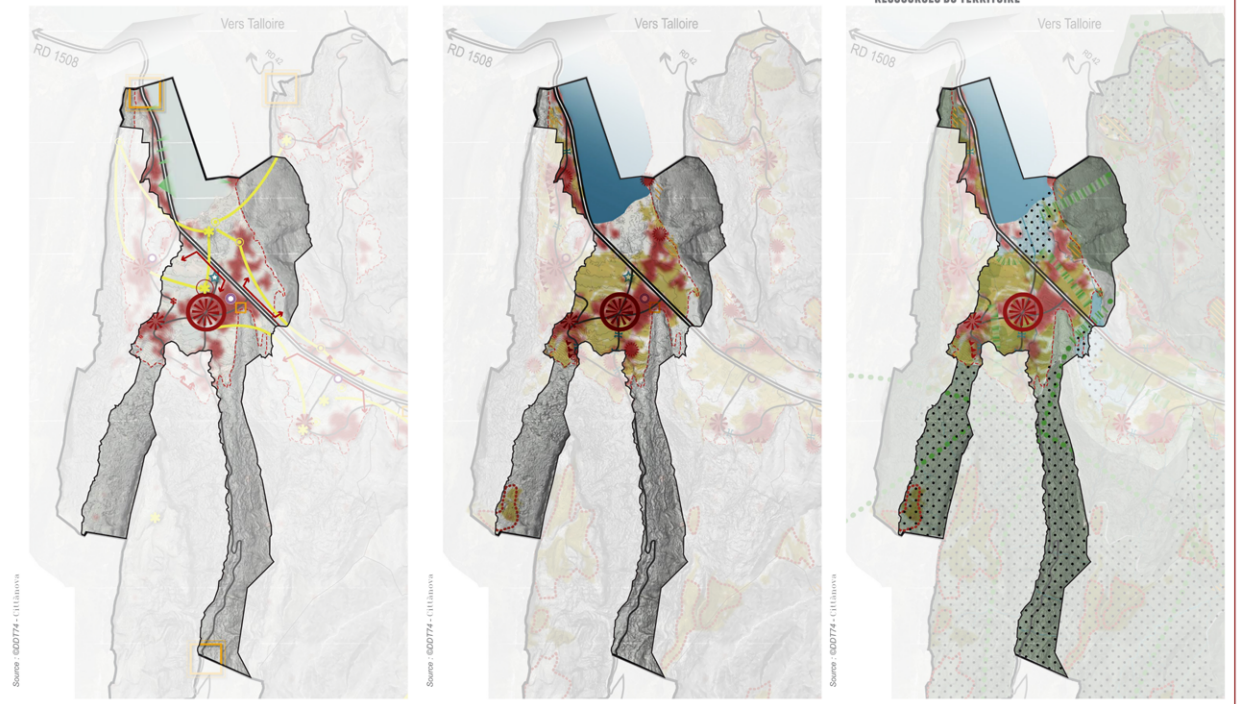

Mettre en valeur la diversité et les particularités urbaines et architecturales des bourgs et hameaux
Améliorer quantitativement et qualitativement l'offre d'hébergement du territoire
Permettre un développement urbain raisonné en favorisant le pôle principal de Faverges et la polarité nord Doussard/Lathuile
Renforcer et Protéger les pôles de commerce de proximité
Améliorer le développement et l'accès aux technologies numériques
Privilégier le tissu bâti existant pour répondre au besoin en logements
Développer l'habitat en respectant les caractéristiques paysagères et les modes d'habiter locaux
Préserver les coupures d'urbanisation à l'échelle de l'intercommunalité et de chaque commune

Associer l'offre en équipements tout en veillant à une répartition et à un accès aux services homogènes sur l'ensemble du territoire
Soutenir et développer l'artisanat local
Conforter l'activité industrielle
• **Faciliter l'accès à Faverges, principal pôle d'équipements de la CCPF**
• **Sécuriser les accès et infrastructures de déplacements sur la CCPF**
Veiller au maintien et à l'amélioration d'une offre médicale et de services de santé adaptée à l'échelle de la CCPF
Promouvoir les économies d'énergie, l'habitat durable et le développement des énergies renouvelables
Limiter les besoins en déplacements et faciliter le recours aux mobilités alternatives à l'échelle intercommunale en veillant à une cohérence avec les territoires voisins

Soutenir l'agriculture dans sa diversité et en veillant à promouvoir la filière courte et la vente directe
Préserver l'outil agricole et son rôle d'aménageur de territoire
Assurer l'articulation de l'activité agricole avec les différents usages et acteurs du territoire
Encourager les activités source d'amélioration ou de développement de la biodiversité
Préserver la singularité et l'ouverture paysagère de la plaine et du Pays de Faverges
Préserver et identifier les espaces naturels remarquables de la CCPF
Identifier, protéger et valoriser le patrimoine bâti et archéologique de l'intercommunalité

Mettre en valeur et connecter la trame verte et bleue à l'échelle de la CCPF en veillant à préserver une cohérence vis-à-vis des territoires voisins
Préserver, gérer et contenir le massif boisé de la CCPF
Préserver la ressource en eau et la gestion des eaux pluviales
Assurer une bonne gestion de la ressource en eau
Anticiper les besoins en eau potable et améliorer l'objectif réglementaire de rendement
Mettre en valeur et donner une dimension paysagère aux rives du lac d'Annecy
Développer un tourisme 4 saisons en s'appuyant sur les richesses paysagères et patrimoniales du territoire

Cittànova

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Suite au débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est entré dans la phase réglementaire. Les orientations d'aménagement inscrites dans le PADD sont ainsi traduites dans le règlement écrit, le plan de zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Le plan de zonage a été élaboré avec la Communauté de Communes, les communes et les Personnes Publiques Associées :

- dans une logique d'homogénisation des zones sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges,
- en prenant en compte les différentes formes urbaines et occupations du sol sur le territoire,
- en s'appuyant sur les données environnementales (présence de zones humides, prairies sèches...), sur l'enquête agricole, sur des préoccupations de préservation du paysage (cônes de vue...), en compatibilité avec les documents supra-communaux (SCoT du Bassin Annecien) et les règles nationales d'urbanisme, dont la loi ALUR, la loi dite Montagne et la loi dite Littoral.

L'ensemble du territoire est réparti dans quatre types de zones:

- Les zones urbaines,
- Les zones à urbaniser,
- Les zones agricoles,
- Les zones naturelles et forestières.

LE PLAN DE ZONAGE

LES ZONES URBAINES

Les zones urbaines, dites U, sont définies comme des *« secteurs déjà urbanisés et des secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter ».*

Les zones urbaines correspondent à des secteurs déjà urbanisés, physiquement bâtis ou espaces libres dans le tissu (dents creuses), bénéficiant de toutes les viabilités (réseaux, accès...). Elles sont des espaces déjà construits ou des espaces immédiatement constructibles.

La zone UA - Il s'agit des noyaux historiques caractérisés par un bâti ancien dense dans les communes les plus importantes.

Dans cette zone, les maisons à l'alignement sont généralement mitoyennes, formant un front bâti continu et cadrant l'espace rue.

- Exemple de zone UA : le centre-bourg de Marlens -

- Marlens -

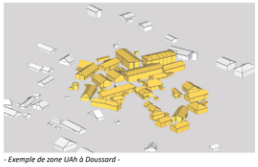

- Exemple de zone UAh à Doussard -

- Les Combes à Seythenex -

La zone UAh - Il s'agit des noyaux historiques des villages qui sont caractérisés par du bâti ancien, présentant un intérêt architectural et patrimonial, et quelques constructions plus récentes insérées au sein du tissu.

Le bâti est à l'alignement ou en léger retrait, sur une des limites séparatives créant un front bâti discontinu.

La zone UB - Ces zones sont caractérisées par des extensions urbaines moyennement denses, souvent réalisées «au coup par coup» à dominante résidentielle.

La zone UB présente des formes urbaines d'ensemble peu composées dû à un type d'habitat relativement diversifié.

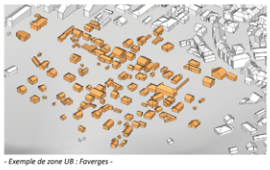

- Exemple de zone UB : Faverges -

- St Férréol -

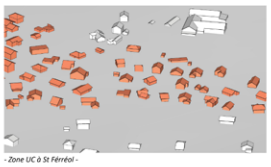

- Zone UC à St Férréol -

- Lathuile -

La zone UC - Il s'agit d'extension urbaines qui sont principalement réalisées sous forme d'opération d'ensemble.

La zone UC est un secteur peu dense aux formes urbaines composées en ensemble pavillonnaire. Les maisons individuelles sont implantées en milieu de parcelle.

La zone UE - Elle correspond aux équipements d'intérêt collectif, isolés et à proximité des zones urbaines.

La zone UX - Il s'agit des secteurs destinés aux activités économiques.

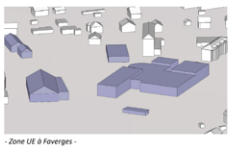

- Zone UE à Faverges -

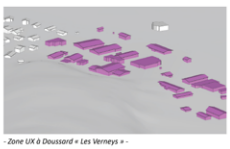

- Zone UX à Doussard « Les Verneys » -

LES ZONES A URBANISER

Les zones à urbaniser, dites AU sont définies comme des *« secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation ».*

Les zones à urbaniser correspondent à des secteurs non construits, et destinés à l'être à plus ou moins long terme. Pour chaque zone à urbaniser à court terme, le PLU définit les grands principes d'aménagement qui guideront les demandes opérationnelles par le biais des Orientations d'Aménagement et de Programmaton.

Différentes typologies de zones à urbaniser se distinguent:

- A vocation principale résidentielle,
- A vocation spécifique pour des équipement ou des infrastructures touristiques (zone de la Gare à Doussard comme secteur touristique à aménager),
- A vocation principale d'activités économiques.

- Zone à urbaniser à vocation résidentielle à Doussard -

LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

Les zones naturelles, dites N sont définies comme des *« secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels » .*

De nombreux sous secteurs ont été identifiés :

- les espaces d'intéret écologique et/ou paysagers (N1A, N1B, Npc)
- les espaces naturels à vocation de loisirs (Ns, Nt, Ng, Nj)
- les espaces naturels intégrant des activités spécifiques (Nr, Np, NCa, Nxa)
- les espaces naturels spécifiques à Doussard, commune «littoral»

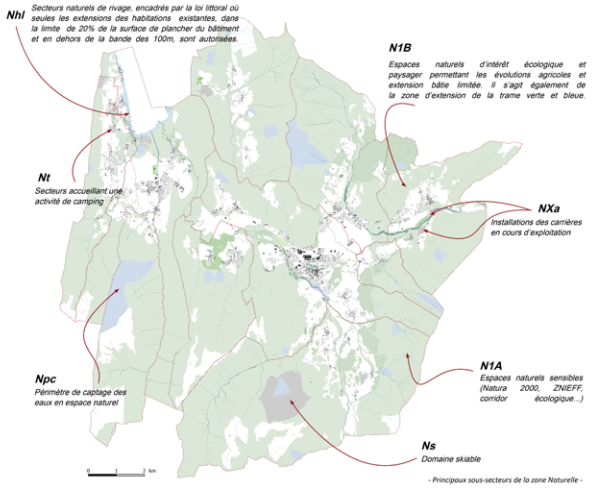

- Principaux sous-secteurs de la zone Naturelle -

LES ZONES AGRICOLES

Les zones agricoles, dites A sont définies comme des *« secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles ».* Les sièges d'exploitation sont classés en zone Agricole.

Les seules constructions qui y sont en règle générale autorisées sont les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, ainsi que celles nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics. Les extensions mesurées des constructions à usage d'habitations sont également autorisées. La zone agricole présente sur la communauté de communes comprend six secteurs.

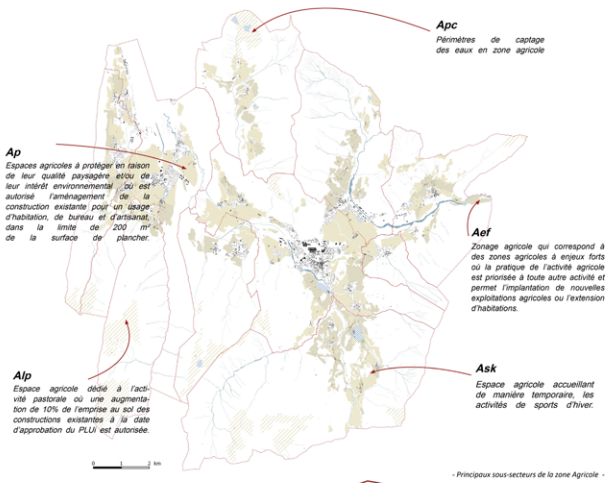

- Principaux sous-secteurs de la zone Agricole -

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le règlement écrit détermine le droit d'occuper et d'utiliser les sols, ainsi que les conditions dans lesquelles il s'exerce dans les différentes zones du PLUi, délimitées au plan de zonage. Il a pour objet de garantir le respect du parti d'aménagement retenu par la Communauté de Communes.
Il se décompose en 16 articles.

REGLEMENT ECRIT

NATURE DE L'OCCUPATION DU SOL

Les articles 1 et 2 :

Le règlement peut interdire ou soumettre à condition certaines destinations de constructions : habitation, hébergement hôtelier, commerce, artisanat, industrie, expoitation agricole, etc.

Exemple :

	Zone UA	Zone UX	Zone Aef
Constructions à usage d'habitation	√	X	√* * A condition qu'elle soit liée à la présence d'un bâtiment technique lié à l'exploitation agricole et à proximité immédiate des bâtiments de l'exploitation
Constructions à usage agricole	X	√* * Sous réserve d'être compatibles avec la destination principale de la zone	√
Nouvelles constructions à usage artisanal	√* * Dans la limite de 150 m² de la surface de plancher	√	X

CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL

Concernant le terrain

L'article 3 permet de:
- prévoir une voirie suffisante pour desservir les occupations et utilisations admises
- permettre un accès aux voies respectant toutes les mesures de sécurité (défense incendie, ramassage des déchets...)

L'article 4 permet de:
- préciser les modalités de raccordement des occupations et utilisations du sol admises aux réseaux publics (eau potable, assainissement, eaux pluviales, électricité)

Exemple : Obligation de raccordement à un réseau public existant si le terrain est desservi par ce dernier

L'article 5 permet de demander une surface de terrain adaptée aux exigences d'assainissement.

Concernant l'implantation des constructions

L'article 6 participe à la définition de la forme urbaine en donnant des règles d'implantation par rapport à la voie de circulation.

Exemple : dans la zone UA

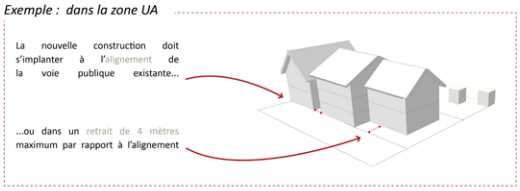

L'article 7 définit des règles d'implantation des nouvelles constructions par rapport aux limites séparatives, c'est à dire les limites latérales et de fond de parcelle.

Exemple : dans la zone UC

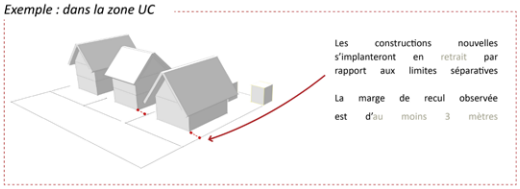

L'article 8 complète les articles 6 et 7 en prévoyant le cas des constructions sur une même parcelle. Il est non réglementé dans l'ensemble des zones définies dans le PLUi.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Les articles 15 et 16:

L'article 15 définit les obligations imposées aux constructions, travaux, installations et aménagements, en matière de performances énergétiques et environnementales. Il est notamment intéressant pour les opérations d'ensemble. Il peut également renvoyer à un cahier de recommandations architecturales (respect d'au moins une cible environnementale définie par exemple).

L'article 16 définit les obligations imposées aux constructions, travaux, installations et aménagements, en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques.
Il permet par exemple de demander la mise en place de fourreaux en attente pour un raccordement futur à une infrastructure haut débit.

Concernant la volumétrie des constructions (Articles 9 et 10)

Les articles 9 et 10 du règlement écrit définissent un volume maximal dans lequel la construction doit s'inscrire. Ce volume peut aussi être limité par les articles 6 et 7 notamment.

L'article 9 définit l'emprise au sol maximal des constructions. C'est un des principaux articles de régulation de la densité avec la disparition du Coefficient d'Occupation des Sols (COS).

L'article 10 définit la hauteur maximale des constructions. Celle-ci est calculée à partir de un ou plusieurs points de référence : par défaut du sol naturel (avant travaux éventuels de remblais / déblais) jusqu'à l'égout de toiture ou au faîtage.

Exemple : dans la zone UB

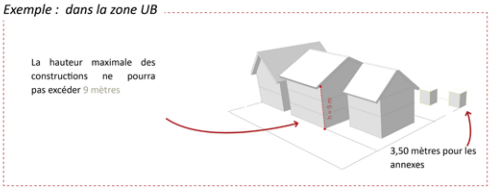

Dans le sous-secteur UBh, cette hauteur ne devra pas excéder 6 mètres

L'aspect extérieur des constructions (Article 11)

L'article 11 réglemente l'aspect extérieur des constructions et de l'aménagement de leurs abords, afin de contribuer à la qualité architecturale et à l'insertion des constructions dans leur milieu environnant. Les règles peuvent concerner :

- les formes : volumétrie générale, toiture, ouvertures, ouvrages en saillie...
- les couleurs et les types d'aspects de matériaux de façade et de toiture
- l'intervention sur le bâti existant
- les clôtures : seulement leur hauteur et leur aspect

Le stationnement (Article 12)

L'article 12 définit les obligations de stationnement. Il permet d'imposer la création de stationnements privés, adaptés à la destination des futures constructions.

Le stationnement doit être assuré en dehors des voies publiques ou privées.

Exemple : Pour les constructions à usage d'habitation

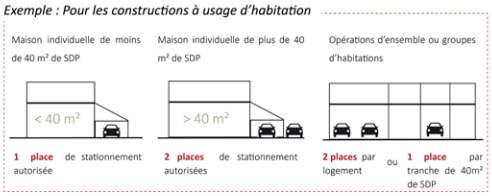

Les abords de la construction (Article 13)

L'article 13 définit les obligations des porteurs de projet en termes d'espaces libres et de plantations. Il permet notamment de demander le maintien ou le remplacement de tout ou une partie de la végétation présente ou d'imposer un pourcentage de la surface de la parcelle à maintenir en pleine terre.

Exemple : dans la zone UC

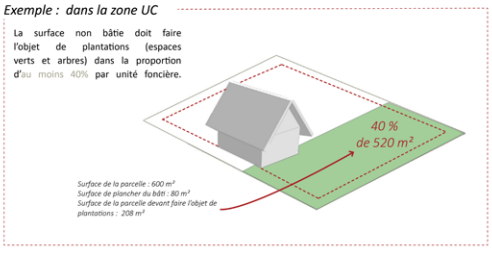

- Panneau présentant les Orientations d'Aménagement et de Programmation définies sur la CCPF -

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

OAP

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont une des pièces constitutives du PLUi.

Les OAP ont vocation à permettre à la collectivité, même si elle ne maîtrise pas le foncier ou ne souhaite pas réaliser l'opération elle-même, d'orienter l'aménagement futur ou l'urbanisation progressive du territoire en définissant les grandes composantes des aménagements et éléments à préserver ou à mettre en valeur à travers le projet.

Elles font figurer les principes d'aménagement relatifs à la forme urbaine, aux déplacements et à l'environnement notamment et font donc référence à plusieurs thématiques: l'habitat, la forme urbaine et l'organisation du bâti, l'organisation de la desserte et des déplacements et l'insertion paysagère et environnementale.

Il s'agit d'encadrer les futurs projets.

Pourquoi des Orientations d'Aménagement et de Programmation ?

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation concernent des secteurs stratégiques du territoire; elles définissent un ensemble de règles permettant notamment :

- de maîtriser l'urbanisation,
- de développer une offre en logement diversifiée pour répondre à tous les besoins,
- de travailler la qualité urbaine, architecturale et paysagère des bourgs,
- de limiter la consommation d'espaces,
- de préserver les corridors écologiques.

La Communauté de Communes du Pays de Faverges a ainsi défini 39 secteurs d'OAP à vocation d'habitat, à vocation de services, loisirs et/ou équipements, à vocation d'activités et à vocation de maintien et d'amélioration de la trame Verte et Bleue.

Exemple: un nombre de logements selon la surface du terrain

Depuis la loi ALUR et en cohérence avec les orientations générales du PADD, une densité minimale doit être respectée sur les terrains non bâtis.

Exemple : Secteur de projet de 7000m² sur Montmin
La densité préconisée est de 10 à 15 logts/ha qui reprend la densité observée sur le pourtour et les contraintes de desserte de la zone.

Possibilités de traduction opérationnelle :
> 4 lots de 1000m² environ et 4 lot d'environ 600m²
ou
> 10 lots de 600m²
Une opération de moins de 7 lots ne sera pas envisagée.

FAVERGES /Le Genevois

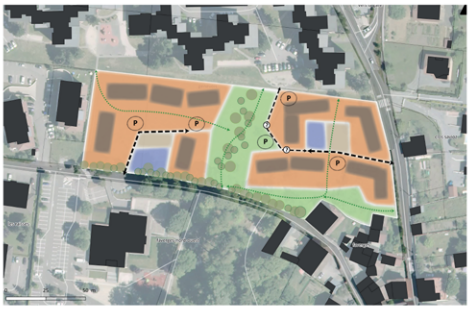

Ce secteur de 1,3 ha, à 100m du centre ancien , se situe rue de la gare et porte la particularité d'être à proximité directe du parc Simon Berger et de la salle des Fêtes, qui constitue un véritable atout pour le secteur de projet.

La zone devra comprendre au moins 20% de logements aidés, adaptés aux jeunes ménages, aux foyers monoparentaux, aux séniors et/ou ménages aux faibles ressources. La particularité de l'aménagement reposera sur une séparation de la parcelle en deux opérations distinctes afin de ménager un espace collectif à dominante naturelle intégrant des déplacements doux communs aux deux opérations et des espaces de stationnement.

FAVERGES /Verchères / Pré-cortet

Cet espace de projet de 0,8 ha se distingue par une topographie marquée, sur laquelle s'appuiera le projet d'aménagement, mettant en valeur le cône de vue privilégié. Les lisières Sud et Ouest sont de grande qualité par la présence d'arbres de grand développement.

Le site s'insère au sein d'un tissu d'habitat individuel implanté au coup par coup, enclavant plusieurs sites de ce type. Il est accessible par le chemin des Romains, scindant le site en deux, ou au sud par le chemin du Piesant. La bande d'implantation chemin du Plesant devra respecter un large recul afin d'inscrire les jardins au sud et préserver la lisière arborée.

LATHUILE / Sur les Cotes

Bordé par un linéaire bâti conséquent, le site se trouve en retrait de la voie principale, route de Marceau. Le principe général de l'opération est de proposer une diversité de logements et de taille de terrains, dont au moins 20% seront des logements sociaux ou aidés, tout en préservant une échelle de quartier et d'ensemble cohérent.

La municipalité de Lathuile souhaite s'engager dans une démarche d'exigence d'opération par un possible label «écoquartier». Ainsi, les aménagements privilégiés en priorité devront obéir à des exigences fortes en termes architecturaux et environnementaux.

DOUSSARD /La zone de la Gare

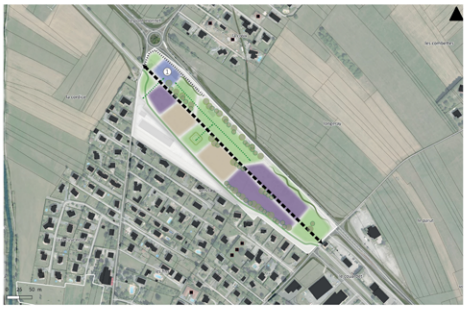

La caractéristique principale de la zone, d'une superficie de 5,9 ha, est de longer la D1508 sur près de 500m au sein de la plaine du Pays de Faverges. La zone de projet offre ainsi une véritable vitrine touristique du territoire que ce soit en voiture ou en vélo, par la piste cyclable qui longe également la zone.

La zone a pour vocation principale d'accueillir et de valoriser l'activité touristique du Pays de Faverges par la construction et l'aménagement liés à celle-ci sous la forme d'un espace paysager incluant des ouvertures et fermetures vers la plaine depuis la plaine vers le site. Office du tourisme, espace multimodal, placette centrale ont donc été pensés pour l'accueil des visiteurs.

*Le caractère d'**exemple** d'implantation est souligné à travers la légende, l'implantation proposée n'a donc pas de valeur autre que de permettre la réflexion.*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

Cittànova

3.4 L'information via les sites Internet et le bulletin communautaire

L'information a aussi été relayée par le bulletin communautaire de la CCPF, qui a notamment consacré un numéro spécial de 12 pages à la phase de diagnostic du PLUi.

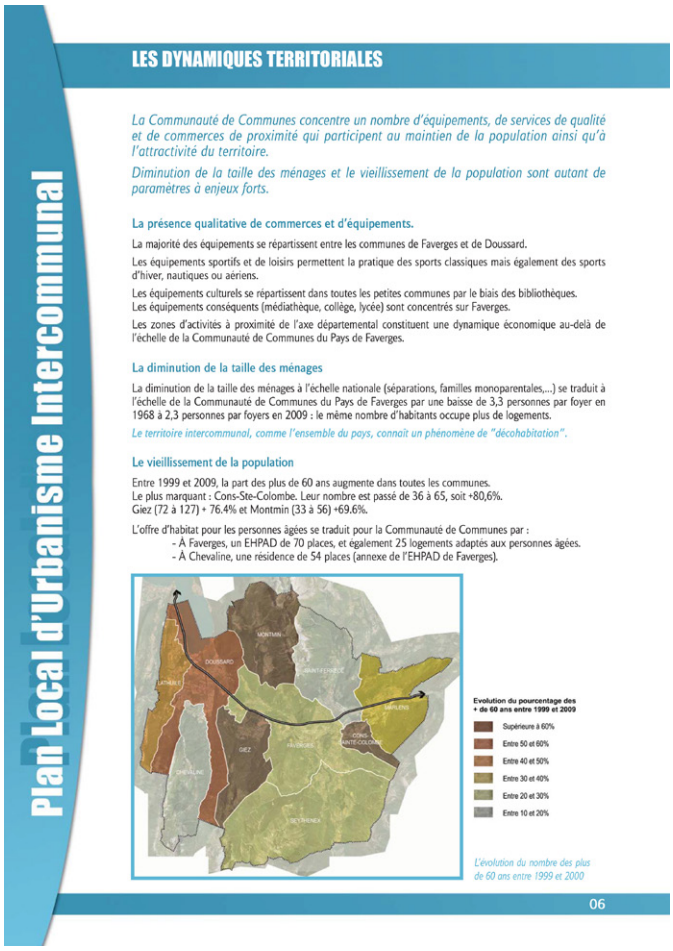

- Extraits du numéro spécial consacré au diagnostic territorial -
Source : Bulletin communautaire, février 2014

Le site Internet de la CCPF a aussi permis d'enrichir cette phase de concertation en communiquant et en explicitant les différentes phases d'avancement du PLUi. Le site a aussi permis de rendre différents outils de concertation téléchargeables et accessibles de chez soi à travers la plateforme de téléchargements du site.

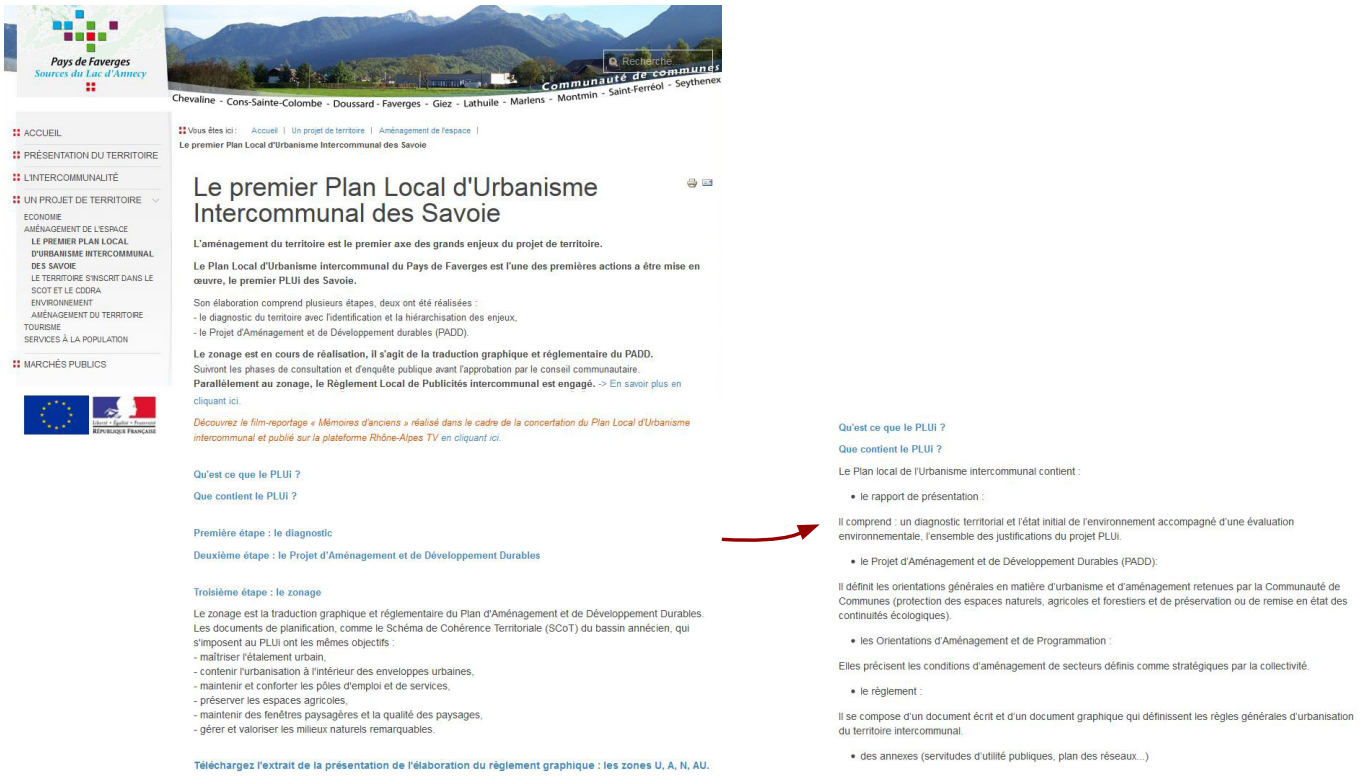

- Extrait du site internet de la Communauté de Communes du Pays de Faverges - Source : Site internet de la CCPF

Les communes, indépendamment via leur site internet, ont pu communiquer sur l'élaboration du PLUi.

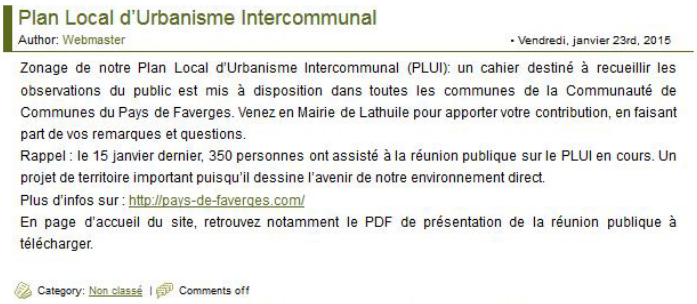

- Source : Site internet de Lathuile -

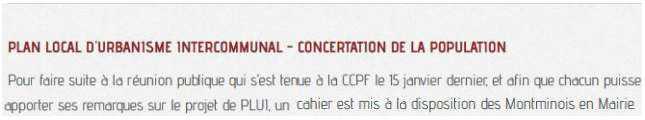

- Source : Site internet de Montmin -

Les outils de concertation complémentaires

La Communauté de Communes du Pays de Faverges a été la première collectivité de Rhônes-Alpes à engager des démarches pour la réalisation d'un document d'urbanisme intercommunal. Cette initiative a été saluée et a permis à la collectivité de se voir attribuer diverses subventions pouvant participer au succès de ce projet. Ces subventions ont notamment permis d'enrichir la concertation avec la mise en place d'outils innovants et fédérateurs permettant l'implication d'un plus grand nombre et faisant du PLUi de la CCPF, un projet partagé. Les différents outils sont présentés dans la partie suivante.

3.5 L'organisation d'une sortie terrain

- Repas organisé faisant suite à la sortie terrain -

Afin d'instaurer une dynamique intercommunale et d'impliquer au maximum les acteurs du territoire dès le début de la procédure, une sortie de terrain a été organisée lors de la phase de lancement du PLUi.
Les 18 et 19 février 2013, par le biais d'une sortie en car sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité et d'une présentation des élus de leur commune, les sites de projets et les problématiques concernant le territoire et le PLUi ont été progressivement détaillés.

Un repas organisé avec les participants à la suite de cette sortie a permis un temps d'échanges spontanés sur les différents projets exposés.

3.6 La publication d'articles dans les journaux locaux

L'information à la population est également passée par la parution d'articles dans les journaux locaux, et notamment via le Dauphiné Libéré, presse quotidienne régionale diffusant environ 300 000 exemplaires par jour sur la région.

Le Dauphiné Libéré

AUTOUR DU LAC

PAYS DE FAVERGES

La communauté des communes élabore un plan local d'urbanisme intercommunal

Le PLUI devra prendre en compte toutes les zones. Photo DLMM.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un outil réglementaire de gestion du droit des sols qui détermine l'usage et le développement du territoire.

La mise en place de ce projet prend en compte les échelles communales et inter-communautaires. L'aboutissement et sa mise en application passent par plusieurs phases. Un diagnostic permet d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire et d'en hiérarchiser les enjeux. Un projet d'aménagement et développement durable (PADD) précise les conditions d'aménagement des secteurs retenus comme stratégiques. La traduction graphique et réglementaire du PADD et le rapport de présentation expliquent les choix retenus. Il prend en compte la préservation et la mise en valeur de l'environnement, les incidences et la compatibilité avec d'autres dispositifs dont le SCOT (schéma de cohérence territoriale du Bassin Annécien). Des aides financières ont été apportées par une subvention de l'État pour 70 000 euros et 89 700 euros proviennent de la région. Le projet sera arrêté par délibération du conseil communautaire, les services et les personnes publiques associées seront consultés et le dossier mis en enquête publique. À toutes les étapes de l'élaboration du PLUI, la Com.com développe la communication et la concertation.

Réunion publique le 23

Le projet est coordonné par Marc Garzon vice-président de la communauté des communes, Paul Carrier représentant de la commune de Faverges et Philippe Goy responsable du service urbanisme à la mairie de Faverges et détaché à la Com.com pour le PLUI. Une réunion publique concernant le diagnostic se tiendra lundi 23 septembre, à 19h à la salle polyvalente. La population est invitée à participer à des ateliers organisés à la communauté des communes du Pays de Faverges, de 19 à 21h, le mardi 24 septembre sur le thème "économie et développement durable", le 25 "environnement et paysage" et le 26 "structure urbaine et déplacement".

M.M.

Source : Dauphiné Libéré, septembre 2013

DOUSSARD

L'aménagement du territoire au cœur des débats

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont débattu deux points visant à laisser à nos enfants un territoire préservé et sécurisé. Lise, du Cabinet Cittanova, a expliqué le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et Olivier, la remise en état de la Plaine de Mercier.

Le projet du PADD réalisé à partir d'un important travail de diagnostic, prend en compte les documents de la communauté de communes et les dernières évolutions issues du Grenelle II. Chaque année, 10 hectares agricoles sont absorbés par l'habitat et les infrastructures. Le PADD s'oriente autour de six axes : valoriser l'identité du Pays de Faverges et la qualité de vie, développer le logement, développer et assurer un avenir à l'agriculture, conforter et développer une économie durable, faire connaître et préserver les atouts paysagers en assurant leur pérennité, desservir le territoire.

Les écoliers ont été impliqués dans ce projet sous la houlette de Laurent Clerc, directeur de l'école : découverte du territoire et création d'un lien internet sous forme de forum entre les écolés qui participent. Doussard est la seule commune sur le territoire à avoir mis en œuvre le PLUI et a obtenu une subvention.

Les élus ont émis des doutes quant à l'utilisation des terrains agricoles préservés, face à l'absence de projets du monde agricole. Des terrains jadis exploités sur les coteaux sont aujourd'hui en friche, un Plan local de gestion de l'espace a été mis en place par la CCPF pour inciter à leur exploitation.

Redonner aux marais de Giez son rôle de "tampon"

Le deuxième point visait la remise en état de la Plaine de Mercier dans le cadre du Plan de gestion de la rivière qui traverse ce territoire. Nommé Saint-Ruph, puis Glière en plaine et Eau Morte dans la dernière portion, cette rivière est le sujet de craintes, des constructions ont été bâties dans des zones inondables. Sur Doussard, cette opération protégera les secteurs des Vernays et des hameaux de Sollier, La Reisse et Verthier. Les travaux s'échelonneraient sur 2014 et 2015 pour 800000 € subventionnés à 80 %.

Marie BERTON

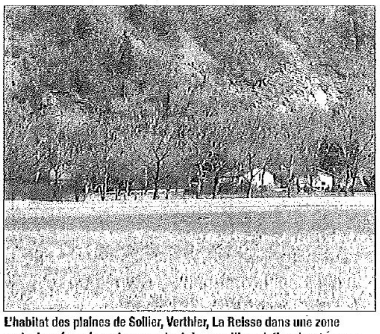

L'habitat des plaines de Sollier, Verthier, La Reisse dans une zone agricole préservée, est en constant danger d'inondation. Les travaux sans cesse retardés par les procédures administratives, devraient s'échelonner sur 2014 et 2015 pour 800000 € subventionnés à 80 %. Photo Le DL/M.B.

Source : Dauphiné Libéré, janvier 2014

Le projet d'aménagement et de développement durables destiné à préparer l'avenir du territoire a été présenté

Responsable du cabinet Cittanova, Lise Le Gargasson est venue présenter aux élus l'avancement des travaux du PADD. Photo Le DL/M.M.

La communauté de communes du Pays de Faverges (CCPF) a engagé un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Sur la Haute-Savoie, la CCPF a été la première à se lancer dans ce projet de longue haleine.

Le bureau d'études Cittanova a été chargé de coordonner les démarches. Lors du dernier conseil municipal, Lise Le Gargasson a présenté l'avancement des travaux du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il s'agit de la 3e étape sur les huit prévues.

La responsable du cabinet Cittanova a développé six grands axes. En premier lieu, il s'agit de valoriser l'identité du Pays de Faverges et la qualité de vie, préserver la singularité et l'ouverture paysagère, travailler à la mise en scène des paysages remarquables et identifier l'ensemble du parc des Bauges sur la cluse du lac d'Annecy et l'identifier comme site inscrit et en partie classé.

Le projet est d'asseoir l'offre en anticipant l'évolution des besoins scolaires, sportifs, culturels et réserver un emplacement pour la réalisation d'un lycée général.

L'axe 2 veut développer une offre en logements, respectueuse du patrimoine bâti et environnemental local (création de 1850 logements sur 20 ans) et l'accès au logement pour tous. En troisième position, l'étude porte sur la diversification en assurant un avenir pérenne à l'agriculture en l'intégrant comme dynamique territoriale. Le développement d'une économie durable fondée sur les richesses du territoire et l'innovation concerne le quatrième axe.

La suite de l'étude est de faire connaître et préserver les atouts paysagers en assurant leur pérennité et enfin de desservir le territoire et assurer la durabilité de ses ressources.

Ce PADD a été débattu dans toutes les communes du canton et sera soumis au conseil communautaire du 13 février. La délibération sera transmise à la préfecture et applicable dans deux ans. Prochaine étape : la réalisation d'un zonage, du règlement d'aménagement et de sa programmation.

M.M.

Source : Dauphiné Libéré, Février 2014

EDITION ABONNÉ

FAVERGES

Les écoliers ont été associés à l'élaboration du PLUI

Depuis de longs mois, la communauté des communes du Pays de Faverges travaille sur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Un ...

Source : Dauphiné Libéré, juillet 2014

PAYS DE FAVERGES

La mise en place d'un Plan local d'urbanisme intercommunal avance

Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est élaboré avec une constante et large concertation ainsi que la participation de nombreux acteurs des dix communes du canton -Faverges, Chevaline, Cons-Sainte-Colombe, Doussard, Giez, Lathuile, Marlens, Montmin, Saint-Ferréol et Seythenex- qui regroupaient 15 300 habitants en 2012.

Une commission de travail est portée par Michel Coutin et les vice-présidents de la Communauté de communes du Pays de Faverges (CCPF), Marcel Cattaneo, Philippe Prud'homme, Ulrich Gagneron et Laurence Gaudenier, chef de projet PLUI.

L'élaboration du PLUI qui doit être en phase avec le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du bassin annécien instauré pour une période de 20 ans, doit également tenir compte des contraintes des lois Allur, Grenelle, littoral pour Doussard, montagne, et la charte du Parc natural régional (PNR) des Bauges.

Six axes de travail définis

La préoccupation ces propriétaires fonciers du canton est le nouveau règlement des classements des terrains en zones constructibles, agricoles, zones d'activités, environnementales... Le public, en attendant une enquête d'utilité publique, est invité à consulter, dans les mairies les cahiers d'information.

Six axes de travail ont déjà été définis : valoriser l'identité et la qualité de vie du pays de Faverges ; développer une offre diversifiée de logements ; respecter le patrimoine bâti et environnemental ; diversifier et assurer un avenir à l'agriculture ; conforter et développer une économie durable ; faire connaître et préserver les atouts paysagers bâtis et environnementaux ; desservir le territoire ; et assurer la durabilité des ressources.

Lors de la dernière présentation du PLUI jeudi, une vidéo a illustré l'évolution du paysage et de la vie au pays au siècle passé, commentée par des aînés, dont le doyen, Gustave Losserand-Madoux, alerte centenaire. Des photos anciennes et le rapprochement avec les mêmes points de vue ont apporté une belle vision sur l'adage de "savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va".

Murlé MARTINET

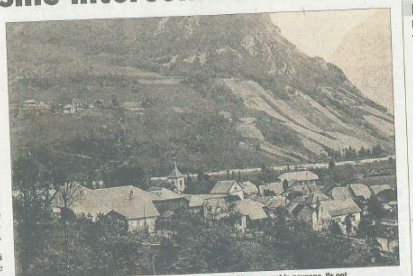

Il y a cent ans, les vignobles du coteau de Nantbellet occupaient le paysage, ils ont progressivement cédé la place aux vergers, pâturages et broussailles. Photo DR

Présentation au public de la phase zonage et règlements

La Communauté des communes du Pays de Faverges est pionnière dans l'élaboration d'un PLUI dans le département. Sa mise en œuvre, qui a nécessité une vaste étude, est la continuité de la vision de Jean-Claude Déronzier, ancien président de la CCPF, qui proposait déjà un projet d'aménagement du territoire. À sa suite, Sylviane Rey à la présidence de l'intercommunalité et son équipe ont lancé ce Projet d'aménagement de développement durable (PADD). C'est le nouveau président Michel Coutin et les conseillers communautaires qui sont en train de finaliser la grande réforme qui va dessiner la vie et le paysage du canton pour les dix prochaines années.

Au cours des travaux engagés par les élus, le cabinet Cittanova a été retenu par le conseil communautaire pour accompagner l'élaboration du PLUI. Lors de chaque phase, des réunions publiques ont permis aux habitants d'en suivre l'avancement.

Source : Dauphiné Libéré, janvier 2015

3.7 Le reportage vidéo « Mémoires d'Anciens »

Avec l'aide du cercle philatélique, cartophile et de généalogie favergien et de Monsieur Pajani, le reportage « Mémoires d'Anciens » a été réalisé afin de mettre en exergue les mutations du territoire tant sur le point de vue du paysage que sur l'évolution des modes de vie. Aussi, le but était de mettre en avant le rôle de l'élu sur le territoire et le rôle complexe d'appliquer une politique sur un territoire rural de moyenne montagne. Ce reportage présente donc 8 témoignages d'élus, d'artisans, de professeurs ou encore d'agriculteurs partageant leur connaissance du territoire à travers différentes thématiques. Ce reportage a été diffusé sur la chaîne régionale Rhônes-Alpes TV et a aussi été relayé par les différentes municipalités de la CCPF.

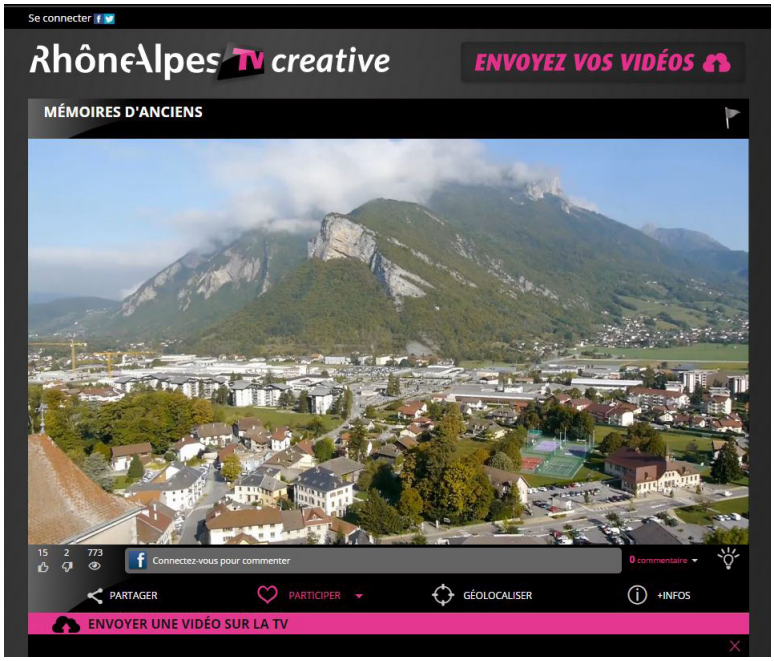

- Rediffusion du reportage « Mémoires d'Anciens » sur le site de Rhône-Alpes TV -

- Témoignage pour « Mémoires d'Anciens » -

Mémoires d'anciens

23 AVRIL 2015

Découvrez le film-reportage « Mémoires d'anciens » présenté par la Communauté de Communes du Pays de Faverges et réalisé dans le cadre de la concertation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Comment vivait-on au pays de Faverges il y a 50 ans ?
Le paysage évolue, l'urbanisme progresse, l'industrie se transforme, l'agriculture se diversifie et les modes de vie changent…
Autant de thèmes qui sont abordés dans ce touchant témoignage des habitants du territoire du Pays de Faverges.

Vous pouvez visionner et partager ce documentaire de 28 minutes grâce au lien suivant :
http://creative.rhonealpes.tv/1429116614-1629-1429129159-9772.html

- Extrait du site Internet de Faverges -

Mémoires d'anciens

Author: Webmaster

• Mercredi, avril 22nd, 2015

La Communauté de Communes du Pays de Faverges vous présente le film-reportage « Mémoires d'anciens » réalisé dans le cadre de la concertation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et publié sur la plateforme Rhône-Alpes TV.

« Comment vivait-on au pays de Faverges il y a 50 ans ?

Le paysage évolue, l'urbanisme progresse, l'industrie se transforme, l'agriculture se diversifie et les modes de vie changent…

Autant de thèmes qui sont abordés dans ce touchant témoignage des habitants du territoire du Pays de Faverges. »

Vous pouvez visionner et partager ce documentaire de 28 minutes grâce au lien suivant :

http://creative.rhonealpes.tv/1429116614-1629-1429129159-9772.html

- Extrait du site Internet de Lathuile -

- Extrait du site Internet de Giez -

3.8 Le projet pédagogique « Terristoire »

- Affiche pour la réunion de préparation du projet «Terristoire» -

Afin d'alimenter le PADD et d'impliquer les enfants du territoire, qui seront les futurs acteurs de la Communautés de Communes du Pays de Faverges, un projet pédagogique a été mené durant l'élaboration du PLUi. Ce projet, correspondant à la fois aux enjeux pédagogique de l'éducation nationale mais également au projet de concertation du PLUi, s'est déroulé sur toute l'année scolaire 2013/2014. Les directeurs des écoles de Marlens et Doussard et plus particulièrement le directeur de l'école primaire de Vuiz, Monsieur Giacomoni, véritable moteur du projet pédagogique, ont été les relais entre la CCPF et les différents professeurs mobilisés par le projet. L'ensemble des communes a ainsi participé au projet «Terristoire».

Les différentes thématiques ont été attribuées à chaque niveau de classe en fonction de la pertinence avec le programme scolaire en cours. Les ateliers proposés étaient les suivants :

- Atelier sur les lieux-dits : Notion d'histoire de territoire et étude de la toponymie
- Atelier intergénérationnel : Notion d'histoire et de mémoire vive du territoire
- Atelier symbole et distance : Notion d'échelle et de représentation de l'espace
- Atelier photographie : Les sites emblématiques du territoire
- Atelier photographie : Notion de paysage et de trame verte et bleue
- Atelier itinéraire : Notion des modes de déplacement et de la sécurité
- Atelier « petit reporter » : Notion d'histoire de territoire

- Affiche de présentation du projet -

- Extrait du site Internet -

L'organisation du projet pédagogique s'est déroulé sous la forme d'un site Internet hébergé par l'éducation nationale. Ce site a permis une réelle mise en commun des travaux menés par les classes participantes sur les différentes thématiques et leur état d'avancement. La mise en place d'un forum où élèves, professeurs, élus et bureau d'études ont eu accès, a aussi permis d'établir une connexion simple entre les différents acteurs et de partager également les informations et les questionnements.

- Extrait du site internet -

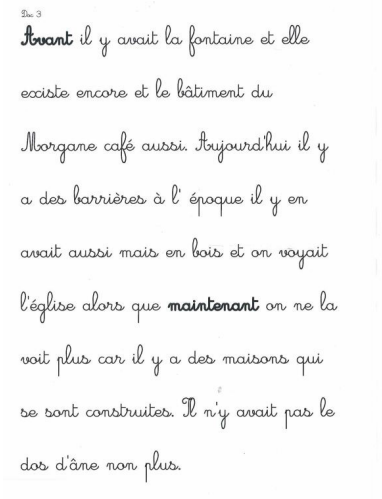
Avant il y avait la fontaine et elle existe encore et le bâtiment du Morgane café aussi. Aujourd'hui il y a des barrières à l' époque il y en avait aussi mais en bois et on voyait l'église alors que maintenant on ne la voit plus car il y a des maisons qui se sont construites. Il n'y avait pas le dos d'âne non plus.

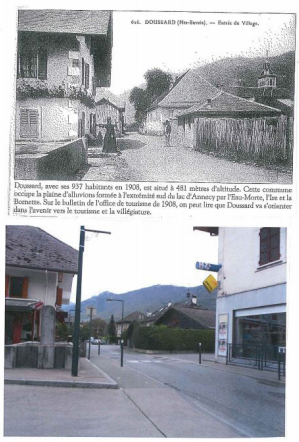
Doussard, avec ses 937 habitants en 1908, est situé à 481 mètres d'altitude. Cette commune occupe la plaine d'alluvions formée à l'extrémité nul du lac d'Annecy par l'Eau-Morte, l'Eau et la Bornette. Sur le bulletin de l'office de tourisme de 1908, on peut lire que Doussard va s'orienter dans l'avenir vers le tourisme et la villégiature.

- Extrait du site internet -

Ces ateliers ont permis la mise en place d'un rendu commun le jour d'une manifestation, le 1er juillet 2014 à la salle polyvalente de Faverges, où les élèves ont pu présenter leurs projets menés au cours de l'année. Les parents et habitants, invités à la manifestation, ont aussi pu découvrir le territoire de la CCPF à travers les présentations ludiques et animées des élèves des écoles primaires.

- Rendu-commun lors de la manifestation à la salle polyvalente de Faverges -

3.9 La modélisation 3D du territoire de la CCPF

Une modélisation 3D du territoire de la CCPF a été réalisée par le bureau d'études Cittànova. Ce projet a pour objectif de concerter la population autour d'un dispositif innovant et attractif. Cette modélisation en 3D de la CCPF a aussi permis d'illustrer le lien entre le zonage et les morphologies urbaines. Les modélisations 3D seront donc disponibles dans chaque mairie, sur ordinateur, dès l'approbation du PLUi.

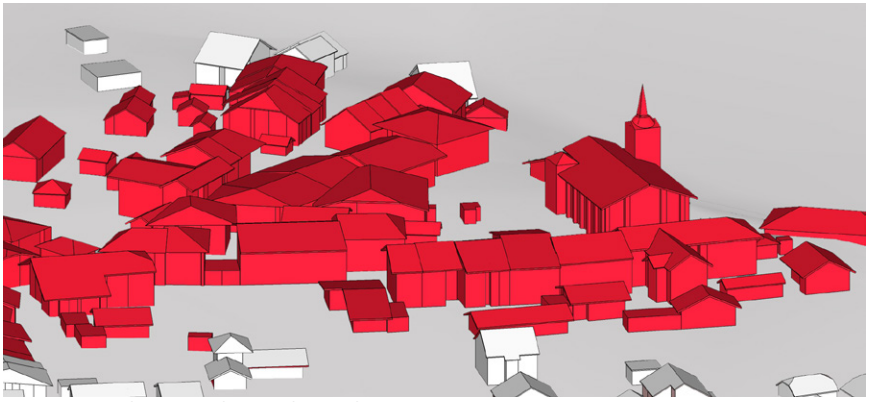

- Extrait 3D du centre-bourg de Marlens -

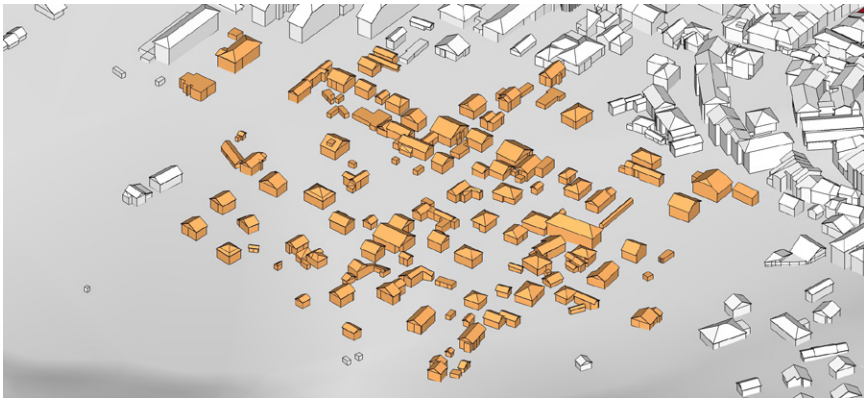

- Extrait 3D de Faverges -

3.10 L'organisation d'ateliers thématiques avec les élus, les PPA, les techniciens et la population

Tout au long de la concertation et aux différents stades de l'élaboration du PLUi, les Personnes Publiques Associées ont été invitées à participer aux réunions et ateliers de concertation.

Le 8 avril 2013, une première réunion de concertation a été menée ayant pour objectif d'inviter les Personnes Publiques Associées à faire part de leurs remarques ou questionnements sur la mise en place du PLUi auprès du bureau d'études et à faire partager les études en cours ou déjà établies sur le territoire du Pays de la Communauté de Communes de Faverges.

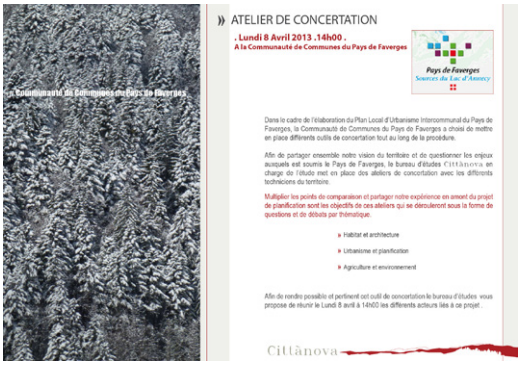

- Affiche informant de la tenue de la réunion de concertation PPA -

- Réunion de concertation PPA -

L'atelier de concertation avec les PPA du 9 et 10 juillet 2013, a permis d'échanger autour de différentes thématiques : atelier Environnement et Paysage, atelier Habitat et Patrimoine, atelier activités économiques, atelier équipement et déplacement.

Les Personnes Publiques Associées ont aussi pris part à différentes réunions de travail et de présentation afin d'alimenter les différents phases du PLUi.

Pour élaborer un projet intercommunal le plus partagé, la Communauté de Communes avec le bureau d'études Cittànova a aussi choisi d'organiser des ateliers thématiques avec la population.

Les 24, 25 et 26 septembre des réunions de concertation avec la population ont donc été organisées sur différentes thématiques afin d'enrichir le diagnostic territorial. Un premier atelier a traité de l'économie et un deuxième des équipements et des déplacements.

- Affiche informant de la tenue de la réunion de concertation avec la population -

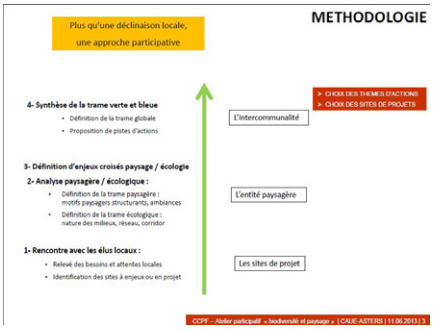

Le 11 juin 2013, un atelier participatif a aussi été organisé par le CAUE de la Haute-Savoie et l'association Asters sur la thématique « Biodiversité et Paysages » afin d'enrichir la phase de diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

- Extraits de la présentation « Biodiversité et Paysages » -

3.11 L'enquête auprès des agriculteurs

Une enquête auprès des agriculteurs du territoire a été lancée afin d'enrichir le diagnostic agricole. Dans un premier temps, un travail de réactualisation des données agricoles, selon les connaissances des élus, a été mené. Ensuite, un questionnaire a été envoyé aux agriculteurs dont l'exploitation n'avait pas été recensée ou dont les élus ne connaissaient pas suffisamment le projet pour apporter l'information. Ce questionnaire était envoyé avec une notice explicative. La finalité de cet envoi était aussi de pouvoir rencontrer l'agriculteur et faire un point sur ses projets.

Suite à un premier envoi, une relance a été effectuée en début d'année 2015 et ainsi permis le retour de 36 questionnaires.

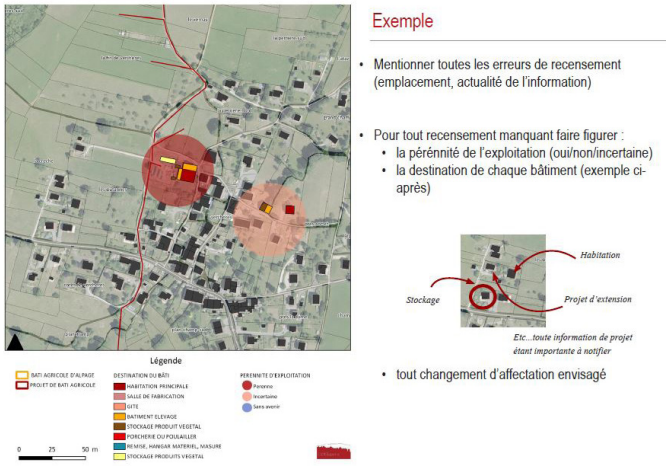

- Extrait de la note explicative en appui de l'enquête agricole -

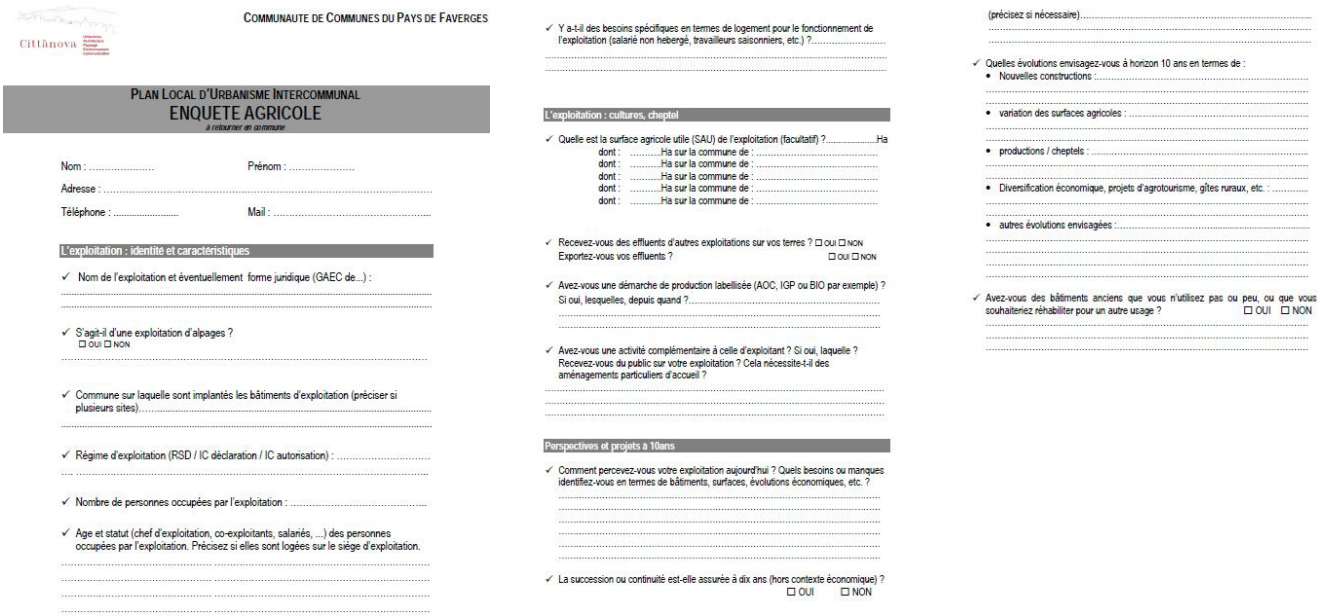

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
ENQUETE AGRICOLE
à retourner en commune

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Téléphone : ..... Mail : .....

L'exploitation : identité et caractéristiques

- ✓ Nom de l'exploitation et éventuellement forme juridique (GAEC de...) :
- ✓ S'agit-il d'une exploitation d'alpages ? ☐ OUI ☐ NON
- ✓ Commune sur laquelle sont implantés les bâtiments d'exploitation (préciser si plusieurs sites).....
- ✓ Régime d'exploitation (RSD / IC déclaration / IC autorisation) : .....
- ✓ Nombre de personnes occupées par l'exploitation : .....
- ✓ Age et statut (chef d'exploitation, co-exploitants, salariés, ...) des personnes occupées par l'exploitation. Précisez si elles sont logées sur le siège d'exploitation.
- ✓ Y a-t-il des besoins spécifiques en termes de logement pour le fonctionnement de l'exploitation (salarié non hebergé, travailleurs saisonniers, etc.) ?.....

L'exploitation : cultures, cheptel

- ✓ Quelle est la surface agricole utile (SAU) de l'exploitation (facultatif) ?.....Ha
  dont : .....Ha sur la commune de : .....
  dont : .....Ha sur la commune de : .....
  dont : .....Ha sur la commune de : .....
  dont : .....Ha sur la commune de : .....
  dont : .....Ha sur la commune de : .....
- ✓ Recevez-vous des effluents d'autres exploitations sur vos terres ? ☐ OUI ☐ NON
  Exportez-vous vos effluents ? ☐ OUI ☐ NON
- ✓ Avez-vous une démarche de production labellisée (AOC, IGP ou BIO par exemple) ? Si oui, lesquelles, depuis quand ?.....
- ✓ Avez-vous une activité complémentaire à celle d'exploitant ? Si oui, laquelle ? Recevez-vous du public sur votre exploitation ? Cela nécessite-t-il des aménagements particuliers d'accueil ?

Perspectives et projets à 10ans

- ✓ Comment percevez-vous votre exploitation aujourd'hui ? Quels besoins ou manques identifiez-vous en termes de bâtiments, surfaces, évolutions économiques, etc. ?
- ✓ La succession ou continuité est-elle assurée à dix ans (hors contexte économique) ? ☐ OUI ☐ NON

(précisez si nécessaire).....

- ✓ Quelles évolutions envisagez-vous à horizon 10 ans en termes de :
  - Nouvelles constructions : .....
  - variation des surfaces agricoles : .....
  - productions / cheptels : .....
  - Diversification économique, projets d'agrotourisme, gîtes ruraux, etc. : .....
  - autres évolutions envisagées : .....
- ✓ Avez-vous des bâtiments anciens que vous n'utilisez pas ou peu, ou que vous souhaiteriez réhabiliter pour un autre usage ? ☐ OUI ☐ NON

- Enquête agricole envoyée aux agriculteurs de la CCPF -

3.12 La disponibilité du chargé de mission PLUi de la Communauté de Communes

Monsieur Philippe Goy, technicien à la Communauté de Communes du Pays de Faverges, en charge du suivi du PLUi (d'abord à mi-temps puis à temps complet) s'est rendu disponible auprès des habitants qui avaient des demandes ou propositions à faire. Plusieurs rendez-vous ont été demandés. Il a pu répondre à certaines demandes de particuliers par téléphone.

4. CONCLUSION

L'ensemble des moyens de concertation annoncés dans la délibération prescrivant le PLUi ont été mis en oeuvre durant l'élaboration du projet de PLUi:

- *Mise à disposition* d'un registre et d'un dossier de concertation à chacune des étapes dans toutes les mairies et à la CCPF pour recevoir les observations de toute personne intéressée. Les dossiers ont été consultés dans certaines communes et certains commentaires ont été annotés, étudiés et ont fait l'objet de réponses lorsque la demande était en rapport avec le PLUi et lorsque les données renseignées permettaient un envoie aux administrés.

- *Organisation de quatre réunions publiques* à chaque grande étape de la procédure (diagnostic, PADD, phase règlementaire, phase d'arrêt),

-en septembre 2013,afin de partager le diagnostic dans son état d'avancement avec la population,

-en janvier 2014, afin de présenter les orientations inscrites dans le PADD,

-en janvier 2015, afin de présenter les grands principes du zonage,

- en septembre 2015, avant l'arrêt du PLUi.

Le public a été informé de la tenue de ces réunions par voie de presse et par le biais d'affiches dans les mairies de chaque commune et dans les lieux publics. Les remarques et questionnements formulés au cours de ces réunions ont permis de mettre en évidence les préoccupations des habitants concernant l'évolution du cadre de vie.

- *Organisation d'une exposition* comprenant plus de 40 panneaux:

- Panneaux expliquant la procédure,

- Panneaux présentant les orientations du PADD, sur la CCPF et sur chaque commune, ainsi que le document graphique associé,

- Panneaux expliquant les principaux articles du règlement écrit, les différentes zones délimitées sur le plan de zonage et les principes des orientations d'aménagement et de programmation.

- *Rédaction d'articles dans le journal communautaire*, avec notamment un numéro spécial présentant le diagnostic territorial paru en février 2014. *Le site internet* de la communauté de communes a aussi permis d'enrichir cette phase de concertation en dédiant une page à l'élaboration du PLUi dans son état d'avancement et en explicitant les différentes phases.

Pour construire un projet cohérent et le plus partagé, la collectivité a mis en place d'autres outils de concertation à destination de la population : une sortie terrain lors de la phase de lancement pour impliquer les élus, plusieurs articles dans la presse locale le Dauphiné Libéré sont parus pour informer les habitants de l'avancée du projet.

La collectivité a également réalisé un reportage vidéo « Mémoires d'Anciens » relayé par la télévision locale et les différentes communes. Ce reportage, en présentant les témoignages d' «Anciens» du Pays de Faverges, a permis de mettre en lumière les évolutions tant sociétales qu'environnementales du territoire.

Le projet pédagogique, animé avec engouement par les enseignants de l'ensemble des communes, s'est déroulé tout au long de l'année et a permis d'impliquer les élèves, de différents niveaux, dans l'élaboration du PADD, à travers la mise en place d'ateliers thématiques. La restitution de ces travaux a pris la forme d'une manifestation en juillet 2014, à la salle polyvalente de Faverges.

Par ailleurs, ces modalités de concertation ont été enrichies par une modélisation 3D du territoire, accessible par

tous les habitants dans leur propre mairie.

Durant l'élaboration du PLUi, différents temps d'échanges et de débats ont été organisés avec les élus communaux et les partenaire institutionnels notamment par le biais d'ateliers de concertations avec les PPA, la population, les associations locales, tel que le Conseil en Architecture, Urbanisme et environnement (CAUE) qui a organisé un atelier participatif sur la thématique de la biodiversité et des paysages. Les avis, constats et propositions faites dans le cadre de ces ateliers ont permis de construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Une enquête agricole a aussi été menée en parallèle afin d'enrichir le diagnostic agricole de la CCPF. Enfin, cette phase de concertation donnait la possibilité de s'entretenir avec M. GOY, technicien de la Communauté de Communes en charge du suivi du PLUi.

Ces mesures de concertation mises en oeuvre ont permis aux élus d'échanger avec la population et ainsi de recueillir les avis et les remarques des habitants et autres acteurs locaux. La concertation a permis aux habitants de comprendre l'intérêt de l'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal et ses enjeux pour le futur territoire, à horizon 15 ans.

Les remarques, observations et demandes des habitants et des élus communaux ont été discutées au sein du comité de pilotage et ont été prises en considération ou non selon leur intérêt pour le projet global.

ANNEXES

Compte rendu des ateliers

Pays de Faverges
Sources du Lac d'Annecy

Pays de la Communauté de Communes du Pays de Faverges

PROJET DE COMPTE RENDU N°8 ET N°10

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Pays de Faverges

- Ateliers de Concertation avec les Personnes Publiques Associees-

Cittànova

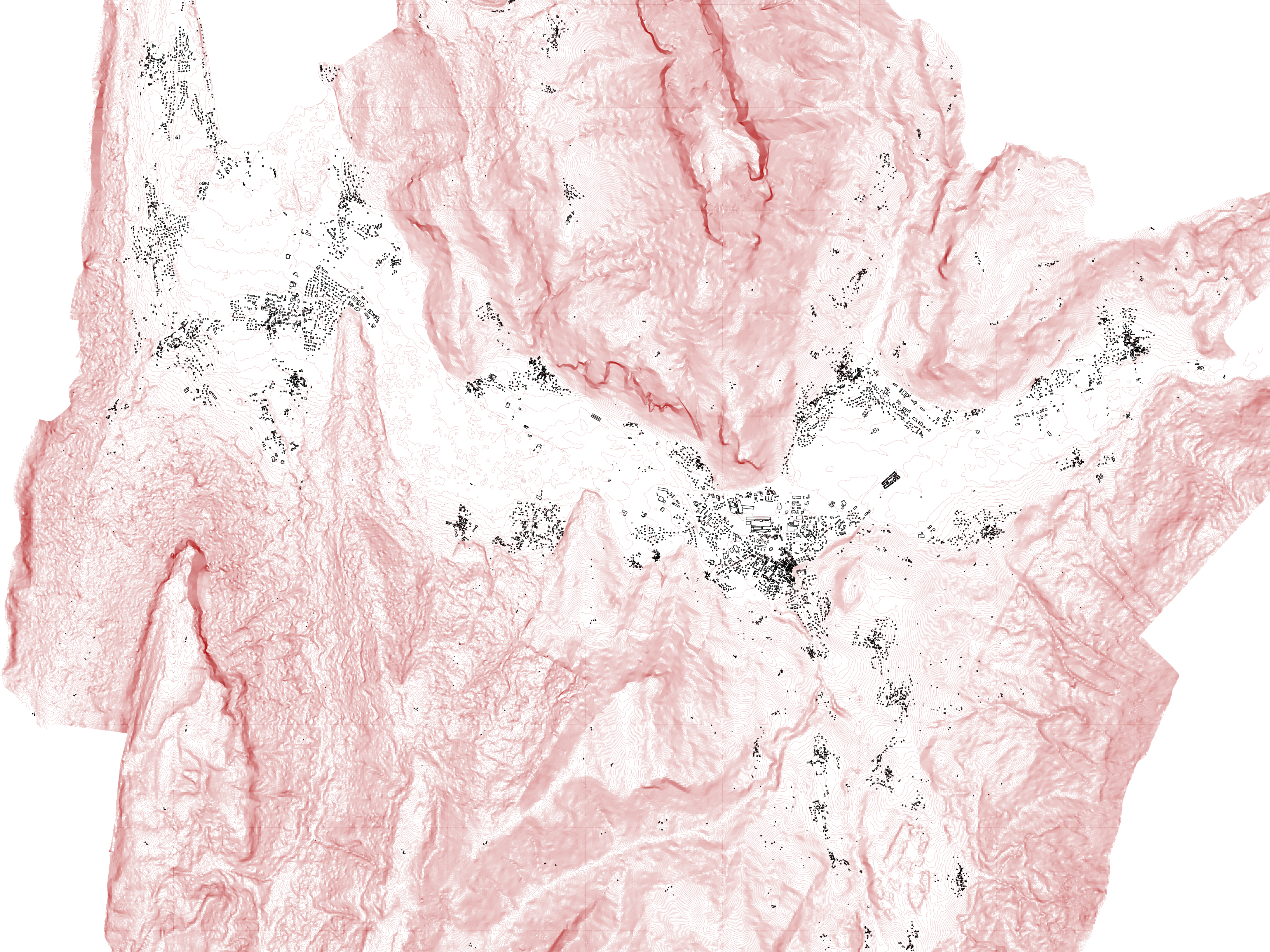

>> Liste des présents

Ateliers ENVIRONNEMENT et PAYSAGE

M. LOSSERAND – Conseiller Général 74
M. LATHURAZ – Maire CONS STE COLOMBE
M. ZOLLINGER – Conseiller Municipal FAVERGES
M. CARRIER – Maire Adjoint FAVERGES / Chef de projet PLUi
M. BONHEUR – Maire Adjoint LATHUILE
M. GUYONNAUD – Conseiller Municipal ST-FERREOL
Mme JOUVET – Attachée territoriale
Mme BRETON – Responsable Mission Appui aux collectivités (ASTERS)
M. MARGONTIER – Conseiller Municipal MARLENS
M. DUCHER – Agriculteur sur CHEVALINE
M. COMTE – Maire adjoint MARLENS
M. MARGONTIER – Conseiller Municipal MARLENS
Mme GUIDOLLET - CM Région RA
M. LERAS – Région RA
M. PELLISSIER – Service Environnement CCPF
M. DERONZIER – SCoT Bassin Annecien
M. CHOPY – Fédération des Chasseurs 74
M. CHATELAIN – Association Environnement et Patrimoine MONTMIN
Mme LUTZ – Maire DOUSSARD
Mme JOUANLONG – Conseillère Aménagement CA Savoie Mont-Blanc
M. PAILLET – PNR Massif des Bauges
M. VACHERAND DENAND – Représentant agriculteur SICA
Mr LOVADINA – Urbaniste, Cittànova
Melle LE GARGASSON – Ingénieure Paysagiste, Cittànova

Ateliers HABITAT / PATRIMOINE

Mme REY – Présidente CCPF
M. CARRIER – Maire Adjoint FAVERGES / Chef de projet PLUi
M. GRIOT – SCoT
M. BOUCHEZ – Haute-Savoie Habitat
M. CHATELAIN – Association Environnement et Patrimoine MONTMIN
Agence immobilière ERA / FAVERGES
M. PAILLET – PNR Massif des Bauges
M. DURET – Adjoint FAVERGES
Mme BOURGEOIS – Conseillère Municipale MARLENS
M. PAVAN – Conseiller Municipal MARLENS
M. ZOLLINGER – Conseiller Municipal FAVERGES
M. GUYONNAUD - Conseiller Municipal ST-FERREOL
M. CHAMPANGE – Conseiller Municipal GIEZ
Mme JOUVET – Attachée territoriale LATHUILE
Mme BONDON – Maire de MONTMIN
M. COUTIN – Conseiller municipal DOUSSARD
Melle LE GARGASSON – Ingénieure Paysagiste, Cittànova

>> Excusés

CG74
 CR Rhône Alpes
DREAL
DDT
CC Vallées de Thônes
SILA
M. BONNOT – Architecte
ABF 74
M. GARZON – Vice Président CCPF
M. GUENAN – Groupe opérationnel PLUi
M. BONHEUR – Maire adjoint LATHUILE

>> Liste des présents

Ateliers ACTIVITES ECONOMIQUES

Mme REY – Présidente CCPF
Mme LUTZ – Vice-Présidente CCPF / Maire DOUSSARD
M. GARZON – Vice-Président CCPF / Maire Seythenex
M. CARRIER – Maire Adjoint FAVERGES / Chef de projet PLUi
M. LATHURAZ – Maire CONS STE COLOMBE
M. ZOLLINGER – Conseiller Municipal FAVERGES
M. BONHEUR – Maire Adjoint LATHUILE
M. GUYONNAUD – Conseiller Municipal ST-FERREOL
Mme BOURGEOIS – Conseillère municipale MARLENS
M. COMTE – Maire adjoint MARLENS
M. MARGONTIER – Conseiller Municipal MARLENS
M. GUENAN – Conseiller Municipal SEYTHENEX
M. CHAMPANGE – Conseiller Municipal GIEZ
M. LARIVIERRE – Conseiller Municipal ST-FERREOL
M. BOOS – Maire de Giez
M. AVRILLON . Chef d'entreprise (MPC)
M. PECH – Gérant (Ambulance SARA)
M. MAZZA – Gérant
Mme GUIDOLLET – Chargée de mission Région Rhône-Alpes
Mme OURCHID – Animation économique CCPF
M. BOURDAT – Office de Tourisme de Faverges
M. DUBOIS – Vice-Président Communauté de Communes du Pays d'Alby
M. CROUZAT – Administrateur FRAPNA
M. GRIOT – Vice- Président SCoT du Bassin Annecien
M. LEDOUX – Chargé de mission DDT74
M. BOSSON – Chargé d'études DDT74
Mme CORBIN – CAUE 74
M. LOGE – Président PFE
Mr LOVADINA – Urbaniste, Cittànova
Melle LE GARGASSON – Ingénieure Paysagiste, Cittànova

Ateliers EQUIPEMENT et DEPLACEMENT

Mme REY – Présidente CCPF
Mme LUTZ – Vice-Présidente CCPF / Maire DOUSSARD
M. GARZON – Vice-Président CCPF / Maire Seythenex
M. CARRIER – Maire Adjoint FAVERGES / Chef de projet PLUi
M. LATHURAZ – Maire CONS STE COLOMBE
M. ZOLLINGER – Conseiller Municipal FAVERGES
Mme PAVAN – Conseillère Municipale MARLENS
M. BONHEUR – Maire Adjoint LATHUILE
M. GUYONNAUD – Conseiller Municipal ST-FERREOL
Mme BOURGEOIS – Conseillère municipale MARLENS
M. COMTE – Maire adjoint MARLENS
M. GUENAN – Conseiller Municipal SEYTHENEX
M. CHAMPANGE – Conseiller Municipal GIEZ
M. LARIVIERRE – Conseiller Municipal ST-FERREOL
M. BOOS – Maire de Giez
M. DERONZIER – Chargé de mission SCoT Bassin-Annecien
M. CROUZAT – Administrateur FRAPNA
M. LEDOUX – Chargé de mission DDT74
M. BOSSON – Chargé d'études DDT74
M. PELLISSIER – CCPF
M. LOGE – Président PFE
Melle LE GARGASSON – Ingénieure Paysagiste, Cittànova

>> Excusés

CG74 – Service Aménagement – Mme MOLLARD
ABF 74 – Mme DIETZ
PNR des Bauges – M. PAILLET
Chambre de l'agriculture – Mme JOUANLONG
Conservatoire des Espaces Naturels
Fédérationde pêche
SYANE – M. AMOUDRY
SAFER – Mme GORRIS
Maire de Montmin – Mme BONDON
OZER Faverges – M. DURANT
CCI – M. BOZON PETRIER

>> Déroulement de la séance

Mr Lovadina Cittànova présente les objectifs et le déroulement des ateliers proposés.

Objectifs de l'atelier
- A partir du constat du présent définir les principaux axes et actions à développer
- Enrichir le diagnostic territorial

Déroulement de l'atelier
- Réfléchir ensemble à la même question par groupe de 5/6 personnes
- Echanges libres sur la question proposée

Désignation d'une personne référente chargée de restituer les réflexions du groupe à l'ensemble des membres de l'atelier
- Restitution à 45 minutes
- La personne référente écrit ce qui est proposé par les participants

Thématiques proposées :
- patrimoine
- habitat
- environnement
- paysage
- activités économiques
- équipement et déplacement

>> Restitution des ateliers

ATELIER PATRIMOINE							
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**			
				1	**2**	**3**	**4**
Patrimoine remarquable des communes et de la CdC							
➔ Quels sont pour vous les patrimoines importants de votre territoire (bâtiments, sites, éléments paysagers, etc.) ? A l'échelle communale ? A l'échelle intercommunale ?	Patrimoine archéologique à prendre en compte :						
	Les édifices religieux		La chapelle d'Ombre Eglise de Viuz	X	X		
	Les bords du lac			X			
	Tour de Beauvivier, réserve du bout du lac			X	X		
	Les bassins, fontaines		Certains bassins sont utilisés comme bac à fleur et sont par ce biais menacés	X			
	Les roues des scieries		Récemment réhabilitée à St Férréol	X			
	Les fours			X			
	Les ponts		Pont de Vertier à rénover	X	X		
	Les alpages			X	X		
	Le patrimoine industriel			X			
	Les chemins de randonnée			X			
	Verthiers				X		
	Château de Faverges et son centre ville				X		
	Château, ferme et golf de Giez				X		
	La Sambuy				X		
	Abbaye de Tamié				X		
Évolution et préservation du patrimoine / Habitat ancien							
➔ Ces patrimoines sont-ils aujourd'hui bien préservés ? Qu'est ce qui concourt à leur préservation ? ➔Pensez-vous que certains types ou éléments de patrimoine se soient dégradés au cours des dernières décennies ? ➔Certains types ou éléments de patrimoine vous semblent-ils menacés ? Quelles causes ? ➔Y-a-t'il sur votre commune ou sur la CdC des bâtiments patrimoniaux, désaffectés ou non, qui se dégradent ou tombent en ruines ? ➔Quels éléments de patrimoine vous semblent ils importants d'identifier et à protéger au sein du PLUi ? ➔ Quelles évolutions constatez-vous sur le bâti ancien de votre commune, en positif comme en négatif ? Y-a-t-il des choses sur lesquelles vous aimeriez agir ? ➔ Avez-vous des exemples intéressants d'évolutions ou d'interventions sur le bâti ancien qui vous paraissent être une source d'inspiration pour le PLUi ? ➔ Le diagnostic fait ressortir que la construction neuve est souvent préférée au rachat dans l'ancien, pour des questions de coût, de confort, de taille des logements notamment. Qu'est-ce qui serait pour vous nécessaire pour inverser cette tendance ?	Le patrimoine religieux est bien préservé grâce au dynamisme associatif local et grâce au chantier d'insertion			X			
	Dégradation des centre-villes et du patrimoine privé souvent		Efforts à concentrer sur ces sites		X		
		Continuer les inventaires en cours que ce soit sur le patrimoine vernaculaire ou le patrimoine naturel	Beaucoup de patrimoine dans le domaine privé difficile à recenser ou préserver	X	X		
	Un ensemble urbain peut être un patrimoine et fait partie des patrimoines menacés				X		
	Le patrimoine public est plutôt bien préservé			X			
	Certaines rénovations sont «ratées» par manque de moyens		Ex. négatif avec le bénévolat concernant le château, en revanche, ex positif avec la rénovation du chalet de la Combe	X			

ATELIER PATRIMOINE							
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**			
				1	**2**	**3**	**4**
Patrimoine en projet							
➔ Connaissez-vous des sites ou des bâtiments sur votre commune ou sur la CdC, pas ou peu utilisés, qui pourraient faire l'objet d'une réhabilitation ou d'une reconversion intéressante ? ➔ Quels enjeux pour le PLUi au niveau des fermes traditionnelles ? Comment concilier nécessité de fonctionnalité et bâti agricole ancien ? Avez-vous des exemples et contre-exemples de projets illustrant cette thématique ? ➔ Quels enjeux de devenir pour les fermes traditionnelles qui ne sont plus utilisées dans le cadre d'une activité agricole ? Pouvez-vous citer des exemples réussis de réhabilitation/ changement d'affectation ? ➔ Considérez-vous le passé industriel de Faverges comme un élément de patrimoine ? Quels sont les sites ou éléments les plus représentatifs de ce passé ? Sont-ils suffisamment mis en valeur ?			Ecole ménagère de Faverges et la Droguerie à Doussard sont des bons exemples de rénovation du patrimoine.		X		
		Préservation de la forge à Vésonne		X			
		Ancienne usine Bourgeois / projet de réhabilitation ?			X		
			Exemple de l'école des frères transformé en appartements		X		
			Sommet de la ville : relais de la Poste		X		
			Cons : Ancien hôtel	X			
	Il faut anticiper les places de parkings dans le cadre d'un changement d'affectation				X		
		A Doussard aménagement du centre ville : aménagement d'un espace public par la réhabilitation d'une ferme et de son terrain		X			
	Si aucun aide est allouée, la rénovation ou la réhabilitation a peu de chances d'aboutir			X	X		
			Bâtiment industriel : la curiale (logement de contremaître remarquable) Bâtiment Mallefroy (papeterie du Moyen Age) transformé en logements		X		
		Hôtel la Savoyarde : à rénover, il tombe en ruine. Pour quel projet ?		X			
	Les logements désaffectés et les granges sont de belles opportunités de réhabilitation mais qui coûtent cher.			X			
			A Marceau : bon exemple de réhabilitation réussie de grange en logements	X			

ATELIER HABITAT							
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**			
				1	**2**	**3**	**4**
Habiter les communes de la CdC							
➔ Quels sont pour vous les avantages et les contraintes d'habiter votre territoire ? A l'échelle communale ? A l'échelle intercommunale ? ➔ Qui sont les gens qui souhaitent s'installer sur votre territoire ? Que recherchent-ils ? Quels sont leurs besoins ou leurs attentes en matière d'habitat ? ➔ Souhaitez-vous accueillir de nouveaux habitants sur votre commune ? Dans quelle mesure et quels types de personnes/ familles ? L'offre d'habitat de votre commune répond-elle à leurs attentes ? ➔ Comment garantir selon vous la mixité sociale et générationnelle sur votre territoire ?	AVANTAGES : Cadre de vie, ruralité, espaces, économie, présence des services publics					X	
	CONTRAINTES : Manque de transport en commun, difficultés de circulation (RD), certaines voiries difficiles comme à MONTMIN ou SEYTHENEX					X	
	AVANTAGES : Qualité de vie , coût du foncier, Basin d'emplois et de vie				X		
	INCONVENIENTS : Eloignement des zones d'emplois (Annecy / Annemasse), la mobilité		Image «Cul de Sac» de la CCPF		X		
	AVANTAGES : lac, montagne, nature, paysage			X			
	INCONVENIENTS : Déplacement vers Annecy, le coût du foncier (même si le prix de l'immobilier est moins cher qu'à Annecy, il reste trop cher pour être attractif pour les jeunes foyers)			X			
	Les personnes qui souhaitent s'installer sur la commune recherchent l'emploi et le cadre de vie donc des résidences secondaires			X		X	
	Ils recherchent de l'habitat individuel				X		
	Ils recherchent un cadre de vie tranquille			X	X	X	
	Un coût de la vie moins élevé				X	X	
	Les gens qui souhaitent s'installer sur la CCPF sont des retraités					X	
	Des familles avec enfants					X	
	Ils recherchent également la qualité de vie qui passe par une offre de loisirs importante					X	
		Offrir un immobilier accessible financièrement				X	
		Offrir un parc de logements diversifié : maisons individuelles et maisons mitoyennes				X	
		Permettre un accueil selon la capacité des infrastructures existantes				X	
		La mixité sociale doit être garantie par le PLUi				X	
		Une offre permettant l'accueil de jeunes familles		X	X	X	
		La mixité sociale sera permise par une amélioration des services, en développant l'emploi et en conservant les infrastructures scolaires			X		
	Manque de F3 et F4					X	
	Certains logements sont inadaptés par rapport à la taille des ménages					X	

ATELIER HABITAT							
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**			
				1	**2**	**3**	**4**
Habiter les communes de la CdC							
➔ Quels sont pour vous les avantages et les contraintes d'habiter votre territoire ? A l'échelle communale ? A l'échelle intercommunale ? ➔ Qui sont les gens qui souhaitent s'installer sur votre territoire ? Que recherchent-ils ? Quels sont leurs besoins ou leurs attentes en matière d'habitat ? ➔ Souhaitez-vous accueillir de nouveaux habitants sur votre commune ? Dans quelle mesure et quels types de personnes/ familles ? L'offre d'habitat de votre commune répond-elle à leurs attentes ? ➔ Comment garantir selon vous la mixité sociale et générationnelle sur votre territoire ?		Il faut créer des résidences adaptées avec des prestations répondant aux besoins du 3ème âge ou aux handicapés			X	X	
	Nouvelles formes urbaines à créer pour les accessions sociales pour les primo accédants, attractif pour la classe moyenne également				X		
	Garantir les services de santé, les commerces de proximité				X		
	Il existe de fortes différences entre Faverges et les petites communes	Les petites communes doivent pouvoir offrir du logements individuels		X			
	Offrir des petits logements pour célibataires ou couples divorcés			X			
	Besoins de parkings sur les nouvelles opérations, surtout pour les petites communes			X			
		Ne pas limiter la taille des jardins dans les petites communes viennent pour avoir de l'espace		X			
		Réduire l'habitat individuel et favoriser la mutualisation d'espaces (jardin, caves...)				X	
		Favoriser la réhabilitation des espaces vacants				X	
		Se poser la question de l'offre en logement social de la CCPF, qui n'est pas utiliser dans sa totalité et souffre d'un fort turn-over (inadéquation de l'offre ?)			X		
Où créer des logements, combien et pour qui sur la CdC ?							
➔Comment pensez-vous que doit être répartie la création de logement à l'échelle de la CdC ? Quelle structure urbaine vous semble le plus à même d'accueillir de nouvelles opérations de logements (ville, village, hameau, écarts…) ? ➔Quels types de logements faut-il prioritairement créer et à quels endroits ? ➔Quels types de sites pensez-vous que le PLUi doit rechercher pour créer des logements ? Avez-vous des exemples de sites qui vous semblent pertinents ?	Le SCoT détermine déjà de nombreux éléments concernant l'offre en logements			X			
		Il serait intéressant de pouvoir maîtriser la fonction et la réhabilitation de logements anciens à rénover		X			
		Une offre en logements adaptés pour les personnes âgées		X		X	
	Problème de la réhabilitation dans le logement social face aux exigences règlementaires				X		
		Problématique du coût de la réhabilitation		X	X	X	
	Besoins de rénovation et d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments	Il est important de conserver l'identité architecturale du canton				X	
		En termes de répartition du logement, la répartition du pôle Faverges/ Doussard en importance est cohérent	Il faut conserver un équilibre avec les petites communes pour qu'elles puissent assurer un maintient de leur équipements et de leurs petits commerces		X		
	Quelle offre en logements pour le tourisme ?	Une nouvelle dynamique sur la CCPF ?			X		

ATELIER ENVIRONNEMENT							
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**			
				1	**2**	**3**	**4**
Agriculture et environnement							
		Identifier et préciser les zones/secteurs et éléments recensés notamment les vergers et les ripisylves		X			
	Les éléments forts du territoire : plaine agricole de Faverges / Doussard / Giez et identifiée dans le SCot						X
	Les éléments forts du territoire : grands arbres, berges, haies			X	X		
		Préciser les corridors établis par le SRCE Passer de l 'échelle intercommunale à l'échelle de l'action le fossé		X		X	
		Ne pas opposer les enjeux agricoles /économiques et environnementaux = trouver l'équilibre		X			X
	Les PLGE sont un bon outil mais ne permettent pas une pérennisation des actions menées	Il faut établir un projet agricole : une gestion à terme de l'agriculture		X			
➔ De plus en plus, doivent être conciliés au sein de l'espace naturel et agricole des enjeux liés à l'agriculture et ceux liés à la préservation des paysages, des milieux naturels sensibles et de la trame verte et bleue. Comment pensez-vous que le PLUi peut répondre aux exigences de protection des zones humides, des cours d'eau, des arbres isolés, des milieux naturels remarquables, tout en prenant en compte les enjeux de fonctionnalité et d'adaptation de l'espace agricole ? ➔ Quels sont pour vous les secteurs ou les types de haies à protéger en priorité ? Ceux où au contraire cette protection est moins nécessaire / moins pertinente ? ➔ Comment pensez-vous que l'agriculture peut contribuer à la protection du paysage et de l'environnement, et inversement comment les politiques du paysage et de l'environnement pourraient soutenir l'activité agricole ? Comment le PLUi pourrait-il favoriser cette « association à bénéfices réciproques ? ».		Un plan de gestion des coteaux serait à mettre en place, en identifiant clairement les coteaux à défricher		X			
		Il faudrait inscrire des contraintes architecturales au bâti agricole pour préserver l'identité rurale	Au même titre, il faudrait inscrire des contraintes architecturales sur les zones d'activités	X			
		Une réflexion plus poussée devra être mise en place concernant la mise en place de PAEN (périmètres de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains) ou de ZAP (Zone Agricole Protégée). Un véritable choix devra être établi afin de mettre ou non en place ces outils		X			
	Les outils de protection ne sont pas contradictoires avec l'activité agricole			X			
			La mise en place d'AFU (Association Foncière Urbaine) partage des travaux des parties communes	X			
	Il faut densifier les zones urbaines et marquer l'importance des coteaux				X		
		Anticiper et préserver les zones d'accès sur les coteaux			X	X	
		Préserver les haies existantes et favoriser la replantation sur certains secteurs	Elles n'existaient pas auparavant mais pourquoi pas en créer...		X		
		Encourager la diversification des troupeaux avec un soutient financier en cohérence avec certains enjeux environnementaux (préservation de milieux)			X		
			Concernant la gestion des alpages ou de l'espace agricole en général, il n'est pas antinomique de voir un exploitant hors CdC		X		
			Quid de l'urbanisation des coteaux ?		X		
	Il s'agit de mutualiser les données fournies par le PLUi et d'y associer les nombreux acteurs car le PLUi ne répondra pas à toutes les problématiques					X	

ATELIER ENVIRONNEMENT							
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**			
				1	**2**	**3**	**4**
Agriculture et environnement							
➔ De plus en plus, doivent être conciliés au sein de l'espace naturel et agricole des enjeux liés à l'agriculture et ceux liés à la préservation des paysages, des milieux naturels sensibles et de la trame verte et bleue. Comment pensez-vous que le PLUi peut répondre aux exigences de protection des zones humides, des cours d'eau, des arbres isolés, des milieux naturels remarquables, tout en prenant en compte les enjeux de fonctionnalité et d'adaptation de l'espace agricole ? ➔ Quels sont pour vous les secteurs ou les types de haies à protéger en priorité ? Ceux où au contraire cette protection est moins nécessaire / moins pertinente ? ➔ Comment pensez-vous que l'agriculture peut contribuer à la protection du paysage et de l'environnement, et inversement comment les politiques du paysage et de l'environnement pourraient soutenir l'activité agricole ? Comment le PLUi pourrait-il favoriser cette « association à bénéfices réciproques ? ».	Un espace agricole qui se réduit	Ne pas durcir la règlementation sur le monde agricole afin de ne pas engendrer l'effet inverse				X	
			Evaluer une valeur économique au paysage. Quel financement ?			X	
	L'échelle intercommunale est une bonne échelle de projet pour l'agriculture.				X	X	
	Il faut être attentif à la cohérence des différents territoires (intercommunale et au-delà)						X
		Préservation des alpages en orientant l'activité pour les maintenir et les encourager	Il serait intéressant que les alpages figurent à l'échelle du SCoT comme espaces à préserver et soient identifés				X
			Il serait intéressant de se poser la question de la diminution voir la disparition des financements à venir. Quel paysage pour demain ?				X
		Maintenir les ceintures vertes aux alentours des espaces urbains et préserver les nombreux cônes de vue					X
	Certains secteurs de préservation sont moins pertinents que d'autres d'où la nécessité de construire un projet						X

ATELIER ENVIRONNEMENT							
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**			
				1	**2**	**3**	**4**
Risques naturels / ressources naturelles et réseaux							
➔ Y-a-t' il des secteurs où les risques naturels (inondations, ruissellement, avalanches, mouvement de terrain, etc.) vous paraissent particulièrement élevés (importance du phénomène + personnes ou biens exposées) ? Ces secteurs vous semblent-ils suffisamment identifiés et connus ? ➔ Y-a-t-il des secteurs où les phénomènes de ruissellement sont particulièrement importants ? Comment limiter le ruissellement à travers le PLUi ? ➔ La ressource en eau est-elle suffisante et de qualité à l'échelle de la commune et de la CdC ? Quelles sont les problématiques identifiées sur le secteur ? ➔ Le réseau d'assainissement est-il de qualité ? Certains secteurs sont-ils problématiques ? Au-delà des projets déjà identifiés, la mise en place de l'assainissement collectif vous semble-t-elle opportune sur certains secteurs ? ➔ Concernant l'assainissement collectif, quels systèmes vous paraissent les plus adaptés au territoire? (filtre planté, boues activées…) ?	Les différents plans et le PPRN sur certaines communes permettent de bien identifier les risques sur les communes.			X	X	X	X
	Des problèmes sont recensés sur les cours d'eau			X			
	Des problèmes de ruissellement sont identifiés sur Lathuile			X			
	Problème de turbidité sur certains secteurs de Marlens	Volonté de s'inscrire dans une éco-centrale		X			
		Il faut étendre le PPRN pour toutes les communes				X	X
		Il faut préserver les zones humides fonctionnelles Mener des renaturations sur ces espaces sensibles	Identifier les périmètres et la surface suffisante pour être fonctionnelle		X	X	
	La problématique des défenses incendies insuffisante sur les secteurs urbains sera à anticiper dans le cadre du PLUi				X		
	Avant de parler d'extension, d'agrandissement du réseau, un état des lieux serait pertinent. Face à un réseau vétuste avec une forte perdition, parfois une rénovation suffit plutôt qu'un nouvel équipement.				X		
		L 'assainissement individuel n'est pas à exclure, de nouveaux systèmes sont très performant et permettent d'éviter un raccordement			X		
	Le ruissellement devrait également être étudié en fonction du réchauffement climatique					X	
			Penser au réseau de collecte en bassin			X	
	Il ne faut pas considérer les zones à risques comme des zones mortes						X
		Faire attention à l'imperméabilisation des sols					X

ATELIER ENVIRONNEMENT							
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**			
				1	**2**	**3**	**4**
Ressources naturelles et énergies renouvelables							
➔ Quelles sont pour vous les ressources naturelles stratégiques à valoriser pour le territoire, en particulier en termes d'énergies renouvelables ? ➔ Quelles sont les énergies renouvelables qui vous paraissent les mieux adaptées au territoire (en termes d'échelle et de mode de productions et d'utilisations) ? Souhaitez-vous les favoriser dans le cadre du PLUi ? ? Quels secteurs privilégier pour ce type d'installations ? ➔ Avez-vous des exemples intéressants de production ou d'utilisation des énergies renouvelables qui pourraient être source d'inspiration pour le PLUi ? ➔ Pensez-vous que la filière bois-énergie soit intéressante sur le territoire ? Quelles seraient les actions à mettre en œuvre pour la développer ? Que peuvent apporter les entreprises et installations déjà en place ? Quels partenariats possibles avec le monde agricole ? ➔ Pensez-vous que la méthanisation (production de gaz à partir de déchets d'origine végétale) soit intéressante sur le territoire ? Comment la développer ? Quels partenariats avec le monde agricole ?	La filière bois permet de préserver et d'entretenir les paysages	LA filière à exploiter		X	X		X
		La filière bois est surtout à envisager dans le cadre d'une utilisation collective (bâtiment, réseau etc)		X		X	X
		Peu (voir pas) de place pour des projets éoliens sur la CCPF		X			
		Il faut déterminer des zones à enjeux concernant la géothermie		X			
		Il serait intéressant de se pencher sur la méthanisation davantage notamment pour des îlots collectifs Réflexion à mener pour un site local		X	X		
		Concernant l'énergie solaire, en plus des toits urbains, ne pas oublier le bâti industriel important en terme de surfaces				X	
	Pour le solaire, il faut également penser au chauffe-eau et ce qui nécessite de la microélectricité						X
		L'eau pourrait être une source d'énergie renouvelable intéressante	Exemple cité des papeteries d'Annecy		X		

ATELIER PAYSAGE							
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**			
				1	**2**	**3**	**4**
Identité paysagère de la CdC							
	Le lac, la montagne, la plaine, les saisons			X			
	Les espaces agricoles, le lac, la montagne, l'eau et les fenêtres paysagères	Utiliser tous les moyens et outils possibles pour préserver ces éléments			X		
		Les moyens de les préserver : lac - réguler la navigation, surveiller l'assainissement, protéger les roselières montagne - réglementer son accès plaine - maîtriser et réglementer l'urbanisation		X			
	Une diminution du pâturage			X			
	Une consommation de l'espace par l'urbanisation		Un éparpillement urbain plus important (Verchère, Vésonnes / Ste Férréol)	X			X
	Une augmentation des maisons individuelles			X			
	La forêt qui avance			X			
➔ Quels sont pour vous les atouts paysagers et environnementaux de votre commune ? De la CdC ? Comment le PLUi peut-il les préserver ? Les valoriser ? ➔ Quelles sont les grandes évolutions/ transformations paysagères que vous avez pu noter sur le territoire ? A quoi sont-elles dues ? Sont-elles à accentuer ? à résorber ?			Il faudrait obliger l'entretien des boisements par une règlementation ou essayer de mutualiser les besoins	X			
	Le lac, la montagne, la trame verte bleue et jaune, les villages						
	Il n'y a pas eu de remembrement trop important ici, l'agriculture et l'organisation du paysage est donc moins marquée dans son évolution						
	Disparition de l'aspect familial des exploitations					X	
	Le lac, la montagne, la plaine agricole, les marais	Etablir une cartographie pour les préserver					X

ATELIER PAYSAGE							
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**			
				1	**2**	**3**	**4**
Urbanisation et paysage							
		Il faudrait urbaniser les coteaux dans une moindre mesure afin de préserver les terres agricoles	Urbaniser sur les terres de moindre valeur agricole	X			
		Ne pas construire sur les coteaux : il s'agit des espaces à préserver car compte énormément dans la qualité des paysages			X	X	X
	Des covisibilités à gérer pour les communes loi littoral						X
	La meilleure entrée de ville est celle de Lathuile car on est en dehors des grands axes de desserte notamment la RD Quel outil pour améliorer les entrées de ville?			X			
		Combler les dents creuses - Encourager la densification urbaine - Renforcer l'armature urbaine	Un inventaire des logements vacants a été établi par le PNR		X	X	
➔ 154 hectares ont été urbanisés majoritairement sur des terres agricoles en 15 ans sur la CdC. Comment concilier préservation de l'espace agricole et développement de l'urbanisation ? ➔ Sous quelles formes les transitions urbaines/agriculture et urbaines/espace naturel sont-elles les plus réussies sur le territoire ? ➔ Quels sont les entrées de village ou de bourg les plus réussies (commune, intercommunalité) ? Comment les préserver ? Quelles sont celles au contraire qui posent question ? Quelles marges d'amélioration possible à travers le PLUi ?	Les lisières générées par la RD sont peu qualitatives et les zones d'activités avec les pubs également	Une action serait à mener sur les bâtiments industriels			X		
		Il faut recréer une façade urbaine			X		
		Ne pas oublier les espaces de transition verts en lisière urbaine	Ils permettent également de valoriser notre patrimoine par des transitions douces et des entrées qualitatives		X	X	
		Réagencer le tissu pavillonnaire				X	
	L'impossibilité de construire du bâti agricole dans les ZAP est un problème					X	
	Les lisières les plus réussies sont celles qui ont conservé des éléments permettant de créer une ceinture verte (vergers, bosquet...)					X	
	Le bâti agricole est complexe à rénover	Favoriser des rénovation vers du logement, car ils ne sont plus adaptés à une activité agricole contemporaine				X	
	Comment gérer m'entretien des abords des bâtis agricoles (engins) ?	Contractualiser avec la commune ?				X	
		Optimiser et encadrer les infrastructures vis à vis des espaces naturels remarquables					X
		Améliorer la visibilité des espaces urbains					X
		Conserver des espaces ouverts / la Plaine					X
		Localiser les espaces agricoles à enjeux forts	Conserver les enjeux établis par le SCoT en parallèle				X
	Peu d'exemples de lisières satisfaisants	Les OAP seront un outil intéressant à développer dans le cadre des aménagements d'entrée de ville RLP : autre outil d'amélioration des entrées de ville	Quelques exemples sont tout de même à noter mais qui ont peu évolué : les entrées de Cons / Montmin/ Marlens			X	X

ATELIER PAYSAGE							
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**			
				1	**2**	**3**	**4**
Agriculture et Paysage							
➔ Le diagnostic a mis en évidence l'importance de l'agriculture sur le territoire de la CdC, en termes de surface et d'emplois et activités directement ou indirectement liés à l'agriculture. Comment percevez-vous la place de l'agriculture dans le territoire aujourd'hui et son articulation avec les autres usages et activités du territoire ? ➔ Comment a évolué selon vous l'agriculture au cours des dernières années et quelles pourraient être les évolutions dans les années à venir que le PLUi devra anticiper (disparition des quotas laitiers, évolution des systèmes d'exploitations, besoins en bâti, etc.). ➔ Comment le PLUi peut prendre en compte les dynamiques de renouvellement et de transmission des exploitations agricoles ? Quels projets pour les sièges d'exploitation désaffectés ? Où favoriser les nouvelles exploitations ? Comment ne pas entraver l'avenir et le développement des jeunes exploitations / exploitants ? ➔ Avez-vous des exemples de diversification d'exploitation agricole qui seraient à favoriser à travers le PLUi ? Y-a-t-il des demandes ou des projets aujourd'hui bloqués par le règlement ? ➔ Y-a-t-il des bâtiments agricoles anciens inutilisés dont la reconversion serait intéressante ? Pour quels nouveaux usages ? Comment concilier reconversion et préservation de l'activité agricole (tiers, etc. ?)	L'agriculture est directement lié au paysage			X	X		
	La plus value passe également par des labels et permet d'établir un lien entre propriétaires et acheteurs	Il faut soutenir les labels tels que les AOP et les IGP		X	X		
		Il faut encourager la diversification agricole : le maraîchage par exemple		X			
		Dans le cadre du PLUi, imposer la vocation agricole pérenne aux fermes en vente		X			
	Agriculture : activité économique prépondérante				X		X
	L'agriculture permet l'entretien des paysages surtout au niveau de la plaine mais peu au niveau des coteaux				X		
		Création d'un véritable projet agricole dans le cadre du PLUi		X	X	X	X
		Travailler ensemble avec la SAFER pour pouvoir préempter les espaces agricoles par les communes - et conserver un prix du foncier cohérent			X		
		Regrouper les installations agricoles et mutualiser les infrastructures ou les équipements.	Proposer ce genre de démarche dans le cadre d'une usine de méthanisation pour un apport mutualiser des déchets verts Une usine de méthanisation à proximité d'une zone d'activité pour mutualiser les équipements		X		
	Si un jeune sans terre souhaite s'installer, c'est devenu impossible				X		
	Constat d'une activité agricole diversifiée issue de son histoire agricole		Cons : zone de vergers importante disparue aujourd'hui				X
		Proposer le développement du maraîchage / terrains disponibles ?	Proposer des allotements en zone urbaine				X

ATELIER ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Questions	Constats et Enjeux	Éléments de programme, idée de projet	Informations, exemples, anecdotes	Abordés par les groupes				
				1	2	3	4	5
Les activités économiques de la CdC								
➔ Quelles sont pour vous les activités économiques les plus importantes pour la CdC ? ➔ Quelles sont les atouts du territoire qui peuvent être valorisés en termes de développement économique ? De quelles manières ? ➔ Quelles activités économiques souhaiteriez-vous attirer ou maintenir, à l'échelle communale ou intercommunale ? ➔ Que pensez-vous de la répartition actuelle de l'emploi sur la CdC (localisation, secteur d'activité, etc.) ?	L'ensemble des activités économiques sont importantes sur la CCPF			x	x	x	x	x
	Les activités économiques sont diverses	Il est important de conserver leur diversité			x			x
		Les accès, la signalétique et la sécurité sont des éléments à améliorer pour rester attractifs	La prise en compte des flux de personnels et de marchandises dans la localisation et la conception de la zone d'activités est indispensable	x			x	
	Aujourd'hui les zones d'activités sont dans l'ensemble peu attrayantes et accueillantes La zone de Marlens est peu accueillante Celle de Doussard est plus accueillante Celle de Faverges est bloquée par beaucoup d'espace de parkings et empêche l'implantation de nouvelles activités sur cet espace	Les zones d'activités doivent offrir un cadre de qualité (paysager notamment) pour rester compétitives et être attractives	La ZAE de Boucheroz est agréable mais le constat est qu'il n'y a plus de place !	x	x	x		x
		Il faut maintenir l'ensemble des activités existantes		x				
		Le maintient des grandes entreprises est important sans oublier la diversification pour éviter une dépendance économique fort				x		
	Il existe peu d'opportunités de développement de zone d'activités par les conclusions du SCoT	La répartition des activités est importante au sein de la CCPF		x				
		La qualification de la population est un objectif important					x	
		Pour développer et aider les activités il faut permettre l'accueil de la main d'oeuvre en développant du logement pour les primo-accédant	Il existe une offre en logements sociaux et en haut de gamme mais il y a peu d'offre en logements intermédiaire		x		x	
	Les zones d'activités seraient à revoir, peut-être par activités				x			x
		Il existe encore de la disponibilité sur la zone de Marlens				x		
		Il parait indispensable de développer l'innovation en se rapprochant des clusters notamment sur l'activité de la construction				x		
		L'artisanat est une filière à mettre en valeur et à développer La filière bois semble être une filière à valoriser et développer	La question de leur développement se fait également en relation avec le potentiel foncier à proximité de ces entreprises			x	x	
		Le développement de la filière agricole par le biogaz par exemple est à réfléchir				x		
		Importance du développement du très haut débit à développer et améliorer Le développement du télétravail semble être une opportunité à développer également				x	x	

ATELIER ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES									
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**					
				1	**2**	**3**	**4**	**5**
Les activités économiques de la CdC									
➔ Quelles sont pour vous les activités économiques les plus importantes pour la CdC ? ➔ Quelles sont les atouts du territoire qui peuvent être valorisés en termes de développement économique ? De quelles manières ? ➔ Quelles activités économiques souhaiteriez-vous attirer ou maintenir, à l'échelle communale ou intercommunale ? ➔ Que pensez-vous de la répartition actuelle de l'emploi sur la CdC (localisation, secteur d'activité, etc.) ?	Le paysage est un atout très important	Il serait intéressant de développer le tourisme en valorisant les atouts paysagers Un tourisme familial sur 4 saisons pourrait être développer (sport et loisir) La mise en valeur du patrimoine dans le tourisme est un objectif important	Le tourisme n'est pas réellement mis en valeur aujourd'hui et l'image du Pays de Faverges ne dépasse pas les frontières de la CCPF				x	x
	Les industries sont une activité structurante sur la CCPF mais il ne faut pas oublier l'ensemble des sous-traitants						x	
	La question de l'accessibilité ou de la visibilité de la CCPF depuis la RD est primordiale dans le développement touristique de la CCPF							x
		Il serait intéressant de conforter les commerces existants Développer certains commerces comme le mobilier ou les vêtements ou de l'artisanat d'art peu développés voir absents pour le moment						x
	Eviter les zones d'activités «fourre-tout»	Il faut conforter la répartition actuelles des activités sur la CCPF, à savoir conforter le pôle fort sur Faverges (caractère industriel) et les pôles secondaires en entrées de ville						x
		Les zones artisanales doivent être davantage structurées / réorganisées	Travailler sur une densité particulière et une organisation spécifique à l'artisanat					x
		L'accès à des structures liées à l'éducation ou culturelle (évènementiel) à proximité ou au sein des zones d'activités permettraient peut-être de les développer						x

ATELIER ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Questions	Constats et Enjeux	Éléments de programme, idée de projet	Informations, exemples, anecdotes	Abordés par les groupes				
				1	2	3	4	5
Artisanat								
	Accompagner les entreprises dans le développement Maintenir les activités sur la CCPF	Recenser le foncier pour les offrir/ proposer à de nouvelles entreprises ou pour des entreprises locales souhaiteuses de s'agrandir Les opportunités en centre-ville doivent également être recensées et proposées -	Développer la formation tout en accompagnant les nouvelles structures sur les opportunités de foncier	x		x	x	
	Certains types d'artisanat doivent pouvoir être maintenus ou s'implanter dans les centre ville ou dans les bourgs	Proposer un règlement adapter à ce genre de demande	L'artisanat dans le tissu urbain de bourg induit une activité adaptée et nécessite également d'anticiper dès l'installation les possibilités ou non d'agrandissement	x	x		x	
			Rester exigeant au sein des cahiers des charges et lors de l'analyse des offres En faisant intervenir des entreprises locales, l'emploi est soutenu et préservé, le facteur écologique par la proximité est à faire-valoir.			x		
➔ L'artisanat est-il pour vous une activité économique structurante pour le territoire ? Comment envisagez-vous son avenir ? ➔ Pensez-vous que l'offre foncière et immobilière actuelle sur la CdC réponde aux besoins des différents types d'entreprises artisanales ? Avez-vous des exemples d'entreprises recherchant sans succès un site/un local ? ➔ La mise en réseau d'artisans vous parait-elle un objectif intéressant en termes de développement économique ? Des initiatives comme la pépinière d'entreprises à la Clef vous semble-t-elle être une réussite ? vous semble-t-elle répondre aux besoins ?	La Clef est un projet innovant qui a très bien fonctionné. Il s'agit de faire perdurer les activités lancées et les maintenir sur le territoire de la CCPF		La plupart des entreprises qui ont commencé à la Clef sont restées La Clef a répondu à son défi	x	x			x
	L'artisanat est une activité très développée mais non structurée aujourd'hui			x	x	x	x	x
		La diversité de l'artisanat est à développer Proposer des petits espaces comme la pépinière, ils sont aujourd'hui très recherchés	BTP très présent, artisanat d'art très peu	x	x			
		Développer les zones à destination de l'artisanat, à condition qu'elles soient attractives				x		
		Communiquer sur les outils d'aides à l'implantation ou sur les opportunités Une mise en réseau des artisans paraît indispensable dans le futur		x		x		x
	L'offre foncière ne répond pas aux besoins actuels des artisans, sa rareté le rend souvent inaccessible	Apporter de la densité Remplacer les parkings pour des bâtiments Partager et mutualiser de l'espace avant d'aller vers de l'extensif	L'exemple de Staübli rend dubitatif		x	x	x	
	Le foncier ne répond qu'à des besoins à court terme seulement, en quantité et non en qualité	Un observatoire du commerce à mettre en place serait très intéressant afin de mettre en relation les différents acteurs et besoins liés à l'artisanat	Un observatoire permettrait d'avoir une réactivité forte et une forme d'attractivité développée Manque de données sur St Ferreol, Doussard...				x	x
	Il manque aujourd'hui des espaces de stockage obligeant à aller jusqu'à Annecy	Proposer un espace mutualisé pour le stockage, même boisé, non constructible Nécessite une organisation collective	Nombreuses entreprises ont le problème Problème d'espace et d'accès				x	

ATELIER ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES								
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**				
				1	**2**	**3**	**4**	**5**
Industries et grandes entreprises								
➔ Quelle est pour vous la place et le devenir du secteur industriel sur la CdC ? Dans quelles dynamiques départementales et régionales s'insère-t-il ? L'accueil de nouvelles grandes entreprises serait-il souhaitable ? Possible ? ➔ Quels sont les éléments à mettre en place afin de répondre au développement et aux attentes du secteur industriel en place sur la CdC ? ➔ Comment voyez-vous l'évolution des zones d'activités sur la CdC ? Comment soutenir les activités et leur implantation à travers le PLUi ? Quels sites privilégier pour quels types d'activités ?	L'industrie est vitale pour le territoire et s'insère bien dans les dynamiques supra-communales (départementale et régionale)	Il serait intéressant de greffer des services à proximité des zones d'activités comme des crèches ou de la restauration Proposer également des structures de formation		x				
	Il serait souhaitable que de nouvelles grandes entreprises s'installent sur la CCPF mais cela est-il possible ?			x				
	Manque de communication sur les services déjà existants	Structurer les zones, les améliorer	Seule Marlens reste l'opportunité pour venir s'implanter	x	x			x
	Difficilement possible d'accueillir de nouvelles entreprises Souhaiter également l'arrivée d'autres types d'entreprises	Améliorer et encourager la filière bois	Ne pas oublier la diversification pour éviter une trop forte dépendance à ces grandes entreprises			x		
	Accès Savoie très compliqué Développer le côté Albertville	Améliorer l'accès des Deux Savoies Synergie avec Ugines à réfléchir			x	x		
	Premier employeur mais s'insère dans les domaines de la Mécatronique	Offrir des opportunités de sites si l'on souhaite accueillir des grandes entreprises, le manque de place ne permet pas aujourd'hui de penser à l'implantation d'une nouvelle grande structure					x	
	Les espaces à offrir étant verrouillés par le SCoT, il faut donc améliorer l'espace existant	Aménager la 1508 Améliorer et développer de la fibre optique Évolution dans la qualité	Les sites à privilégier sont ceux existants d'ores et déjà sur la CCPF.				x	x
		Place donner aux activités liées au recyclage A la filière bois						x
		Améliorer les équipements numériques						x

ATELIER ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES								
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**				
				1	**2**	**3**	**4**	
Le commerce								
	Il manque des commerces surtout dans l'habillement On observe beaucoup de portes fermées en centre bourg avec un développement dans les zones d'activités	Encourager la diversification et les encourager à s'implanter en centre-ville		x	x			
		Développer des nouvelles structures avec des lieux d'échange de concertation (café philo par exemple)		x				
	Déficit par rapport à l'habillement, question de grandes enseignes car cela veut dire : disponibilité foncière aujourd'hui absente Offre en produits du quotidien plutôt bonne	Privilégier les commerces nécessitant peu de foncier Créer les commerces de proximité si l'on soutient également les animations permettant aussi d'attirer du tourisme			x			
➔ Que pensez-vous de la structure commerciale actuelle de la CdC ? Comment voyez-vous son évolution ? ➔ Faut-il soutenir le commerce de proximité, à l'échelle des villages de la CdC ? Quels types de commerce souhaiteriez-vous accueillir et où ?	Problème du stationnement qui génère le déplacement de commerces parfois	Maintenir l'existant dans les centre-ville et les aider en proposant du stationnement La zone UE à côté du Lidl est une réserve à garder sous le coude en dernier recours	Exemple de Lathuile pour la mise en place d'un commerce de proximité Réflexion à mener sur la zone UE Le changement d'image de l'amélioration des zones d'activités n'est pas neutre : exemple d'Ugine			x	x	
	Le vieillissement de la population nécessite davantage de commerces de proximité						x	
	Observation d'une évasion commerciale hors CDC par la présence d'un pôle concurrentiel Albertville et Ugine et en lien avec le grand nombre d'actifs qui n'habite pas sur la CDC La CCPF a-t-elle vocation à concurrencer les pôles d'Annecy	Limiter le développement des agences immobilières, banques Recalibrage du stationnement à proximité des commerces					x	
		Améliorer la diversité de commerces pour éviter le déplacement vers Annecy						x
	Créer des commerces mais les aider pour survivre	Soutient de structures telles que les multi-services et les structures accueillant les produits locaux	Exemple du commerce de proximité de Lathuile					x

ATELIER ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES									
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**					
				1	**2**	**3**	**4**	**5**
Le potentiels touristiques									
➔ Quels atouts, quelles faiblesses, quels potentiels sur le territoire en termes de développement touristique ? Comment valoriser et exploiter ces caractéristiques ? ➔ Quels sites vous semblent les plus intéressants à valoriser (échelle de la commune, de la CdC) ? Quel devenir pour les abords du lac envisagez-vous ? ➔ Avez-vous des exemples ou idées de projets qu'ils seraient intéressants d'étudier à travers le PLUi ? ➔ Quelle(s) place(s) occupent les résidents secondaires dans la vie du territoire ? Quels apports, quels problèmes éventuels ?	Les faiblesses touristiques sont la mise en valeur des atouts de la CCPF Les abords du lac sont sous loi Littoral donc très verrouiller en termes de projet	La mise en valeur des atouts (montagne, paysage...) Limiter les implantations aux abords du lac		x					
	Il faut communiquer sur les atouts de la CCPF comme le canyoning, l'accrobranche (hors CCPF) Sur la station de la Sambuy, réel potentiel à valoriser mais complexe par le parking Même problème sur Montmin : frein pour les restaurants et le développement touristique de manière général A Doussard cela devient dangereux	Organiser le vol libre Valoriser et communiquer sur les campings et l'ensemble des activités Capitaliser sur le vol libre	Vol libre connu internationalement	x	x	x	x		
	Problème d'accessibilité sur les sites à forte valeur touristique	Gérer l'afflux touristique sur l'ensemble du territoire de la CCPF Créer un véritable réseau entre les différents sites ou activités et y intégrer la visite ou le passage dans les hameaux et villages				x			
	Problème d'image sur la destination	Communiquer sur l'image de la CCPF de manière générale				x	x		
		Un potentiel vélo à développer Valoriser le tourisme industriel Améliorer les abords du lac par préemption ou autre : un développement raisonné	Ex. du tour de France et destination vélo importante			x	x		
	Tourisme 4 saisons, sportif et loisir (parapente, randonnée, canyoning, ski...) et permet de retenir les salariés						x		
		Petit patrimoine à valoriser Image de port sur Doussard à valoriser					x		
	Point faible de la CCPF : accueil des touristes	Augmenter la qualité de l'accueil et les qualités des installations Améliorer la signalétique pour sortir de la voie cyclable et à améliorer de la RD				x		x	
	L'hôtellerie est également un point faible	Diversifier l'offre des campings avec des hôtels				x			

ATELIER ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES								
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**				
				1	**2**	**3**	**4**	**5**
e-travail, travail à domicile, nouvelles formes d'activités économique								
➔ Avez-vous des exemples sur votre commune ou sur le territoire de personnes travaillant à distance ? ➔ Ces formes d'activités vous paraissent-elles intéressantes à développer sur la CdC ? Quels seraient selon vous les éléments à mettre en place pour les faciliter / les développer ?		Améliorer la fibre optique et la 4G et l'optimiser		x	x			
	La pépinière peut accueillir d'autres services notamment le télétravail					x		
	Thématique très importante		Venue à 2014					x

La thématique concernant les personnes âgées notamment d'un point de vue économique et infrastructure est évoquée.
L'habitat consacré aux personnes âgées demande du terrain.
L'accès aux soins au sein de la CCPF devient difficile. Les temps d'accès sont de plus en plus importants.

ATELIER DEPLACEMENT et EQUIPEMENTS						
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**		
				1	**2**	**3**
Les équipements et l'espace public de la CdC						
➔ Que pensez-vous de l'offre existante sur votre commune et sur la CdC en termes d'équipements publics (scolaires, culturels, sportifs, etc.) ? Cette offre vous parait-elle cohérente avec la demande et leur utilisation ? ➔ Les espaces et équipements à destination des enfants et adolescents vous paraissent-ils suffisants et adaptées ? Voyez-vous des programmes à étudier dans le cadre du PLUi ? ➔ La CdC comporte une offre intéressante en termes d'équipements de santé notamment pour les personnes âgées. Cette offre vous parait-elle suffisante pour une demande qui augmente, notamment en lien avec le vieillissement de la population ? Comment contribuer à garantir l'accès à la santé pour tous à travers le PLUi ? ➔ Comment percevez-vous les espaces publics de votre commune ? Pouvez-vous donner des exemples de lieux ou type de traitement qui vous paraissent bien fonctionner ? Des exemples au contraire de dysfonctionnements ? Quelles évolutions souhaiteriez-vous apporter sur ces espaces ? ➔ Des espaces vous semblent-ils sous utilisés ou surdimensionnés sur votre commune ? A quel nouvel usage les destineriez-vous ?	Il existe une réelle nécessité de créer une structure d'ensemble général sur la CCPF. Cela permettrait de diminuer également les déplacements vers Annecy Le reste de l'offre (sportif, équipements) est suffisante et de qualité	Créer des logements adaptés aux personnes âgées avec l'idée d'équipement communautaire		x	x	
	Il faudrait améliorer les équipements pour adolescents, enfants dans les communes	Eviter la concentration des équipements sur les gros bourgs et proposer des espaces dans chaque commune ou accessible à pied ou en vélo		x		
	L'offre en équipement de santé est insuffisante : manque de place en maison de retraite, manque de maison médicale	Création d'une maison médicale sur la CCPF : objectif prioritaire pour le PLUi		x	x	
	Les espaces publics sont de qualité : le parc Simon Berger (de jour...!) Au niveau des communes, Lathuile manque d'espace public A Ste Ferréol le sentier botanique pourrait être remis en valeur			x		
	Le château de valeur est un élément pas assez mis en valeur ou sans destination / projet concret			x		
	Il existe de nombreux équipements communaux mais peu sont communautaire La nécessité d'un lycée a été débattue	Mutualiser les équipements culturels et les manifestations	Ex : Ecole de musique		x	
	Vrai déficit du traitement en espace public dans les petites communes Exemple de qualité avec le Parc des Pins	Créer un véritable maillage entre les espaces publics notamment en déplacements doux			x	
		Créer un lycée d'enseignements général en liaison avec le territoire voisin : objectif à atteindre	Problème quotidien des lycéens sur le transport en commun	x		x
		Potentiel le long du St Ruph entre Faverges et le lac à développer en liaison douce			x	
	Problème de traitement des entrées de ville sur le territoire de la CCPF				x	
		Maintient des écoles communales				x
		Création d'un équipement culturel intercommunal tout en conservant les particularités et équipements communaux				x
	Manque de structure sportive rugby, foot (terrain synthétique)		Terrain de foot à Ste Ferréol			x

ATELIER DEPLACEMENT et EQUIPEMENTS						
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**		
				1	**2**	**3**
Les équipements et l'espace public de la CdC						
➔ Que pensez-vous de l'offre existante sur votre commune et sur la CdC en termes d'équipements publics (scolaires, culturels, sportifs, etc.) ? Cette offre vous parait-elle cohérente avec la demande et leur utilisation ? ➔ Les espaces et équipements à destination des enfants et adolescents vous paraissent-ils suffisants et adaptées ? Voyez-vous des programmes à étudier dans le cadre du PLUi ? ➔ La CdC comporte une offre intéressante en termes d'équipements de santé notamment pour les personnes âgées. Cette offre vous parait-elle suffisante pour une demande qui augmente, notamment en lien avec le vieillissement de la population ? Comment contribuer à garantir l'accès à la santé pour tous à travers le PLUi ? ➔ Comment percevez-vous les espaces publics de votre commune ? Pouvez-vous donner des exemples de lieux ou type de traitement qui vous paraissent bien fonctionner ? Des exemples au contraire de dysfonctionnements ? Quelles évolutions souhaiteriez-vous apporter sur ces espaces ? ➔ Des espaces vous semblent-ils sous utilisés ou surdimensionnés sur votre commune ? A quel nouvel usage les destineriez-vous ?	L'arrivée du gaz sur le territoire et s'arrête à Duingt	Une connexion à faire pour arriver sur le territoire de Faverges	La chaufferie bois a ralenti l'arrivée du gaz mais opportunité future à questionner			x
	Manque constaté pour des logements adaptés aux personnes âgées	Créer du logement adapté à destination des personnes âgées : intégrées dans d'autres structures de logements collectifs	Des collectifs où le rez-de-chaussée est destinée aux personnes âgées Exemple de petits collectifs pouvant accueillir des personnes âgées			x
		Garantir l'accès à tous par la création d'un pôle centra médicalisé				x
	Petits espaces dans chaque commune à valoriser et le mettre en valeur par la nature (ex. Parc bergers)	Conservant les spécificités communales avec un fil conducteur sur l'ensemble de la CCPF Faire des espaces simples, banc public dans les communes				x
	La salle polyvalente de Doussard est sous-dimensionnée, il faut lui chercher une image positive	Permettre l'accueil du public sur ce site (traitement des abords)				x
	Seule Faverges peut accueillir les camping-car et certaines autres communes en aurait besoin	Offrir un accueil structuré et qualitatifsur la CCPF pour les campings-cars	Pourquoi pas une somme symbolique pour accueillir les campings caristes et subvenir aux besoins			x

ATELIER DEPLACEMENT et EQUIPEMENTS						
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anec-dotes**	**Abordés par les groupes**		
				1	**2**	**3**
La RD 1508						
➔ L'axe principal de la CCPF joue un rôle prépondérant dans les dynamiques d'aménagement du territoire. Quelle image génère-t-elle ? Devrait-elle générer ? ➔ Quelles améliorations serait-il intéressant d'y apporter ? ➔ La découverte du territoire de la CCPF se joue dans un premier temps par cet axe. Comment valoriser cet aspect ? ➔ Quels secteurs vous semblent les plus impactés par la publicité ? Est-elle toujours nécessaire ? Quels secteurs prioritaires seraient autorisés, priorisés à accueillir de la publicité ?	Il est regrettable que la présence du Conseil Général n'est pas pu se libérer pour cet atelier au vue de la problématique forte qui concerne la CCPF			x		x
	Constat fort de la présence de bouchons importants			x	x	x
	Amélioration du traitement de la publicité depuis l'intervention du préfet cet été		Suppression de nombreux panneaux hors agglomération	x		
	LA RD est la véritable colonne vertébrale et permettrait une cohérence intercommunale	Rechercher un vocabulaire intercommunal dans le traitement de la RD par la présence d'abri-bus communs et identiques			x	
	De nombreux efforts ont été faits concernatn la publicité				x	
		Favoriser les passages grandes faunes de part et d'autre de la RD (exemple à Doussard)			x	
	2 portes d'entrée peu mises en valeur	Symboliser les portes d'entrées du territoire			x	
	Les relais services sont des structures commerciales réussies		Les touristes s'y arrêtent grâce à de petits services (toilettes, affichage, communication...)		x	
	Problème de la RD sdès que l'on sort de la CCPF : bouchons, sécurité, perte de temps					x
		Création d'un transport en site propre Aire de covoiturage à créer				x
		Créer une véritable signalétique commune et explicative à la CCPF pour favoriser les déplacements en dehors de la RD				x
	Les plus concernés par la publicité sont les hôteliers ou sites touristiques	Créer une charte graphique commune	Identification de territoire, charte commune			x

ATELIER DEPLACEMENT et EQUIPEMENTS						
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**		
				1	**2**	**3**
Se déplacer						
➔ L'offre en transport en commun semble peu adaptée aujourd'hui sur la CdC et surtout pour se déplacer en dehors de celle-ci. Quels sont les manques recensés (fréquences, horaires…)? ➔ Certains trajets, ou sur certains types de déplacements, ou à certains moments, des alternatives vous semblent-elles possibles ? ➔ Quelles alternatives au déplacement automobile individuel seraient les plus intéressantes à étudier (bateau sur le lac d'Annecy) ? ➔ Avez-vous des exemples de pratiques de covoiturages sur votre commune ? Pensez-vous que des actions peuvent être prévues, notamment à travers le PLUi, pour favoriser ces pratiques (aire de covoiturage, site internet…)?	Le transport en commun ne remplit pas sa fonction ! La fréquence n'est pas assez importante et la durée du trajet trop importante à cause des bouchons et de faits n'encourage pas à être emprunté		Le temps de transport en commun devrait être équivalent à celui de la voiture pour être compétitif Faire attention à la compétition entre les modes de développement	x		x
		Organiser le covoiturage en créant des parkings relais ou mutualisation de parking		x	x	
	Le transport en bateau est à étudier mais nécessite de créer du parking ou n'est pas écologique, de même le temps de trajet est trop important donc paraît peu viable			x		
	BHNS (Bus à haut Niveau de Services) : le projet avance bien avec une fréquence tous les 1/4 d'heure à échéance 2020. Il reste un projet cher mais les subventions sont importantes	Intégrer le schéma de transport en site propre pour mettre en place les emplacements			x	
		Mettre en place une signalétique le long de la voie verte pour sortir de celle-ci et se diriger vers les villages			x	
		Mettre en place une navette intercommunale une à deux fois par semaine (pour sortie culturelle, marché...)			x	
		Développer et connecter le maillage de la voirie douce			x	
		Coordonner le transport en commun				x
	Les ruptures de charges sont encore trop importantes aujourd'hui					x

ATELIER DÉPLACEMENT et ÉQUIPEMENTS						
Questions	**Constats et Enjeux**	**Éléments de programme, idée de projet**	**Informations, exemples, anecdotes**	**Abordés par les groupes**		
				1	**2**	**3**
Sécurité / Praticité						
➔ Existe-t-il des points problématiques en termes de sécurité routière sur le territoire (carrefour dangereux, tronçon accidentogène…) ➔ Recensez-vous des secteurs où la circulation piéton/ voiture est conflictuelle ? ➔ Recensez-vous des secteurs où la circulation agricole et la circulation viaire est problématique ?	Les rond-points a amélioré la sécurité sur la portion de Doussard Le passage d'animaux à Doussard pose problème même si des aménagements ont amélioré la situation : traversée Verthier Glière Le conflit piéton/ voiture sur Doussard a également fait l'objet d'améliorations				x	
	Conflit piéton / voiture route de Tamié qui va être réglé par un aménagement				x	
	L'accès au collège devient complexe			x		
	Certains arrêts de bus sont dangereux aujourd'hui			x		
	Le Pont Monnet a également fait l'objet de projet d'aménagement				x	
	Création d'une voie verte Rive Est à améliorer sur les bords du lac				x	
	Centre bourg cohabitation voiture / piéton / vélo touche toutes les communes	Rechercher une amélioration de la cohabitation entre les différents usages			x	
	Le moulin de Marlens , l'entrée de la carrière Massault et la route au dessus de St Ferreol posent problème en terme de circulation					x
		Améliorer les croisements entre cyclistes et voitures le long de la RD	Grosse révision en cours sur cette thématique			x

>> Poursuite de l'étude

Des ateliers de concertation ont été menés en parallèle les 24 /25 /26 Septembre 2013 dont la restitution fera l'objet d'un compte-rendu indépendant de celui-ci.
De même, il a paru nécessaire après concertation avec le comité de pilotage de mettre en place des ateliers de concertation auprès de chaque commune. Chaque commune a ainsi mis en place des ateliers de concertation au sein de son Conseil Municipal ou bien avec la population.

Faverges : Ateliers de concertation avec 10 membres du Conseil Municipal dont le Maire et le chef de projet PLUi le 8 Octobre 2013

Lathuile : Ateliers de concertation semaine 43 - 2013

Doussard : Ateliers de concertation 23 Octobre 2013 avec plusieurs membres du Conseil Municipal le

Montmin : Ateliers de concertation avec la population le 22 Octobre 2013

Marlens : Ateliers de concertation avec plusieurs membres Conseil Municipal

Seythenex : Ateliers de concertation avec la présence de membres associatifs, des élus municipaux et quelques habitants le 24 Octobre 2013

Ste- Férréol : Ateliers de concertation avec plusieurs membres du Conseil municipal le 10 Octobre 2013

Cons-Ste-Colombe :

Giez : Atelier de concertation avec plusieurs membres du Conseil Municipal le 23 Octobre 2013

L'ensemble des compte-rendus par commune sont annexés au présent document.

Restitution des ateliers de concertation PPA, des ateliers de concertation avec la population et des ateliers de concertation accompagnés de la première présentation du PADD le **13 Novembre 2013**

Délai de validation du projet de compte-rendu : en l'absence de remarques sous un délai de 10 jours, le compte-rendu est réputé approuvé par les intervenants

Compte rendu des réunions publiques

Cittànova
Urbanisme
Architecture
Paysage
Environnement
Communication

25 boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance
44 000 NANTES
Tél: 02 40 08 03 80
E-mail : cittanova44@gmail.com

Communauté de Communes
Du Pays de FAVERGES

Projet de Compte Rendu 9 - Réunion Publique
Présentation du diagnostic
23 SEPT 2013

.

1. LISTE DES PRESENTS

Mme REY – Présidente CCPF

M. GARZON – Vice-Président CCPF / Maire SEYTHENEX

M. CARRIER - Conseiller Municipal FAVERGES / Chef de projet PLUi

Mme LUTZ – Maire DOUSSARD

M. GUYONNAUD – Conseiller Municipal ST-FERREOL

M. CHAMPANNAY – Responsable des services CCPF

M. GOY – responsable PLUi du Pays de Faverges

M.LOVADINA – Architecte Urbaniste, Cittànova

Melle LE GARGASSON – Paysagiste, Cittànova

2. DEROULEMENT DE LA SEANCE

Mme la Présidente de la Communauté de Communes de la CCPF introduit la séance e présentant à la population la démarche de PLUi et l'état d'avancement de ce dernier. Mr Carrier, chef de projet PLUi, présente également l'ensemble des outils de concertations et les différents partenaires associés à ce projet.

Ainsi, le bureau d'études Cittànova poursuit en présentant la première partie du diagnostic à savoir la partie socio-économique.

La présentation s'est déroulée comme suit :

1 LES EVOLUTIONS DE LA POPULATION ET DU PARC DE LOGEMENTS

Quelles sont les évolutions de la population et du parc de logements ?

- Les évolutions début 1900
- Années 70-80 : un pôle qui se vide au profit des communes de la CDC
- Années 1990-2000 : une croissance qui se poursuit

2 UNE CROISSANCE QUI TEMOIGNE DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Quelles sont les caractéristiques du territoire participant à son attractivité ?

- Une attractivité liée à sa position géographique
- Une attractivité liée à la desserte
- Une attractivité liée à l'activité économique
- Une attractivité liée au prix de l'immobilier et du foncier

3 LES ELEMENTS QUI INFLUENT LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Quels sont les processus à prendre en compte dans le cadre du projet de PLUI?

- La capacité des communes à assumer l'offre de services et d'équipements induite
- La diminution de la taille des ménages
- Le vieillissement de la population

4 LES REPONSES A APPORTER EN FONCTION DU PARC DE LOGEMENT ACTUEL

Quelles sont les réponses à apporter en termes de logements aux évolutions à venir ?

- La structure du parc de logements
- Le parc de logements selon le statut d'occupation

Pour faire suite au diagnostic socio-économique, le bureau d'étude Cittànova présente l'état initial de l'environnement.

1/ Un territoire rural à domestiquer : de la Nature Sauvage, à la Nature Jardinée et Fertile

❖ LA NATURE SAUVAGE : UN TERRITOIRE A INVESTIR

Un territoire de transition à la rencontre des entités paysagères des Bauges et de la Cluze d'Annecy

Un regard posé depuis la plaine

Les paysages à « dominante naturelle »

Une logique d'implantation anthropique qui suit une logique d'évitement (déclinaison des risques et exemple de Marlens) , une logique d'adaptation et optimisation prennent le pas (déclinaison des atouts et contraintes de la topographie à l'échelle de la ville, du village, du hameau)

Une traduction d'une optimisation de la forme d'habiter (déclinaison de l'espace public/privé, de l'architecture, des équipements communautaires traditionnels, de la mutualisation de la ressource)

Une maison qui s'adapte au climat et au socle

L'exception de l'implantation dans les hauteurs (déclinaison des exemples de Montmin et Seythenex, avec l'impact d'un développement urbain contraint par la topographie)

- LA NATURE JARDINEE ET FERTILE :

Des espaces agricoles soumis à de fortes pressions (pressions des espaces urbanisés mais aussi naturels)

Une logique d'implantation originelle qui préserve les terres agricoles : une logique qui tend à disparaître

Une agriculture au cœur de nombreuses dynamiques contemporaines

La fermeture des espaces agricoles et l'importance de la gestion de l'espace forestier (risque chute de pierre)

Le bâti agricole isolé : quel devenir ? pour quels usages ?

Le patrimoine agricole bâti urbanisé : Quelle place dans la réponse au logement pour demain ?

2/ Un territoire ressource : d'un territoire de conquête et d'innovation à un territoire de loisir

- UN TERRITOIRE DE RESSOURCES

Une large ressource en minerais (déclinaison géologique du territoire)

La ressource en eau et en bois : une ressource qui se traduit par des modes d'implantations particuliers (Ex de Verthiers à Doussard)

Le développement du transport ferroviaire

- UN TERRITOIRE DE SAVOIR-FAIRE

Les paysages « construits »

FAVERGES : un territoire industriel hérité qui se révèle encore présent

Une lecture par tissu et densité : Des formes urbaines aux densités inégales (déclinaison)

Un patrimoine industriel reconnu et diversifié

- UN TERRITOIRE DE LOISIRS

Du paysage naturel au paysage résidentiel

La recherche du « beau paysage »

Un territoire de loisirs qui génère de nouvelles infrastructures

3/ Un territoire durable à façonner : entre préservation et développement

- DES ATOUTS « DURABLES »

Entre préservation et projet de territoire : la déclinaison de la charte et du plan du PNR du Massif des Bauges

Une dynamique de préservation qui s'illustre par la présence du réseau Natura 2000, des ZNIEFF et de nombreux espaces à forte valeur écologique recensés

Une trame verte et bleue dense et une vision dynamique de la biodiversité

- UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Entre paysage urbain et rural une identité de territoire en mutation

Des codes ruraux et urbains qui se côtoient, des aménagements simples et fonctionnels

Une mutation rapide des lisières urbaines

L'effet vitrine du lac d'Annecy (déclinaison du mode d'implantation particulier des berges du lac d'Annecy et son impact paysager, l'implantation des structures de camping)

Un phénomène de périurbanisation qui se généralise et touche l'ensemble de la CCPF

Le développement économique autour de la RD : les zones d'activités, le mitage le long de la RD et la répercussion sur le développement urbain

- LA RENCONTRE DES SAVOIRS-FAIRE ET DE LA RESSOURCE

Le choix de la filière bois

Le choix de la diversification agricole et de la valorisation du terroir : une agriculture extensive

Le choix d'un tourisme à échelle de la CCPF

Le choix de la spécialisation industrielle

3. REMARQUES

La présentation a suscité quelques remarques et questionnements auxquelles les membres de la CCPF et le bureau d'études.

Les questionnements et remarques :

- Le PLUi sera-t-il vraiment intercommunal ou s'agira-t-il d'une juxtaposition de documents ?
- Les acteurs économiques ne semblent pas figurer dans la présentation. Qu'en est-il ? Sachant que beaucoup de projets sont directement liés à ces acteurs.
- Dans la mesure où le SCoT donne déjà un cadre strict et qu'il s'applique au PLUi, quelle latitude peut-on avoir au sein du PLUi ? Le SCoT est-il disponible ?
- Certaines communes n'ont pas de Plan de Prévention des Risques Naturels, comment vont-elles faire ?
- A travers ce PLUi, les grands enjeux sont bel et bien une meilleure maîtrise de l'urbanisation, une préservation de l'environnement et de la qualité de vie tout en veillant à fournir les infrastructures nécessaires à son développement.
- Aujourd'hui le transport en commun en site propre n'existe pas.

4. LA POURSUITE DE L'ETUDE

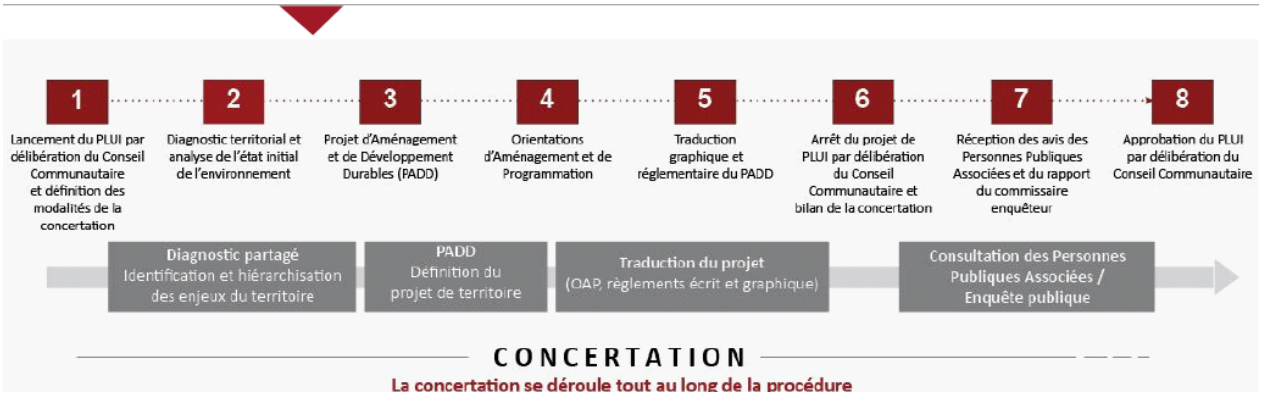

Le bureau d'études mentionne l'état d'avancement et les prochaines réunions publiques à venir concernant le PLUi. Une réunion publique est prévue pour chaque grande phase du projet, la prochaine étant le PADD.

Délai de validation du compte rendu : en l'absence de remarques sous un délai de 10 jours, le compte-rendu est réputé approuvé par tous les intervenants.

Cittànova
Urbanisme
Architecture
Paysage
Environnement
Communication

25 boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance
44 000 NANTES
Tél: 02 40 08 03 80
E-mail : cittanova44@gmail.com

Communauté de Communes
Du Pays de FAVERGES

Projet de Compte Rendu 17 - Réunion Publique de Concertation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

16 JANVIER 2014 – 19h00

.

1. DEROULEMENT DE LA SEANCE

Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Faverges introduit la séance en présentant l'état d'avancement du projet de PLUi ainsi que les acteurs ayant participé à l'élaboration du projet jusqu'alors.

Mme Rey remercie la présence et l'intérêt des personnes présentes au projet de PLUi. Mr Carrier, chargé de projet PLUi fait un rappel du mode d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et la large concertation qui a été effectué afin d'obtenir un projet de planification le plus complet et cohérent possible.

La parole est donnée au bureau d'études Cittànova en charge de l'élaboration du PLUi. Ce dernier précise qu'il s'agit à ce stade d'un projet en cours d'élaboration et que les remarques effectuées lors de cette réunion seront prises en compte.

La présentation s'est ainsi effectuée avec la présence d'une cinquantaine de personnes :

- Un état des lieux et bilan concernant la consommation de l'espace sur le Pays de Faverges entre 1998 et 2012 concernant l'enveloppe urbaine.
- La spécialisation de cette consommation de l'espace notamment entre 2004 et 2012 sur l'artificialisation des terres agricoles par commune et sur la CCPF, la part dédiée aux infrastructures et la part consacrée aux ZAE.
- Les objectifs de modération de consommation de l'espace mis en parallèle avec les objectifs du SCoT du Bassin Annecien
- La présentation du projet dans ses grandes lignes
- La déclinaison du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui s'organisent autour de 6 grands axes indissociables, complémentaires et non hiérarchisés :

  AXE 1 : Valoriser l'identité du Pays de Faverges et la qualité de vie

  AXE 2 : Développer une offre diversifiée en logements respectueuse du patrimoine bâti et environnemental local sur l'ensemble de la CCPF

  AXE 3 : Diversifier et assurer un avenir pérenne à l'agriculture du Pays de Faverges

  AXE 4 : Conforter et développer une économie durable, fondée sur les richesses du territoire et l'innovation

AXE 5 : Faire connaître et préserver les atouts paysagers, bâtis et environnementaux de la CCPF tout en assurant leur pérennité

AXE 6 : Desservir le territoire et assurer la durabilité des ressources du territoire

Chaque axe est décliné dans ses grands objectifs et accompagné d'une production cartographique afin de spatialiser quand cela est possible les espaces concernés.

2. REMARQUES

Un intervenant soulève la question de la réalité et les moyens de réaliser les grands axes proposés. De même, une personne de l'assemblée souligne le caractère très général et peu précis de ces objectifs.

Mme la Présidente précise qu'il s'agit dans un premier temps de rester général et de se définir un projet commun avant de le décliner plus précisément. Le bureau d'études précise également qu'il s'agit d'un résumé d'un document conséquent. Cependant, Cittànova souligne que chaque objectif décliné devra trouver sa traduction règlementaire ou graphique au sein du PLUi, afin que l'ensemble du PADD ne devienne pas un vœu pieux mais bel et bien une réalité.

La question de l'encadrement des publicités sur le territoire est soulevée et entraîne de nombreuses réactions. Ces dernières vont dans un sens commun, à savoir la volonté de conserver les paysages de l'intercommunalité. Le bureau d'études précise qu'un Règlement Local de Publicité est en cours d'élaboration en parallèle du PLUi et fait partie intégrante de l'étude de planification.

Une personne demande quelques précisions concernant le calendrier futur de l'étude.

3. LA POURSUITE DE L'ETUDE

- Présentation au sien des Conseils Municipaux : du 20 au 24 Janvier 2014
- Réunion en Conseil Communautaire : 13 Février 2014 - 19h30

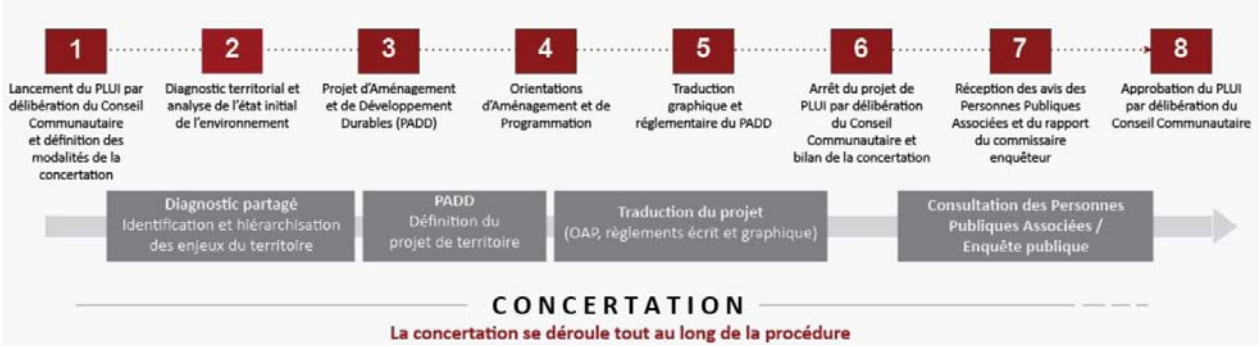

Délai de validation du compte rendu : en l'absence de remarques sous un délai de 10 jours, le compte-rendu est réputé approuvé par tous les intervenants.

Cittànova
Urbanisme
Architecture
Paysage
Environnement
Communication

25 boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance
44 000 NANTES
Tél: 02 40 08 03 80
E-mail : cittanova44@gmail.com

Communauté de Communes
Du Pays de FAVERGES

Projet de Compte Rendu 21 - Réunion Publique de Concertation sur le règlement

15 JANVIER 2015 – 19h00

1. DEROULEMENT DE LA SEANCE

Mr le Président de la Communauté de Communes du Pays de Faverges introduit la séance en procédant à plusieurs rappels concernant la procédure du PLUi et concernant le SCoT du Bassin Annecien. De même, Mr le Président rappelle le projet de l'intercommunalité à travers les grands enjeux du PADD. Mr Coutin présente les personnes en charge du suivi du PLUi et le cabinet Cittànova.

La parole est donnée au bureau d'études Cittànova en charge de l'élaboration du PLUi. Ce dernier annonce le déroulé de la présentation. Mr Lovadina annonce qu'il ne s'agit pas d'une présentation parcelle par parcelle du zonage mais des grands principes du zonage pour avoir une lecture facilité du zonage lorsque celui-ci sera disponible.

La présentation s'est ainsi effectuée devant 350 personnes environ :

- Le plan local d'urbanisme intercommunal
- Du diagnostic au zonage
- Présentation du zonage
- Poursuite de l'étude

1/ Le plan local d'urbanisme intercommunal

Le cadre règlementaire et les acteurs en lien avec le PLUi sont présentés. De même, les documents supra-communaux et leur imbrication sont évoqués. Les différents moyens de concertation mis en place par la CCPF sont détaillés avec un rappel concernant les registres en mairie pour la notification des remarques des particuliers.

Enfin, la première partie de la présentation consiste en la diffusion d'une vidéo consacrée à l'évolution du territoire.

2/ Du diagnostic au zonage

Mr Lovadina présente également la partie du diagnostic consacrée au diagnostic socio-démographique et laisse la parole à Melle Le Gargasson pour la partie du diagnostic consacrée à l'état initial de l'environnement.

Afin de montrer la cohérence entre la partie zonage et les étapes précédentes, le cabinet d'études procède également à la présentation de la consommation de l'espace et les objectifs fixés par le SCoT.

La méthodologie de recensement des dents creuses et le PADD sont de nouveau présentés de façon résumée.

3/ Présentation du zonage

Les zones U / A et N sont déclinées et détaillées. En parallèle, la question des habitations isolées en zone A et N est présentée, puis accompagnée de la méthodologie et des critères déterminant dans la classification des secteurs prioritaires pour accueillir de nouvelles habitations.

La présentation du zonage se termine sur les autres éléments graphiques.

Le bureau d'études propose à l'assemblée de faire part de leurs remarques et questions sur la présentation et modalités du PLUi, pour conclure par la suite sur le calendrier à venir ainsi que la fin du video-reportage.

2. REMARQUES

Les questions sont présentées par ordre d'apparition :

1/ La première question concerne la mise à disposition des plans de zonage aux particuliers. Le bureau d'études expose le calendrier prévu et rappelle que lors de l'enquête publique, l'ensemble des documents composants le PLUi seront accessibles à la population pour émettre son avis. Pour le moment le calendrier prévu annonce septembre 2015 pour la mise à disposition des plans à la population. Il est rappelé la présence des registres en mairie pour émettre d'ores et déjà des remarques.

2/ Un participant soulève plusieurs questions, à savoir :

- Le PLUi remet-il en cause les zones des PLU existants ?
- Le PLUi prend-il en compte les terres agricoles stratégiques ?
- Le PLUi prend-il en compte l'existence de nombreux logements vacants qui pourraient être réhabilités et éviter de consommer des terres agricoles ?
- Le PLUi prévoit-il également les besoins en équipements ?

Le bureau d'études répond à chacune d'entre-elle en indiquant que :

- Le zonage est effectivement remis en question à travers le PLUi, mais également à travers une nouvelle loi qui a été mise en place au printemps dernier : la loi ALUR. Mr Lovadina explique son contenu et les modifications que cela génèrent par rapport aux documents d'urbanisme précédents. Le bureau d'études précise également que les zonages existant s'ils fonctionnent et sont en accord avec les lois en vigueur, n'ont pas de raison d'être modifiés.
- Les zones agricoles à enjeux forts ont été prises en compte dans un premier temps par le biais du SCoT qui zone ces espaces. Le PLUi en compatibilité avec le SCoT les reprend et les affinent à l'échelle de la parcelle dans un second temps.
- La réhabilitation des logements vacants est l'un des objectifs de l'intercommunalité, qui est inscrit dans le PADD et qui trouve sa traduction au sein du règlement et des objectifs du PLH (Plan Local de l'Habitat).
- Le PLUi prend effectivement en compte les besoins en équipements liés à l'accueil d'une nouvelle population, au même titre que les logements ou l'activité.

3/ Un participant pense qu'il n'est pas possible de poser des questions sans connaître le zonage.

Le bureau d'études explique que l'échelle intercommunale ne permet pas de présenter chaque parcelle en réunion publique. Il s'agit par cette réunion de donner les règles de fonctionnement et les clefs de lecture pour pouvoir lire les plans lors de l'enquête publique à venir. Le participant réitère son mécontentement concernant l'impossibilité de donner son avis sur un plan qui n'a pas été donné auparavant.

4/ Une participante pose plusieurs questions :

- Connaît-on la proportion de zones constructibles actuellement qui passe en zones inconstructibles ?
- Le règlement des documents d'urbanisme va-t-il être modifié ? Dans quelle mesure ?

Le bureau d'études répond aux différents questionnements :

- Aujourd'hui, le zonage ne permet pas de donner la proportion de surfaces constructibles devenues inconstructibles, en effet, toutes les communes de la CCPF ne sont pas dotées de document de planification.
- Au même titre que le zonage, le règlement est modifié, ajusté si celui-ci ne répond pas ou plus au projet intercommunal. De même, des modifications liées à la législation ont supprimé le coefficient d'occupation du sol, donc le règlement sera modifié a minima sur ce point-là.

5/ Un participant pose la question du délai de réalisation du PLUi et à partir de quand est-ce que l'on décide d'en faire un de nouveau ?

Le bureau d'études en profite pour expliquer que le PLUi n'est pas un document figé dans le temps et que le projet est construit pour un horizon de 10 ans mais qu'il est possible de le modifier entre temps. De même, l'évaluation du PLUi est prévue à différents stades de son déroulement (6 ans premier audit par exemple).

6/ Un élu souhaite préciser que le terme d'urbanisme est l'organisation de la Cité, que la richesse d'un pays passe également par l'existence de zones non constructibles. Avec un recul sur ce qui s'est passé ces dernières années, il faut prendre la décision aujourd'hui d'un projet cohérent, que tous les projets s'organisent également autour de l'économie : de la ressource, de la consommation des terres et des réseaux. C'est un choix collectif et c'est au rôle de l'élu qui a une mission de prévoir et d'organiser le territoire. Il s'agit d'une véritable responsabilité par rapport au futur et générations futures.

7/ Un participant souligne la question de l'existence d'un potentiel de logements dans le bâti ancien agricole ? Comment est-il possible d'agir sur ce bâti qui a une véritable qualité patrimoniale ?

Le bureau d'étude évoque le rôle du règlement dans la préservation des qualités du bâti ancien et cite les articles en conséquence.

8/ Comment sont comptabilisés les logements ? Lorsqu'un logement est réhabilité, par exemple : un corps de ferme transformé en 4 logements, cela ne devrait pas être décompté des objectifs du SCoT puisque cela ne consomme pas de terre agricole.

Le bureau d'étude explique qu'une unité de logement conduit à compter les 4 logements dans l'exemple choisi. Il faut inverser la problématique en disant que plus des logements seront construits par réhabilitation, renouvellement urbain, ce sera autant de terres agricoles préservées.

9/ Un participant demande si le PLUi prévoit des zones d'activités ?

Le bureau d'études revient sur les objectifs du SCoT sur cette thématique et explique que le PLUi intègre la densification et des extensions de zones existantes, avec la particularité sur Marlens d'accueillir une zone d'activités de 20 ha.

Un exploitant agricole exprime le non-sens de ce projet, qu'il faut économiser des terres agricoles et que ce projet va venir consommer les meilleures terres agricoles de l'intercommunalité.

Le bureau d'études rappelle qu'il s'agit d'une déclinaison du document supra-communal et du PADD, volonté intercommunale, que le PLUi est un projet autour d'un équilibre entre l'accueil d'une nouvelle population et des besoins générés en termes d'équipements, d'emplois, d'environnement et de la pratique agricole.

10/ Un participant émet que le diagnostic est un peu réducteur, le patrimoine vert ou la difficulté de venir desservir des zones contraintes en alimentation en eau potable ou assainissement n'apparaissent pas.

Le bureau d'étude justifie cela sur le fait qu'une réunion publique sur le diagnostic s'est déroulée et qu'il s'agit là d'un résumé. L'analyse de la typologie du bâti sous la forme d'une grille multicritères met en avant les contraintes d'aménagement et l'un des premiers critères mis en avant est le raccordement au réseau d'assainissement.

De même, la question du patrimoine vert est aujourd'hui très présente dans les documents d'urbanisme, avec de nouvelles notions comme celle de la trame verte et bleue (la définition est donnée aux participants).

Suite à une conclusion de Mr le Président de la Communauté de Communes, la réunion s'est achevée par la diffusion de la fin du vidéo-reportage accueillie avec succès.

3. LA POURSUITE DE L'ETUDE

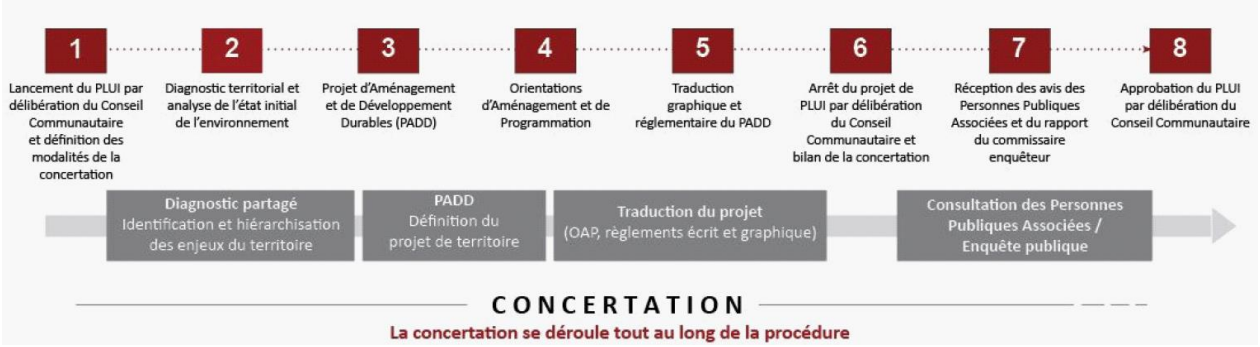

Délai de validation du compte rendu : en l'absence de remarques sous un délai de 10 jours, le compte-rendu est réputé approuvé par tous les intervenants.

Cittànova
Urbanisme
Architecture
Paysage
Environnement
Communication

25 boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance
44 000 NANTES
Tél: 02 40 08 03 80
E-mail : cittanova44@gmail.com

Communauté de Communes
Du Pays de FAVERGES

Projet de Compte Rendu 29 - Réunion Publique de Concertation : partie règlementaire, PLH, OAP, concertation

10 SEPTEMBRE 2015 – 19h00

1. DEROULEMENT DE LA SEANCE

Mr Cattaneo introduit la réunion publique où se tiennent environ 125 personnes, en annonçant la présentation d'un travail considérable qui a été mené à la fois par leurs prédécesseurs politiques ainsi que la présente équipe communautaire du Pays de Faverges. Mr Cattaneo poursuit en présentant de nombreux éléments règlementaires qui ont été pris en compte au sein du projet de PLUi qui est présenté lors de la soirée (risque, Alur, SCoT, loi littoral…)

La parole est laissée au bureau d'études Cittànova pour la présentation du projet de PLUi.

1/ Introduction

Le cadre règlementaire et les acteurs en lien avec le PLUi sont présentés. De même, les documents supra-communaux et leur imbrication sont évoqués.

2/ Règlement graphique et écrit

Afin d'établir un premier lien avec la précédente réunion publique et celle-ci, les évolutions du règlement graphique sont présentées. Les différentes typologies de bâties et de zonages sont détaillées, accompagnées de schéma 3D afin d'illustrer la règlementation écrite appliquée aux différentes zones urbaines.

L'évaluation des potentialités urbaines et le bilan par commune traduit en foncier et en logements sont présentés afin d'intégrer la notion de besoins en logements et de surfaces à urbaniser à la présentation. Les zones à urbaniser et le bilan commune par commune ainsi que le total à l'échelle intercommunale des zones AU et la traduction en logements que cela peut générer sont récapitulés.

Un point concernant les différentes zones agricoles et naturelles est effectué et décliné.

La loi littoral et ses traductions sur le territoire intercommunal (commune de Doussard) est illustrée.

De même, les éléments graphiques participant à un accompagnement des dispositions règlementaires du zonage ont été explicités avec des cas concrets.

La démarche de l'évaluation environnementale à laquelle le PLUi est soumis est présentée dans sa méthodologie pour conclure sur cette première partie.

3/ Le PLH

Les 6 objectifs du PLH et les 13 Actions ont été présentés synthétiquement ainsi que le contenu de principe des fiches actions. Des détails de contexte ont également été présentés notamment pour la commune de Doussard et les objectifs

de créations de logements sociaux. Les précisions sur l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en place et suivi du PLH sont déclinés pour finir sur la synthèse des actions du PLH mises en place à travers leur échéancier

4/ Les OAP

La méthodologie d'élaboration et les évolutions des secteurs de projet ont été explicités sur un cas concret (OAP Chevaline)

La synthèse et le détail des OAP par typologies et par vocation (habitat, autres, thématique)

Quelques exemples concrets par typologie ont été déclinés :

- OAP restructuration et densification de l'entité urbaine principale
- OAP restructuration et densification de l'entité urbaine secondaire
- OAP plan guide
- OAP extension urbaine
- OAP à vocation de loisirs, services et/ou d'équipements
- OAP à vocation d'activités
- OAP thématique

5/ La concertation

La séance a permis de présenter des outils diversifiés et continus en termes de communication et de concertation auprès de publics variés.

Chacun des outils est présenté et illustré succinctement pour conclure sur le dernier mode de concertation : les registres mis à dispositions au sein des mairies.

2. REMARQUES

Les questions sont présentées par ordre d'apparition :

1/ La première prise de parole fait remonter un réel questionnement sur la « dite » concertation. L'un des participants admet qu'un gros travail a été effectué mais qu'il n'y a eu aucune concertation digne de ce nom pendant l'élaboration de ce document. Il s'agit d'un simulacre de concertation, les ateliers de concertation mis en place n'ont accueilli que 6 participants ! La coopération ne peut être présentée comme continue et large. Quant aux cahiers de recommandations auxquels le participant a fait part de remarques par deux fois, aucun élément n'a pu être pris en compte puisqu'ils n'ont jamais quitté la commune.

Plusieurs élus prennent la parole afin de démontrer qu'une réelle concertation a eu lieu, du fait des nombreux outils mis en place. Plusieurs fois, la parole a été donnée aux habitants mais ces moments n'ont pas connu de succès, à qui la faute ? Mme Lutz conclue en soulignant que cela peut paraître dommageable mais que l'opportunité de faire connaître sa position a été donnée par l'intercommunalité.

Plusieurs échanges ont lieu sur ce thème, le bureau d'études précise quelques éléments pratiques, quant à la prise en compte des cahiers de doléances au sein des communes qui a bien été pris en compte, ainsi que quelques rappels quant aux nombres d'outils qui ont connu un vrai succès contrairement aux ateliers avec la population. De même, la nuance entre communication et concertation a été effectuée.

2/ M. Cattaneo a souhaité apporté des précisions quant au travail effectué et face à quelle complexité se retrouve l'élu avec un PLUi. M. Cattaneo admet ne pas avoir été préparé à cela et remercie la précédente équipe d'avoir porté ce projet de l'idée à la réalisation en s'engageant dans cette démarche complexe dont la législation est extrêmement lourde.

Mme Lutz ajoute que cette vision intercommunale est nécessaire et comprend d'autant plus certaines questions de l'assemblée, que la commune de Doussard dont Mme Lutz est maire vient d'approuvée très récemment son PLU. L'évolution de la loi est complexe mais peut servir le projet et permet de faire bouger les lignes. Et l'élu se doit d'être le représentant de l'Etat sur son territoire. Ce à quoi l'un des participants notifie qu'il se doit d'être le représentant des citoyens.

M. Cattaneo répond qu'il comprend la frustration des habitants de ne pas connaître la version définitive dès ce soir ou les travaux en chambre pendant l'élaboration du document, mais qu'il s'agit là d'une nécessité pour la garantie de la préservation de l'intérêt général et ne pas être soumis à la tentation de contenter chaque demande de chaque citoyen dans un premier temps.

3/ Une autre intervention par l'un des intervenants a orienté la discussion vers une autre thématique. En effet, en tant qu'ancien élu, il reconnait le travail fourni et la volonté du projet politique. En revanche, il pose la question de comment bien vivre demain sur la CCPF ? Les équipements sont-ils programmés ? M. Cattaneo répond qu'en effet, le projet de PLUi prend en compte la question des équipements et que le PLUi n'empêche pas l'avancée d'autres projets en parallèle comme le pôle médical sur Faverges qui avance. Le PLUi permet de mettre en musique l'ensemble des thématiques et des projets.

Le même intervenant poursuit avec une question concernant la marge de manœuvre que possède le citoyen pour faire connaître sa voix, et les potentialités de faire évoluer le projet ? Comme le mentionne le participant, les commissaires enquêteurs ne connaissent pas nécessairement finement le territoire, si ce dernier estime que le choix effectué présenté est le bon comment faire pour faire évoluer le document ?

Le bureau d'études mentionne que les moyens de faire connaître son désaccord ou faire remonter des incohérences du document de planification proposé sont jusqu'à la date d'arrêt les cahiers de doléances, et suite à l'arrêt après que les services de l'état ont rendu leurs avis, l'enquête publique est le moment de les notifier. En revanche, si le commissaire enquêteur estime que le travail est juste, dans l'application de la loi et dans l'équité du territoire, alors c'est que le projet présenté est le bon. EN revanche, s'il estime que la requête individuelle est justifiée alors le projet sera modifié. A noter que le commissaire enquêteur regarde demande par demande si celle-ci est justifiée ou non, d'où la nécessité d'argumenter sa demande.

A ce titre, une participante qui notifie être à la fois citoyenne de la CCPF, élue locale et également travailler du côté des personnes publiques associées, rappelle que les PPA sont les garants de l'intérêt collectif. Au vue de la pression individuelle qui peut parfois être très forte. En revanche, l'intervenante notifie son mécontentement quant à la prise en compte de la transition énergétique très peu mise en avant dans le projet de PLUi et que cela fera l'objet d'une remarque lors de l'enquête publique de sa part.

3. LA POURSUITE DE L'ETUDE

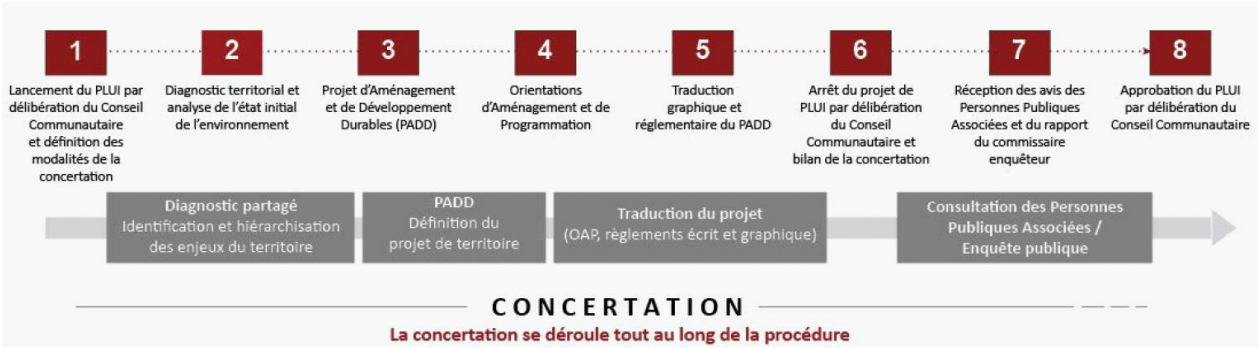

Délai de validation du compte rendu : en l'absence de remarques sous un délai de 10 jours, le compte-rendu est réputé approuvé par tous les intervenants.

Cittànova
Urbanisme
Architecture
Paysage
Environnement
Communication

25 boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance
44 000 NANTES
Tél: 02 40 08 03 80
E-mail : cittanova44@gmail.com

Communauté de Communes
Du Pays de FAVERGES

Projet de Compte Rendu 30 - Réunion Publique de Concertation : Règlement local de Publicité Intercommunal

10 SEPTEMBRE 2015 – 20h30

1. DEROULEMENT DE LA SEANCE

Mr Cattaneo introduit la réunion publique pour faire suite à celle concernant le PLUi et notifie la cohérence d'établir ce document en parallèle du PLUi.

1/ Les principes généraux et le diagnostic

Quelques rappels règlementaires sont opérés et le lien avec le code de l'environnement est établi. La notion d'agglomération et les différences entre publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes que régit le RLPi sont déclinés.

De même, la règlementation de la publicité dépend de la taille de l'agglomération, de la présence de secteurs protégés et de l'appartenance à un Parc Naturel Régional. Ces éléments touchant directement la CCPF, ils sont mentionnés et détaillés.

Le contenu du RLPi et la concertation mise en place est évoquée, avec un parallèle établit avec le PLUi même s'il s'agit de 2 procédures distinctes. L'évolution de la règlementation a modifié certaines données d'application sur l'intercommunalité. Le bureau d'études rappelle que le règlement national de publicité a été appliqué depuis ces dernières années et a été poursuivi en parallèle de l'élaboration du RLPi, c'est pourquoi une amélioration est déjà visible sur le territoire quant à la disparition progressive des cas illégaux.

2/ Les orientations

Les 5 orientations retenues générant la mise en place de 3 zones différentes de règlementation sont présentées et illustrées.

3/ Le règlement

Le règlement n'est pas présenté dans sa globalité, en revanche plusieurs exemples d'applications sont présentés et explicités par des schémas permettant de comprendre le cas de bonne application et inversement les cas de mauvaise prise en compte de la règlementation.

2. REMARQUES

La présentation n'a pas engendré de question de la part de l'assemblée. En revanche, Mr Cattaneo a souhaité apporter des éléments de précisions quant à cette démarche.

En effet, la départementale connaît aujourd'hui une amélioration quant à la qualité de ses abords, auparavant très concernée par de nombreux affichages publicitaires. Aujourd'hui, comme cela n'est plus possible, et qu'il faut tout de même permettre aux commerçants de se faire connaitre et être visibles, il a fallu trouver d'autres moyens de signalétiques. De même, M. Cattaneo précise que les comportements ont changé, que chacun possède un GPS et qu'il faut aujourd'hui se diriger vers ces outils permettant d'être mieux identifiés lorsque l'on est commerçant et par la même, préserver le cadre paysager.

Délai de validation du compte rendu : en l'absence de remarques sous un délai de 10 jours, le compte-rendu est réputé approuvé par tous les intervenants.

Débat du PADD en Conseil Communautaire

Pays de Faverges
Sources du Lac d'Annecy

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAVERGES

COMPTE-RENDU DU DEBAT PADD EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 13 FEVRIER 2014

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée la délibération en date du 28 février 2013, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Faverges valant Plan Local de l'Habitat et le travail accompli depuis cette date.
A ce stade de la procédure, il convient d'organiser en séance publique du Conseil Communautaire, un débat sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi.
Madame la Présidente précise que ce débat a eu lieu aux seins des dix conseils municipaux de la CCPF.
Mlle Lise Le Gargasson du cabinet Cittànova informe l'assemblée que les personnes publiques associées (PPA) à l'élaboration du PLUi ainsi que syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du bassin annecien ont déjà pris connaissance du document et qu'ils n'ont pas émis d'observation.
Les débats aux seins des communes ont fait remonter diverses questions concernant ; *la particularité de chaque commune qui sera à respecter, les incidences des orientations du SCOT du bassin annecien pour la CCPF, l'inscription d'un projet de lycée sur le territoire de la CCPF, le volet énergétique et sa prise en compte dans le document, les infrastructures induites eu égard aux objectifs de construction de logements inscrits dans le SCOT, les mesures qui inciteront les entrepreneurs à s'installer sur le territoire*, des réponses sont apportées à ces points et figurent pour l'essentiel dans le PADD.
Mlle Le Gargasson expose les six grands axes du PADD autour d'un même projet.
Une question est posée sur le mode de définition de la taille des logements dans le document, ce dernier sera défini dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation.
Un débat s'engage sur le manque de logements sociaux sur la commune de Doussard eu égard à ses obligations.
L'assemblée n'ayant plus de question, la Présidente clos le débat et remercie les élus et le bureau d'études.

Communauté de Communes du Pays de Faverges « Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville – B.P 42 - 74210 FAVERGES
Tél : 04.50.44.51.05 Fax : 04.50.32.55.71
www.pays-de-faverges.com

Débat du PADD en Commune

Pays de Faverges
Sources du Lac d'Annecy

PREFECTURE de la HAUTE-SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
21 FEV. 2014
ARRIVÉE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° 22/14

Date de convocation : **07 février 2014**

Conseillers en exercice : **35**

Présents : 25

Votants : 30

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du : **13 février 2014 – 20 heures 00**

Présidente : **Sylviane REY**

Secrétaire de séance : **Mireille ANSELMETTI**

Objet : **PLUi – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DEFINIES PAR LE PROJET DE PADD**

MEMBRES PRESENTS :

Sylviane REY	Cécile LECOANET	Michèle LUTZ	Mireille ANSELMETTI	Anne BONDON
Roland MERMAZ ROLLET	Roland BLAMPEY	Jean-Yves BOOS	Gérard CHAMPANGE	Michel COUTIN
Alfred GOLLIET-MERCIER	Philippe PRUD'HOMME	Françoise FAVIER	J.C TISSOT ROSSET	Pierre MURAT
Jeannine PEGAZ	Marc MILLET URSIN	Alain LATHURAZ	Ulrich GAGNERON	Paul CARRIER
Christian BAILLY	Yves GROGNUX	J.L GUYONNAUD (Supp)	Leon COMTE (Supp)	J.P POLO-PERRUCHIN

MEMBRES EXCUSES :
Michel CHAPPELET Françoise BOISSEAU Jean.Luc RAVELLI

POUVOIRS :
Marc GARZON (S. REY) Armelle BURJES (P. CARRIER) Irène GURRAL (C. BAILLY)
Hervé BOURNE (C.LECOANET) Patrick FLOUR (P. PRUD'HOMME)

Membres Absents :
Paul DUCHER Didier BERTHOLLET

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée la délibération n°28/13 en date du 22 février 2013, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Faverges (PLUi) tenant lieu de Plan Local de l'Habitat (PLH).

Monsieur le Vice-président précise qu'à ce stade de la procédure, il y a lieu d'organiser, en séance publique du Conseil Communautaire, un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme.
Ce débat a déjà eu lieu aux seins des dix Conseil Municipaux de la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

Madame la Présidente précise que cette délibération n'est pas soumise à un vote.

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Considérant que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protections des espaces naturels, agricoles, et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et des loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunal ;

- Fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Considérant que le PADD a été établi sur la base d'un diagnostic intercommunal qui met en exergue les atouts et faiblesses du territoire,

Considérant que le PADD s'attache à tenir compte des échanges tenus lors des différentes réunions entre les élus communautaires, les élus communaux, les services de l'Etat et les organismes conseils associés, les acteurs liés à l'habitat, à l'environnement et à l'économie, ainsi que la concertation avec la population,
Vu la présentation du projet par le cabinet Cittànova,
Précisant que le projet de PADD se décline autour de six axes :

- Valoriser l'identité du Pays de Faverges et la qualité de vie
- Développer une offre diversifiée en logements respectueuse du patrimoine bâti et environnemental local sur l'ensemble de la Communauté de Communes du pays de Faverges
- Diversifier et assurer un avenir pérenne à l'agriculture du Pays de Faverges
- Conforter et développer une économie durable, fondée sur les richesses du territoire et l'innovation
- Faire connaître et préserver les atouts paysagers, bâtis et environnementaux de la CCPF tout en assurant leur pérennité
- Desservir le territoire et assurer la durabilité des ressources du territoire

Vu les remarques suivantes et avis formulés :
Le cabinet Cittànova précise que les personnes publiques associées ont pris connaissance du projet de PADD, et n'émettent pas d'observation particulière.
En réponse aux points soulevés lors des débats PADD aux seins des communes de la CCPF, le cabinet apporte les précisions suivantes ;
- Concernant a diversité des communes et leurs particularités, celles-ci sont respectées dans le projet de PADD, la logique d'échelle et de rang (SCOT) est affirmée dans le document.
- Concernant la production de logements, le SCOT a modifié son orientation pour le territoire quant à la production de logements, qui passe de 1850 à 1900 logements à l'horizon de vingt ans.
- Concernant la question sur un futur projet de lycée placé sur la commune de Faverges, il s'agit d'une inscription graphique erronée, le document sera corrigé ainsi qu'il suit ;
« *Laisser l'opportunité à la Communauté de Communes d'accueillir un lycée d'enseignement général sur son territoire en prévoyant un emplacement au sein de son document d'urbanisme* »
- Concernant la validation du projet de PADD à quelques semaines avant une échéance électorale il est rappelé qu'il s'agit d'un planning choisi par la Communauté de Communes il y a près d'un an et demi, et qui s'est fait en dehors de toutes considérations électoralistes mais dans le cadre d'un projet intercommunal d'intérêt général. »
- Concernant la prise en compte du volet énergie il a été précisé qu'il s'agissait d'un volet nouveau à intégrer dans un document d'urbanisme, pour lequel les outils réglementaires du PLUi sont parfois peu adaptés ou peu nombreux. Cependant, la Communauté de Communes, les Services de l'Etat et le bureau d'études travaillent en parallèle activement sur cette question pour l'intégrer le plus justement possible.
- Concernant les infrastructures induites par 1850 logements il a été dit que le PADD permet justement une approche générale des problématiques liées à l'augmentation de la population sur un territoire. Les problématiques des infrastructures routières, d'équipements scolaires, culturels, d'assainissement sont conduites en parallèle au regard d'un objectif affiché de 1900 logements.
Les outils concrets : emplacements réservés, OAP, réglementation spécifique...seront déclinés dans un second temps.

- Concernant les leviers qui inciteraient les entrepreneurs à s'installer sur le territoire de la CCPF, l'ensemble des éléments définis au sein de l'AXE 4 en donne une réponse : espaces disponibles pour des installations nouvelles, des extensions / des espaces de stockage / une accessibilité renforcée toujours dans le cadre permis par le SCoT et l'économie générale du projet de PADD.

- Le projet de PADD présenté aux conseillers communautaires est modifié :

- Axe 2 : Chapitre- **Permettre un développement urbain raisonné en favorisant le pôle principal de Faverges et la polarité nord Doussard/ Lathuile**
« Viser la création de 1900 logements sur un horizon de 20 ans sur le Pays de Faverges avec une déclinaison de densité adaptée selon la structure urbaine de chaque commune. »

- Axe 2 : chapitre- **Faciliter l'accès au logement pour tous**
« Prévoir l'accueil des gens du voyage conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage et le SCOT. »

Lutter contre la précarité énergétique des logements.

« Par un relais d'informations soutenu auprès des foyers concernés des aides disponibles
Par une meilleure connaissance des besoins et des secteurs concernés afin de proposer une échelle de projet cohérente sur cette thématique (projet d'intérêt général (PIG), Protocole «Habiter Mieux», subvention dirigée...) »

Axe 3 : chapitre - **Préserver l'outil agricole et son rôle d'aménageur de territoire**
« Préserver l'espace agricole en priorité sur les terres agricoles de qualité agronomique forte et sur l'ensemble des terres agricoles de la CCPF de manière générale. »

Axe 5 : chapitre - **Préserver, gérer et contenir le massif boisé de la CCPF**
« Dédier un zonage spécifique (EBC, éléments du paysage..) correspondant aux caractéristiques des boisements (massif, bosquet..) selon les enjeux qu'ils représentent. »

Axe 6: chapitre- ***« Limiter les besoins en déplacements et faciliter le recours aux mobilités alternatives à l'échelle intercommunale en veillant à une cohérence avec les territoires voisins et une accessibilité pour tous afin de réduire les Gaz à effet de serre liés à la circulation » (***

Le Conseil Communautaire prend acte :

- de la présentation effective du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Pays de Faverges, de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.

Résultat du vote :

Votants :	30	Abstention :	0	Exprimés :	30
Pour :	30	Contre :	0		

FAVERGES, le 18 février 2014
POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,
SYLVIANE REY

Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Destinataires :
- Préfecture DRCL (servi)
- Mesdames et Messieurs les Maires de la CCPF

Copie(s) interne(s) :
- Urbanisme

PREFECTURE de la HAUTE-SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
21 FEV. 2014
ARRIVÉE

Commune de Giez
Haute-Savoie

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme du Pays de Faverges

Débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)
le 22 janvier 2014 à 20 heures

PROCES-VERBAL

Le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) est présenté par M. Jérôme LOVADINA du bureau d'études CITTÀNOVA, accompagné de M. Philippe GOY.

La présentation est suivie d'un débat.

Le PADD exprime clairement, sur le plan de l'urbanisme, la volonté de cohérence et de solidarité affirmée dans le projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

Mais l'unité n'est pas l'uniformité. La diversité des différentes communes, qui ont chacune leurs particularités, est une richesse à respecter et à préserver.
GIEZ est notamment un secteur résidentiel qui accueille des équipements de loisirs et touristiques uniques dans le territoire : golf, résidence de tourisme, centre de réception de la Ferme de GY.
Les constructions à usage d'habitation que GIEZ souhaite promouvoir sont des bâtiments d'un volume analogue à celui des anciennes fermes ou granges, pouvant contenir un petit nombre de logements.

Fait à GIEZ, le 23 janvier 2014.

Le Maire,
Jean-Yves BOOS

Mairie de GIEZ – 360 Route du Bourgeal 74210 GIEZ
Tél 04 50 44 54 84 – Fax 04 50 44 64 92

COMMUNE DE MARLENS

Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 janvier 2014

I/ ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAVERGES – DEBAT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE(P.A.D.D)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Faverges, prescrite par le Conseil Communautaire par délibération n° 28/13 en date du 28 février 2013, se poursuit suivant le calendrier fixé et établi par la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

A cet effet, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il y a lieu d'organiser, en séance publique du Conseil Municipal, un débat sur les orientations générales du projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, conformément à L'Article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.
Ce débat, qui a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux des communes membres et qui porte sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement (P.A.D.D) doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour arrêt par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) est présenté préalablement au débat à intervenir au sein du Conseil Municipal par le Cabinet CITTÀNOVA.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la présentation effective du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.

Exposé des observations issues du débat ;

- Inquiétudes concernant la zone reblochon : l'urbanisation dans les deux prochaines décennies causera inexorablement la perte d'une exploitation dans le canton. Il apparaît nécessaire que les terres aujourd'hui exploitables, mais délaissées, soient remises en activité.

- En ce qui concerne l'extension de la Zone Artisanale de Marlens, (toujours dans l'optique de préservation de l'outil agricole), il convient d'utiliser les zones les moins productives en priorité (terres pauvres).

- Dans un village rural comme le nôtre, il est souhaitable que les maisons individuelles ne soient pas construites sur un terrain inférieur à 500 / 600 m2.

Marlens le 11 février 2014
Le Maire, Michel CHAPPELET

Délibération du Conseil municipal 2014/02
Département de la Haute-Savoie, Canton de Faverges

COMMUNE DE MONTMIN (74210)
Séance du 2 février 2014

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
14 FEV. 2014
ARRIVÉE 4

Nombre de conseillers : En exercice : 7
Présents : 7 Votants : 7
Date de convocation et affichage : 28.01.2014

Etaient Présents :
Mme BONDON Anne.
Mss SUSCILLON Michel, CARRERA Alain, DUC Bernard, M. MOUZIN Olivier
M. MANIGLIER Marcel, M. DUNOYER François

Monsieur DUC, élu secrétaire de séance.

L'an deux mille quatorze, le deux février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montmin régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme BONDON Anne, Maire.

DELIBERATION 02 / 2014

Plan Local d'urbanise intercommunal
Projet d'Aménagement et de développement Durable

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du pays de Faverges suivant le calendrier fixé par la CCPF,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

PREND ACTE

➔ De la présentation effective du projet de PADD du PLUI et le a tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme.

Lors de la réunion publique du 20 janvier, les questions suivantes ont été abordées :

Question 1 : Quel est le planning pour la suite du PLUI ?
Réponse : 1 an jusqu'à la fin de l'étude par le cabinet Cittànova + 1.5 année pour l'acceptation du dossier par l'état.

Question 2 : Le PLUI est- il en continuité par rapport aux projets déjà en cours sur l'Intercommunalité ?
Réponse : Ce projet est en continuité car les orientations sont définies par l'intercommunalité. Le PLUI permet de donner les capacités aux différentes communes d'agir pour le respect du projet (environnement, architecture, ...). Le cadre du PLUI est écrit pour les communes

Question 3 : Qui a pouvoir de faire respecter le PLUI ?
Réponse : C'est la CCPF qui a la compétence pour faire respecter le PLUI

Commune de MONTMIN : PARAPHES
AB

Les objectifs de la CCPF pour l'élaboration du PLUI sont précisés à l'article A.2 de la délibération n° 28/13 en date du 28 février 20103.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Anne BONDON

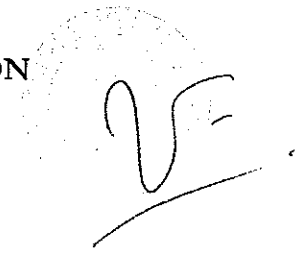

TRANSMIS PREFECTURE de HAUTE-SAVOIE le :
10.2.2014.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
14 FEV. 2014
ARRIVÉE 4

Commune de MONTMIN : PARAPHES

AB
AB

Préfecture de Haute-Savoie

074-217401470-20140121-DL2014-01-DE

République Française

Département de la Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2014

Publication : 30/01/2014

Le Maire,
H. Bourne

Extrait des Registres des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE

Séance du 21 janvier 2014

L'an deux mille QUATORZE et le VINGT ET UN JANVIER à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. BOURNE Hervé.

Nombre de membres en exercice : 14, **Présents** :11 **Qui ont voté** :12 **Date convocation** :15 janvier 2014

Présents : Hervé Bourne, Robert Maréchal, Jean Bonheur, Raymonde Lary, Roland Mermaz-Rollet, Isabelle Carrera, Cécile Lecoanet, Robert Zoni, Pierre-Etienne Barbier, Nicolas Saenger, Claude Larivierre

Absents, excusés : Roland Aumaître (pouvoir à H. Bourne), Bertrand Deboes, Sandrine Vernay

A été nommé secrétaire de séance : Cécile Lecoanet

DL 2014-01

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI): débat concernant le Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Faverges, prescrite par le Conseil Communautaire par délibération n°28/13 en date du 28 février 2013, se poursuit suivant le calendrier fixé et établi par la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

A cet effet, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il y a lieu d'organiser, en séance publique du Conseil Municipal, un débat sur les orientations générales du projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, conformément à l'Article L 123-9 du Code de l'Urbanisme. Ce débat, qui a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux des communes membres et qui porte sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour arrêt par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) est présenté par le Cabinet CITTÀNOVA.

Une copie du courrier en date du 16 décembre 2013, émanant de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Faverges et dont la Commune de Lathuile. a accusé réception le 20 décembre est jointe en annexe.

Un exemplaire du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) dont la Commune de Lathuile a accusé réception le 09 janvier 2014 est également joint en annexe.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la présentation effective du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.

République Française

Département de la Haute-Savoie

Extrait des Registres des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE

Séance du 21 janvier 2014

L'an deux mille QUATORZE et le VINGT ET UN JANVIER à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. BOURNE Hervé.

Nombre de membres en exercice : 14, **Présents** :11 **Qui ont voté** :12 **Date convocation** :15 janvier 2014

Présents : Hervé Bourne, Robert Maréchal, Jean Bonheur, Raymonde Lary, Roland Mermaz-Rollet, Isabelle Carrera, Cécile Lecoanet, Robert Zoni, Pierre-Etienne Barbier, Nicolas Saenger, Claude Larivierre

Absents, excusés : Roland Aumaître (pouvoir à H. Bourne), Bertrand Deboes, Sandrine Vernay

A été nommé secrétaire de séance : Cécile Lecoanet

Le bureau d'études Cittanova présente le PADD élaboré suite aux ateliers thématiques organisés à la communauté de communes de Faverges, aux réunions avec les élus, les habitants et les personnes publiques associées.

La présentation est suivie d'un débat :

Robert Maréchal demande pourquoi le projet de lycée sur l'EPCI est placé à Faverges, il pense qu'il serait plus pertinent de le proposer à Doussard.

Concernant la densification, Hervé Bourne précise que les densités de logements prévues dans les communes de rang D, comme Lathuile, sont moins importantes qu'auparavant. En effet, grâce au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), il y a une différence de densités de logements selon la taille des communes, ce qui va permettre à Lathuile de réduire la densité de logements dans certains secteurs, chose qui n'était pas possible avec les lois d'urbanisme antérieures.

Robert Maréchal demande également pourquoi les remarques inscrites dans les registres mis à disposition des habitants dans les mairies de chaque commune n'ont pas été présentées. M. Jérôme Lovadina du cabinet Cittanova répond qu'un bilan de la concertation sera fait avec toutes les remarques inscrites dans les registres à la fin du travail de zonage.

Nicolas Saenger note qu'il faudra prévoir un rééquilibrage des offres faites à la jeunesse au sein du territoire de la communauté de Communes, car actuellement les propositions d'animations pour les jeunes sont toutes sur la commune de Faverges.

Raymonde Lary demande pourquoi il n'y a pas de vote concernant ce PADD et considère que la présentation du PADD est très sommaire. Hervé Bourne répond que le débat a eu lieu lors de toutes les réunions organisées pour préparer ce projet, réunions auxquelles tous les élus étaient conviés, notamment lors de la réunion de conseil municipal du 08 octobre 2013 (atelier participatif des élus de Lathuile).

République Française

Département de la Haute-Savoie

Extrait des Registres des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE

Séance du 21 janvier 2014

L'an deux mille QUATORZE et le VINGT ET UN JANVIER à 20 H. le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de M. BOURNE Hervé.

Nombre de membres en exercice : 14, **Présents** :11 **Qui ont voté** :12 **Date convocation** :15 janvier 2014

Présents : Hervé Bourne, Robert Maréchal, Jean Bonheur, Raymonde Lary, Roland Mermaz-Rollet, Isabelle Carrera, Cécile Lecoanet, Robert Zoni, Pierre-Etienne Barbier, Nicolas Saenger, Claude Larivierre

Absents, excusés : Roland Aumaître (pouvoir à H. Bourne), Bertrand Deboes, Sandrine Vernay

A été nommé secrétaire de séance : Cécile Lecoanet

D'autre part, Hervé Bourne précise qu'il avait envoyé à chacun le projet de PADD pour avis à l'ensemble de la commission urbanisme et le questionnaire de l'atelier participatif à tous les élus le 01 octobre 2013. Ce soir, il s'agit donc de la présentation du travail accompli au cours de ces derniers mois.

Après ce PADD, le bureau d'études va travailler sur le zonage, en collaboration avec chaque commune, et sur le règlement, puis il y aura une phase de consultation. Ce PLUi devrait être opposable dans deux ans environ.

Par ailleurs le maire en profite pour rappeler que, même si la commune n'était pas favorable pour commencer ce travail d'élaboration du PLUi lors de cette mandature, elle a participé activement à l'élaboration de cette phase de PADD. Il remercie notamment M. Jean Bonheur pour son implication dans ce dossier et Mme Cécile Lecoanet pour sa participation active à l'élaboration du SCOT du bassin Annécien en tant que déléguée de la communauté de communes.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.

Le Maire,

Hervé Bourne

PREFECTURE de la HAUTE-SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
12 FEV. 2014
ARRIVÉE

SEYTHENEX , UN VILLAGE ... *UN PONT VERS DEMAIN*

MAIRIE DE SEYTHENEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYTHENEX (Haute-Savoie)
Séance du VENDREDI 24 JANVIER 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :
- En exercice : 09
- Présents : 08
- Excusés ayant donné pouvoir : 00
- Absents : 1

Délibération N° 2014/01

OBJET : **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL du PAYS de FAVERGES (PLUi) – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DEFINIES PAR LE PROJET du PLAN d'AMENAGEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE
ET LE VINGT QUATRE JANVIER (24 Janvier)
LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SEYTHENEX (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc GARZON, Maire de SEYTHENEX.
***Date de convocation du Conseil Municipal* : 17 Janvier 2014.**
PRESENTS : 08 CONSEILLERS (M. Marc GARZON - Mme Mireille ANSELMETTI – M. Jacky GUENAN – Mme Virginie DUPONT – Mme Marie-Pierre JAUSSAUD – M. Laurent RIQUIER – Mme Violaine ROUX – Mme Chantal TUAZ-TORCHON).

***ONT DONNE POUVOIR* : Néant.**

***ETAIT ABSENT* : M. Gilles ANDREVON.**

***A ETE ELU SECRETAIRE* : Mme Marie-Pierre JAUSSAUD.**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que l'élaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays de Faverges, prescrite par le Conseil Communautaire par délibération n° 28/13 en date du 28 Février 2013, se poursuit suivant le calendrier fixé et établi par la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

A cet effet, Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'il y a lieu d'organiser, en séance publique du Conseil Municipal, **un débat sur les orientations générales du projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, conformément à l'Article L.123-9 du Code de l'Urbanisme.

MAIRIE DE SEYTHENEX Haute Savoie

Ce débat, qui a lieu au sein de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et des conseils municipaux des communes membres, et qui porte sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour arrêt par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est précisé que le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) est présenté, préalablement au débat à intervenir au sein du présent Conseil Municipal, **par le Cabinet CITTANOVA**.

A noter par ailleurs que ledit PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durables) :*

- a été établi sur la base d'un diagnostic intercommunal qui met en exergue l'identité du Pays de Faverges avec les atouts et les faiblesses de son territoire.
- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protections des espaces naturels, agricoles, forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et des loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunal.
- Fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Et qu'il se décline autour de 6 axes principaux à savoir :

- ***AXE 1*** : Valoriser l'identité du Pays de Faverges et la qualité de vie ;
- ***AXE 2*** : Développer une offre diversifiée en logements respectueuse du patrimoine bâti et environnemental local sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Faverges ;
- ***AXE 3*** : Diversifier et assurer un avenir pérenne à l'agriculture du Pays de Faverges ;
- ***AXE 4*** : Conforter et développer une économie durable, fondée sur les richesses du territoire et l'innovation ;
- ***AXE 5*** : Faire connaître et préserver les atouts paysagers, bâtis et environnementaux de la Communauté de Communes du Pays de Faverges tout en assurant leur pérennité ;
- ***AXE 6*** : Desservir le territoire et assurer la durabilité des ressources du territoire.

Resteront annexés à la présente délibération :

- Une copie du courrier en date du 16 Décembre 2013 émanant de Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Faverges et dont la Commune de Seythenex a accusé réception le 19 Décembre suivant.
- Un exemplaire du projet de P.A.D.D dans sa version arrêtée au 07.01.2014.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de la présentation effective du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.

MAIRIE DE SEYTHENEX Haute Savoie

CECI EXPOSE et APRES EN AVOIR DEBATTU, le Conseil Municipal de Seythenex, par ses membres présents :

- **PREND ACTE de la présentation effective dudit Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D) du Pays de Faverges, ainsi que de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.**

- **MENTIONNE qu'aucune observation ni avis particulier n'ont été formulés ensuite de cette présentation.**

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

FAIT à SEYTHENEX LE 24 JANVIER 2014.

Le Maire,
M. Marc GARZON

MAIRIE DE SEYTHENEX Haute-Savoie

Certifiée exécutoire le .....
Reçue en Préfecture le .....
Publiée ou notifié le .....

PREFECTURE de la HAUTE-SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
12 FEV. 2014
ARRIVÉE

Mairie

République Francaise
Département de HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHEVALINE

SEANCE DU 23 JANVIER 2014 N° 01/2014/001

NOMBRE DE MEMBRES
* afférents au C.M. : 11
* en exercice : 11
* qui ont pris part à la délibération : 10

DATE CONVOCATION
16/01/2014

DATE D'AFFICHAGE
28/01/2014

L'an deux mil quatorze
ET LE VINGT TROIS JANVIER
A 19 h 00 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DENIZE, 1er Maire-adjoint, en l'absence du Maire, Didier BERTHOLLET.
Présents Mmes RIVOLLET Sylvie, DOMENGE-CHENAL Françoise et DOMENGE-CHENAL Nancy ; MM. DOMENGE-CHENAL Pascal, LITTOZ-MONNET Lionel, CLERC Martial, GRABIT Pierre et DUCHER Paul
Absent(s) excusé(s) BERTHOLLET Didier, SIEFERT Marie-Dominique (pouvoir à Nancy DOMENGE-CHENAL)

Mlle Françoise DOMENGE-CHENAL a été nommé(e) secrétaire de séance.

OBJET

PLUi du Pays de FAVERGES

Projet P.A.D.D.

Monsieur le Maire-adjoint indique à l'assemblée que l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Faverges**, prescrite par le Conseil Communautaire par délibération n° 28/13 en date du 28 février 2013, se poursuit suivant le calendrier fixé et établi par la Communauté de Communes du Pays de Faverges.
A cet effet, Monsieur le Maire-adjoint précise à l'assemblée qu'il y a lieu d'organiser en séance publique du Conseil Municipal, un débat sur les orientations générales du projet du **Plan d'Aménagement et de Développement Durable** (P.A.D.D.) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, conformément à l'article . L 123-9 du Code de l'Urbanisme.
Ce débat, qui a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux des communes membres et qui porte sur les orientations générales du P.A.D.D. doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'examen du projet de PLUi pour arrêt par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.
Le projet de P.A.D.D. est présenté préalablement au débat à intervenir au sein du Conseil Municipal par le Cabinet CITTÀNOVA.
Une copie du courrier en date du 16 décembre 2013, émanant de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Faverges et dont la Commune de CHEVALINE a accusé réception le 19 décembre 2013 est jointe en annexe.
Un exemplaire du projet de P.A.D.D. dont la Commune de CHEVALINE a accusé réception le 7 janvier 2014 est également joint en annexe.

PREFECTURE de la HAUTE-SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
29 JAN. 2014
ARRIVÉE

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la présentation effective du projet de P.A.D.D. et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.

Le Conseil Municipal,
* **PREND ACTE de la présentation effective du projet de P.A.D.D. et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.**

Ainsi fait à Chevaline, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Pour le Maire empêché
Le 1er Maire-adjoint
Jean DENIZE

Le 1er Maire-adjoint certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte à la date du 28/01/2014

Transmis en Préfecture le 28/01/2014

Haute-Savoie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CONS-SAINTE COLOMBE

Nombre de Conseillers :
en exercice : 10
présents : 08
votants : 08
Date de convocation :
15 janvier 2014

Séance du 21 janvier 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt et un janvier, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CONS-SAINTE-COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Alain LATHURAZ, Maire.

Présents : CHAPPELET Elisabeth, SCALZO Christiane, Adjointes au Maire,
CARRIER Véronique, RUSSO Joseph,
GAGNERON Ulrich, CARRIER Serge,
CARRIER Philippe, Conseillers Municipaux.

Excusés : MORHAIN Bernard, CARRIER Gilles.

CARRIER Véronique est nommée **secrétaire de séance.**

N°01/2014 – URBANISME – PLU INTERCOMMUNAL
Présentation et débat autour des orientations générales du Projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Faverges, prescrite par le Conseil Communautaire par délibération n° 28/13 en date du 28 février 2013, se poursuit suivant le calendrier fixé et établi par la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

A cet effet, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il y a lieu d'organiser, en séance publique du Conseil Municipal, un débat sur les orientations générales du projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, conformément à l'Article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Acte rendu exécutoire par publication et transmission à la Préfecture le : 04. 02. 2014

Registre délibérations page :

MAIRIE DE CONS STE COLOMBE (Haute-Savoie)

Ce débat, qui a lieu au sein de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, des Conseils Municipaux des communes membres, et qui porte sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour arrêt par l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est présenté préalablement au débat à intervenir au sein du Conseil Municipal par le Cabinet CITTÀNOVA.

Un exemplaire du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est joint en annexe.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la présentation effective du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.

L'exposé du projet et la présentation des orientations générales n'ont soulevé aucune observation particulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation effective du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et de la tenue du débat sur les orientations générales du projet.

Cons-Sainte-Colombe, le 30 janvier 2014

Le Maire,
Alain LATHURAZ

MAIRIE DE CONS STE COLOMBE (Haute-Savoie)

Acte rendu exécutoire par publication et transmission à la Préfecture le :

Registre délibérations page :

MAIRIE DE CONS STE COLOMBE (Haute-Savoie)

Envoyé en préfecture le 24/01/2014
Reçu en préfecture le 24/01/2014
Affiché le 5 L O

Département de Haute-Savoie

Arrondissement d'Annecy

Commune de Faverges

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 janvier 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS

- *en exercice : 29*
- *présents : 19*
- *votants : 23*

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu :

- de la réception en Préfecture le

24 JAN 2014

- de l'affichage au public le

24 JAN 2014

- de la publication au recueil des actes administratifs de la Ville de Faverges le .....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FAVERGES

Séance du 21 janvier 2014

Etaient présents : M. Jean-Claude TISSOT-ROSSET, Maire Mme Sylviane REY, M. Christian BAILLY, M. Paul CARRIER, Mme Maryse SICARDI, M. Michel DURET, Mme Irène GURRAL, M. Alfred GOLLIET-MERCIER, Maire-Adjoints, Mme Armelle BURJES, Mme Carole GOTTI, M. William ZOLLINGER, Mme Michèle PERGOD, M. Roland BLAMPEY, Mme Jeannine PEGAZ, M. Alain CAILLES, Mme Liliane THORENS, M. Claude GAILLARD arrivé à 19 heures 45, Mme Jeannie TREMBLAY et M. Georges VIGNIER, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Mme Anne-Emmanuelle SENECHAL a donné pouvoir à M. Michel DURET, Mme Marie-Ange HENRIQUES a donné pouvoir à Mme Maryse SICARDI, M. Patrick FLOUR a donné pouvoir à M. Jean-Claude TISSOT-ROSSET, Maire, M. Michel LOGE a donné pouvoir à Mme Liliane THORENS.

Etaient excusés : Mme Stéphanie RENARD et M. Roger DRUART.

Etaient absents : Mlle Marie-Claire ANDREVON, M. Didier JOSSERAND, Mme Safia DJERBAL et Mme Martine BRASSOUD.

Madame Carole GOTTI a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

OBJET

n° 2014/DEL/02

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAVERGES – DEBAT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Faverges a prescrit par la délibération n° 28/13 du 28 février 2013 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) et défini les modalités de la concertation.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Faverges se poursuit suivant le calendrier fixé et établi par la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

Envoyé en préfecture le 24/01/2014
Reçu en préfecture le 24/01/2014
Affiché le 5 2 0

A cet effet, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il y a lieu d'organiser, en séance publique du Conseil Municipal, un débat sur les orientations générales du projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, conformément à l'Article L 123-9 du Code de l'Urbanisme. Ce débat, qui a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux des communes membres et qui porte sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour arrêt par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) sera présenté préalablement au débat à intervenir au sein du Conseil Municipal par le Cabinet CITTÀNOVA lors de la présente séance.

Une copie du courrier en date du 16 décembre 2013, émanant de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Faverges et dont la Commune de Faverges a accusé réception le 17 décembre 2013 a été jointe en annexe.

Un exemplaire du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) dont la Commune de Faverges a accusé réception le 09 janvier 2014 a également été joint en annexe.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la présentation effective du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.

De 19 heures 30 à 20 heures 00, Madame Lise LE GARGASSON représentant le Cabinet CITTÀNOVA a présenté à l'assemblée le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

L'intéressée a, d'abord, rappelé les thématiques autour desquelles se décline le P.A.D.D. à savoir le patrimoine, l'agriculture, les déplacements et l'environnement. Le P.A.D.D. souligne- t- elle, est une pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) dont le règlement et le zonage devront être en cohérence avec ce document.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) qui seront contenues dans le P.L.U.I. et offrent la possibilité de définir de manière précise les dispositions en matière de préservation de l'environnement ainsi que des mesures de réduction voire de compensation des incidences devront également se référer au P.A.D.D.

Le P.A.D.D. est élaboré dans le cadre d'une large concertation avec la participation de nombreux acteurs :

- Elus ;
- Services de l'Etat ;
- Représentants de structures et d'organismes liés à l'habitat, l'environnement et l'économie.

Envoyé en préfecture le 24/01/2014
Reçu en préfecture le 24/01/2014
Affiché le

Le P.A.D.D. est encadré par d'autres documents comme la Charte et le Plan du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) du Bassin Annécien, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.), le Contrat de Territoire, etc....

Madame Lise LE GARGASSON apporte ensuite des précisions relatives à la consommation de l'espace au cours de la période 1998-2012 de laquelle il ressort qu'une surface de cent-cinquante-quatre (154) hectares a été urbanisée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

Arrivée de Monsieur Claude GAILLARD à 19 heures 45.

En dernier lieu, Madame l'intervenante du Cabinet CITTÀNOVA fait état des six grands axes qui caractérisent le projet de P.A.D.D. établi dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.I. par la Communauté de Communes du Pays de Faverges et qui sont les suivants :

- Axe ① : Valoriser l'identité du Pays de Faverges et la qualité de vie ;

- Axe ② : Développer une offre diversifiée en logements respectueuse du patrimoine bâti ;

- Axe ③ : Diversifier et assurer un avenir pérenne à l'agriculture du Pays de Faverges ;

- Axe ④ : Conforter et développer une économie durable fondée sur les richesses du territoire et l'innovation ;

- Axe ⑤ : Faire connaître et préserver les atouts paysagers, bâtis et environnementaux de la Communauté de Communes du Pays de Faverges tout en assurant leur pérennité ;

- Axe ⑥ : Desservir le territoire et assurer la durabilité des ressources du territoire.

En conclusion, Madame Lise LE GARGASSON indique que la concertation va se poursuivre tout au long de la procédure d'élaboration du P.L.U.I.

Monsieur le Maire remercie Madame Lise LE GARGASSON pour la qualité et l'exhaustivité de son intervention et déclare ouvert le débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet de P.A.D.D.

Monsieur Roland BLAMPEY à la lumière des six (6) axes ainsi énoncés souligne les aspects importants contenus à ses yeux dans le projet de P.A.D.D.

En premier lieu, il observe une forte volonté de gérer l'espace et de préserver les espaces à vocation agricole.

En deuxième lieu, la prévision d'une urbanisation nouvelle appelée à rendre plus homogène le territoire construit autour de réseaux existants structurants (voirie, eau potable, eaux usées, eaux pluviales, etc....) lui paraît tout à fait judicieuse.

Envoyé en préfecture le 24/01/2014
Reçu en préfecture le 24/01/2014
Affiché le

En troisième lieu, s'agissant de la gestion et de l'entretien des cours d'eau pour lesquels de nombreux propriétaires riverains ont tendance à oublier leurs obligations, il lui semble très utile que la Communauté de Communes du Pays de Faverges puisse davantage faire jouer sa compétence dans ce domaine.

En quatrième lieu, l'intégration de la mémoire des anciens notamment en matière d'événements naturels susceptibles de se reproduire à l'avenir s'avère très pertinente.

En cinquième lieu, il estime qu'améliorer le développement de l'accès aux technologies numériques notamment pour les zones d'activités va tout à fait dans le bon sens.

Madame Sylviane REY, s'agissant du développement du Numérique, rappelle que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie (SYANE 74) a engagé des investissements très importants. Dans un délai de cinq (5) ans, 90% des entreprises en bénéficieront. Cela représente pour la Communauté de Communes du Pays de Faverges un budget de 290 000,00 €uros à mettre en exergue avec celui de 63 000 000,00 d'€uros dans l'ensemble du département de la Haute-Savoie en matière de fibre optique.

Monsieur le Maire observe avec satisfaction que la philosophie générale du projet de P.A.D.D. relative à la préservation des espaces agricoles et naturels et à la poursuite du développement de l'activité humaine préserve cet équilibre indispensable. Celui-ci s'avère très important quant aux enjeux futurs notamment celui relatif à l'autonomie alimentaire des populations.

Monsieur Paul CARRIER souligne combien l'implication des élus locaux de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges, des associations locales, des jeunes agriculteurs, des représentants des artisans et acteurs économiques et des personnes publiques associées a été positive et prépondérante dans l'élaboration du projet de P.A.D.D.

Il regrette, toutefois, que le volet climat, énergie et air et le volet eau ne soient pas suffisamment pris en compte.

Madame Jeannie TREMBLAY tient à faire part de ses observations sur un certain nombre de points.

D'abord, elle souhaite obtenir des précisions relatives à l'urbanisation future limitée à trois (3) hectares par an et ses incidences en termes de logements et sur sa répartition entre les Communes de Faverges et Doussard, d'une part, et les Communes rurales, d'autre part.

Ensuite, elle regrette que les aspects énergie et eau n'aient pas été davantage pris en considération et que les notions d'adret et d'ubac, cruciales en zone de relief, soient passées sous silence.
Enfin, elle s'interroge sur le moment où interviendra la prochaine validation en termes politiques de ces travaux conduits en vue de l'élaboration du P.A.D.D.

Monsieur Paul CARRIER concernant la problématique de l'eau précise que les services de l'Etat ont récemment engagé une réflexion sur cet aspect qui est nouveau pour le P.A.D.D. Il en résultera un diagnostic accompagné de préconisations et d'orientations. Sur la question de la réalisation de logements, il rappelle qu'il s'agit de la prise en compte des objectifs prescrits dans le SCOT du Bassin Annécien. On ne raisonne plus en termes de nouveaux habitants mais en termes de nouveaux logements soit un total de mille-huit-cent-cinquante (1850) pour la Communauté de Communes du Pays de Faverges se répartissant de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 24/01/2014
Reçu en préfecture le 24/01/2014
Affiché le 24/01

- Faverges : mille (1000) ;
- Doussard : quatre-cents (400) ;
- Autres communes : quatre-cent-cinquante (450).

Il ajoute que la maîtrise de l'essor démographique et la nécessité impérieuse de construire à proximité des réseaux existants guident l'élaboration du P.A.D.D. Les objectifs sont quantifiés pour une période de vingt (20) ans et ont pour priorité de densifier les "dents creuses", de réhabiliter et de rénover le bâti existant, souligne Monsieur Paul CARRIER.

Madame Sylviane REY rappelle que l'ensemble des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Faverges vont prendre acte au sein de leurs Conseils Municipaux de la tenue du débat sur les orientations générales du projet de P.A.D.D.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges en fera de même lors de sa séance du jeudi 13 février 2014.

Madame Jeannie TREMBLAY trouve regrettable qu'un tel document soit validé politiquement un mois avant une échéance électorale municipale. Elle fait part, à cet effet, de son étonnement.

Madame Sylviane REY lui rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Faverges avait fixé des échéances il y a plus d'un an et demi. Les élus ont ainsi durant cette période suite à l'élaboration et à l'approbation du projet de territoire, travaillé activement sur la mise en place du P.A.D.D. de manière à ce qu'il puisse être soumis à débat dans les délais prévus à l'origine et dans les conditions prévues à l'Article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur Paul CARRIER indique que le P.A.D.D. est un document politique au sens noble du terme à savoir de la vie de la cité. Il ne s'agit en aucun cas d'un projet partisan en réponse à la remarque de Madame Jeannie TREMBLAY. Des personnes venues d'horizons divers et aux opinions différentes ont ainsi participé à son élaboration dans le but d'assurer l'avenir de notre territoire, souligne-t-il, à l'attention de Madame Jeannie TREMBLAY.

Monsieur Michel DURET attire l'attention de l'assemblée sur le risque de saturation dans les années à venir du foncier compte-tenu de sa rareté.

Madame Jeannie TREMBLAY renouvelle sa question relative à la limitation à trois (3) hectares par an de l'urbanisation future et notamment à ses modalités d'application.

Madame Sylviane REY lui répond qu'il s'agit d'une moyenne suivant les objectifs arrêtés par le SCOT du Bassin Annécien ce dont prend bonne note Madame Jeannie TREMBLAY.

Madame Jeannie TREMBLAY souligne, de nouveau, que la validation du P.A.D.D. est un acte éminemment politique et c'est heureux, ajoute-t-elle.

Madame Sylviane REY lui rétorque qu'elle a tendance à mêler la politique politicienne et la politique au sens noble du terme ce dont s'indigne Monsieur Georges VIGNIER en soutien à Madame Jeannie TREMBLAY.

Madame Jeannie TREMBLAY regrette que Madame Sylviane REY réagisse ainsi et s'étonne que Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Faverges "parte en vrille !" fin de citation.

Envoyé en préfecture le 24/01/2014
Reçu en préfecture le 24/01/2014
Affiché le 5 L O

Madame Sylviane REY fait état une nouvelle fois du planning existant quant à l'élaboration du P.A.D.D. et des dispositions de l'Article L 123-9 du Code de l'Urbanisme selon lesquelles les Conseils Municipaux des Communes membres et le Conseil Communautaire prennent acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet de P.A.D.D. ; s'agissant d'une validation politique au sens noble du terme.

Monsieur Roland BLAMPEY remarque en réponse à la question de Madame Jeannie TREMBLAY sur l'aspect énergie que le projet de P.A.D.D. s'y réfère, certes brièvement.

Madame Jeannie TREMBLAY observe avec satisfaction qu'il s'agit d'un début d'ouverture.

Monsieur Paul CARRIER précise à l'assemblée que l'approbation du projet du SCOT du Bassin Annécien interviendra prochainement avant le scrutin municipal. Il sera applicable pour les six années à venir et pourra être révisé suivant les orientations arrêtées par les futurs élus.

Madame Sylviane REY rappelle, en conclusion, que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges sera invité à débattre sur les orientations générales du projet de P.A.D.D. lors de sa séance du jeudi 13 février 2014 et à prendre acte de la tenue de ce débat.

En l'absence d'autres observations, remarques et questions, Monsieur le Maire clôt le débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet de P.A.D.D. à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité des présents, de la présentation effective du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
FAVERGES, le 22 janvier 2014
Le Maire de Faverges,

Jean-Claude TISSOT-ROSSET

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie	2
- Direction Générale des Services	1
- Services Techniques	1
- Service Enfance, Jeunesse, Scolaire, Social et Sportif	1
- Service des Ressources Humaines	1
- Services Financiers	1
- Police Municipale	1
- Service Communication et Culture	1
- Service Accueil, Elections, Etat-Civil et Population	1
- Médiathèque "Le Relais de Poste"	1
- Service Foncier et Urbanisme	1
- Communauté de Communes du Pays de Faverges	1
- Registre – Affichage	2

Télétransmis à la Préfecture le ..... 24 JAN 2014 .....

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 février 2014

Le cinq février deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe Prud'homme, Maire.

Présents : M. Philippe PRUD'HOMME, **Maire**
M. GROGNUX Yves, Mme GARDIER Valérie, M. LESOT Richard, **Adjoints au Maire,**
M. CARRERA Patrick, M. PERRILLAT- MERCEROZ Bernard, Mme FALCINO Lucette,
M. GUYONNAUD Jean-Louis, Mme RONDELLE Vanessa
Conseillers Municipaux

Préfecture de l'Ain
Bureau de l'Organisation Administrative
26 FEV. 2014
ARRIVÉE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BRUN Vincent a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul
M. DONNART Alain a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe
Mme BOISSEAU Françoise a donné pouvoir à Mme GARDIER Valérie

Le conseil municipal a choisi **Mme GARDIER Valérie** comme secrétaire de séance.

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30/10/2013 EST APPROUVE A L'UNANIMITE

URBANISME : Débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et du Développement Durable

M. le Maire indique à l'assemblée que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Faverges, prescrite par le Conseil Communautaire par délibération n°28/13 en date du 28 février 2013, se poursuit suivant le calendrier fixé et établi par la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

A cet effet, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il y a lieu d'organiser, en séance publique du Conseil Municipal, un débat sur les orientations générales du projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, conformément à l'Article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Ce débat, qui a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux des communes membres et qui porte sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour arrêt par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) a été présenté le 23 janvier 2014, préalablement au débat à intervenir au sein du Conseil Municipal par le Cabinet CITTÀNOVA.

Par conséquent, ***M. le Maire*** demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la présentation effective du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.

Après avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE A L'UNANIMITE,
de la présentation effective du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.

Pour extrait conforme,
Le 10 février 2014

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

Bureau de l'Organisation Administrative
24 FEV. 2014

HAUTE-SAVOIE

DOUSSARD

Source du Lac

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice : ..... 19 .....

Présents et représentés : ..... 14 .....

L'extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie (article R 121-6 du Code des Communes)

le : 24 JAN. 2014

Doussard, le 24 JAN. 2014

Le Maire,

L'An **DEUX MIL QUATORZE**, le **VINGT-DEUX JANVIER** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 15 janvier, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LUTZ, Maire.

Etaient présents : Mme M. LUTZ, Maire,
Mme F. FAVIER, MM. J.P. BAUDRANT, L. COMTE, M. CORBOZ, M. MILLET-URSIN Adjoints,
Mmes M. FORESTIER, M. FROSSARD, M. MADDALENA, MM. M. COUTIN, J.P. POLO-PERUCCHIN, J.L. RAVELLI, S. RECOQUE

Etaient excusés : Mme I. DUFOUR a donné procuration à M. J.P. BAUDRANT
Mmes M.T. PERDU, F. ZINGER, MM. G. PALACIO, D. PARENT, A. RUBIN

Secrétaire de séance : M. J.P. POLO-PERUCCHIN

N° 2014-001

DEBAT SUR LE PADD DU PLUi

LE MAIRE EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Faverges a été prescrit par le Conseil Communautaire par délibération n°28/13 en date du 28 février 2013.

A ce stade de la procédure il y a lieu d'organiser, en séance publique du Conseil Municipal, un débat sur les orientations générales du projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), conformément à l'Article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Ce débat, qui a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux des communes membres et qui porte sur les orientations du PADD doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'arrêt du PLUi.

Le PADD du projet de PLUi qui a été transmis aux conseillers est présenté par le cabinet CiTTANOVA.

Le PADD se décline autour de 6 axes :

- **AXE 1 :** Valoriser l'identité du Pays de Faverges et la qualité de vie
- **AXE 2 :** Développer une offre diversifiée en logements,respectueuse du patrimoine bâti et environnemental local sur l'ensemble de la CCPF
- **AXE 3 :** Diversifier et assurer un avenir pérenne à l'agriculture du Pays de Faverges
- **AXE 4 :** Conforter et développer une économie durable, fondée sur les richesses du territoire et l'innovation
- **AXE 5 :** Faire connaître et préserver les atouts paysagers, bâtis et environnementaux de la CCPF tout en assurant leur pérennité
- **AXE 6 :** Desservir le territoire et assurer la durabilité des ressources du territoire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme ;
Vu la délibération n°28/13 du 28 février 2013 prescrivant la révision du PLU ;
Vu le projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur le plan d'aménagement et de développement durable dans le cadre du projet de PLUi ;

En séance les Jour, Mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michèle LUTZ

MAIRIE DE DOUSSARD 74 (Haute-Savoie)

Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie
Le 27 JAN. 2014